RADIO
C.B.
agazine

CB : Une nouvelle réglementation

RADIO-AMATEURS : La chasse aux intruders

MILIPOL 91 : La radio Kaki

La GUERRE des ONDES

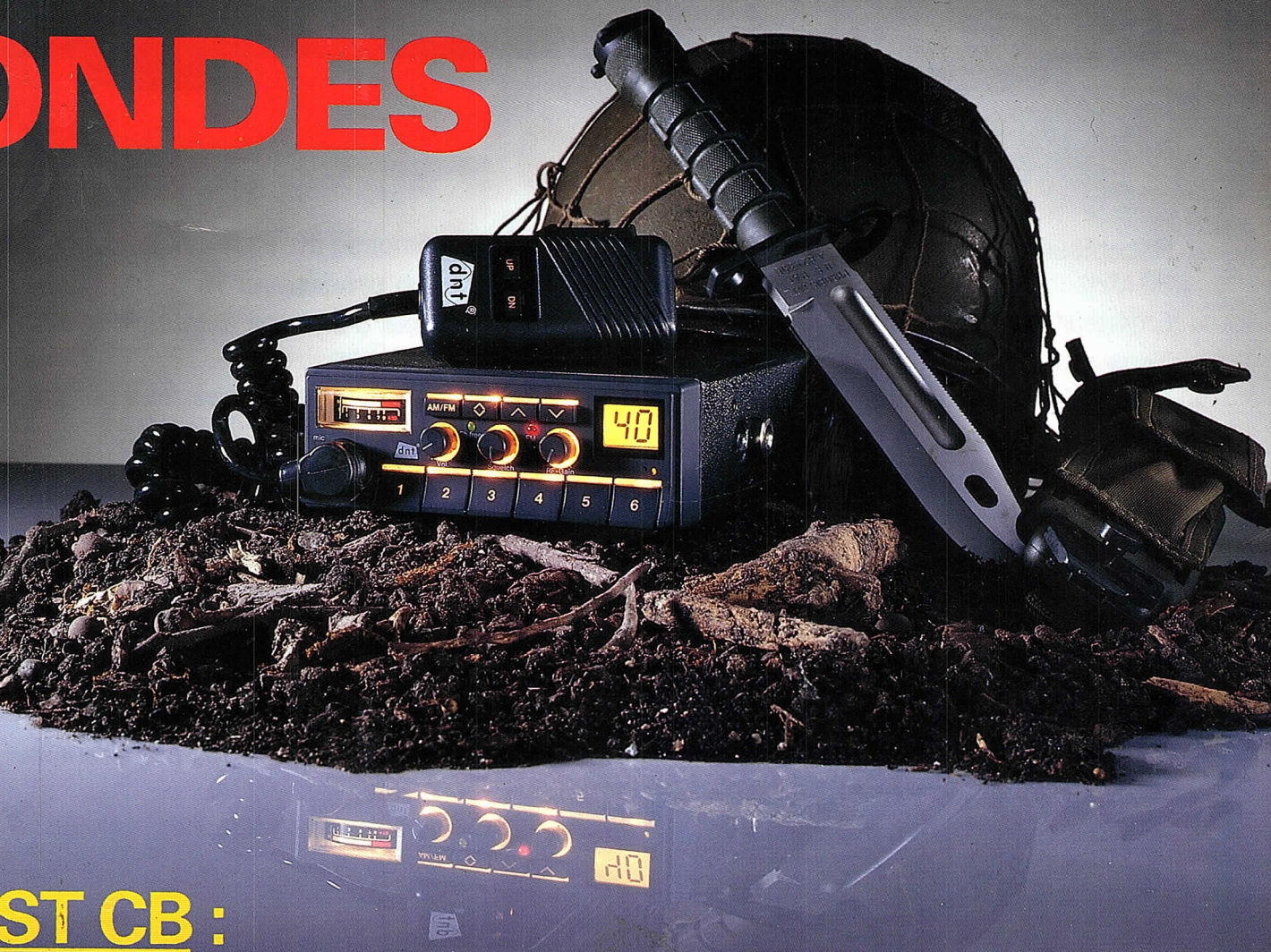

ST CB :

NT CARAT EXCLUSIV

M 1241 - 123 - 25,00 F

Mensuel • N° 123 • Janvier 1992 • 25 Frs

1991 : LES NOUVEAUTES

FT-990

- Récepteur à couverture générale 100 kHz à 30 MHz
- Emetteur bandes amateurs HF
- **Tous modes et Packet**
- **Synthétiseur digital direct (DDS)**
- Gamme dynamique 103 dB
- VFO commandé par encodeur magnétique
- Alimentation à découpage à ventilation permanente
- Puissance réglable jusqu'à 100 W
- Construction modulaire
- Stabilité assurée par oscillateur unique
- **Filtres de bande commutables**
- **Filtre audio SCF double digital**
- **AGC automatique suivant le mode**
- 2 VFO indépendants par bande avec mémorisation des paramètres
- 99 mémoires avec paramètres
- **Speech processeur HF**
- Coupleur d'antenne automatique à CPU 39 mémoires
- Accès aux réglages spéciaux par pannea supérieur
- Moniteur de télégraphie
- **Connexions séparées pour RTTY et Packet**

En option :

- Oscillateur haute stabilité compensé en température
- **Synthétiseur digital de voix**
- Interface de commande par ordinateur FIF-232C
- Filtres à quartz bande étroite pour CW e SSB.

GENERALE ELECTRONIQUE SERVICES
172 RUE DE CHARENTON
75012 PARIS
Tél. : (1) 43.45.25.92
Télex : 215 546 F GESPAR
Télécopie : (1) 43.43.25.25

G.E.S. LYON : 5, place Edgar Quinet, 69006 Lyon, tél. : 78.52.57.46
G.E.S. COTE D'AZUR : 454, rue Jean Monet - B.P. 87 - 06212 Mandelieu Cdx, tél. : 93.
G.E.S. MIDI : 126-128, avenue de la Timone, 13010 Marseille, tél. : 91.80.36.1
G.E.S. NORD : 9, rue de l'Alouette, 62690 Estrée-Cauchy, tél. : 21.48.09.30 & 21.2
G.E.S. CENTRE : 25, rue Colette, 18000 Bourges, tél. : 48.20.10.98
G.E.S. PYRENEES : 5, place Philippe Olombel, 81200 Mazamet, tél. : 63.61.31.

Prix revendeurs et exportation. Garantie et service après-vente assurés par nos soins. Vent ou par correspondance aux particuliers et aux revendeurs. Nos prix peuvent varier sans p fonction des cours monétaires internationaux. Les spécifications techniques peuv modifiées sans préavis des constructeurs.

SIRTEL
CB antenna New Line
SPECIFICATIONS
Type: 1/2 λ red
Frequencies: 26-28 MHz tunable
Factory pretuned band: 400 kHz
Gain: 2,83 dB Symbol 50
2,85 dB Symbol 70
Power: 50 W
Cable: RG 58 furnished
Weight: 190 gr Symbol 50
180 gr Symbol 70
Length: 520 mm Symbol 50
730 mm Symbol 70
Whip: removable
Base V6
Hole 8 mm ∅
MBOL70
MBOL50
Symbol
La nouvelle série SIRTEL SYMBOL, grâce à son aérodynamique, à la fluidité de ses lignes et à sa technologie unique, représente LA REFERENCE en matière de performance et de design CB
UNE GENERATION D'AVANCE
PRESIDENT
ELECTRONICS EUROPE
SIEGE SOCIAL - FRANCE
Route de SETE - BP 100
34540 BALARUC - Tél: 67.46.27.27
Télex: 490534F - Fax: 67.48.48.49
SUCCURSALE "ILE DE FRANCE"
50/56, rue du Pré des Aulnes
Parc d'activités des Arpents
77340 PONTAULT-COMBAULT
Tél: (1) 60.29.28.27 - Fax: (1) 60.28.44.00

DIR

PRESENTE SIRIO : L'

DIRLER S.A. vous présente une sélection de 5 **antennes SIRIO**, de conception révoluti
de blocage sans vis qui la rend unique dans le domaine de la C.B. Les modèles **MICR**
ultra-réduites pour un rendement maximum. Ces deux modèles existent également
possède une bobine de charge qui fonctionne comme un transformateur inductif en

TURBO 800 S

TURBO 2000 PL

Importé et distribué par DIRLER S.A. Z.I. de Troisfontaines 52100 ST.DIZIER Tél. 25.06.09.90 Fax. 25.06.26.11 Télex 830 362

RSA.

E QU'IL VOUS FAUT !

garde. La série **TURBO** est munie d'un nouveau système breveté de réglage et
s à une antenne pour téléphone de voiture (900 MHz) possèdent des dimensions
base magnétique. Très prisée par les cibistes avertis, l'antenne mobile **STAR 9000**
(200 CH), elle est de plus, munie d'une clef de sûreté antivol.

LLULAR 33

MICRO 30

STAR 9000

Pour en savoir plus sur cette sélection d'antennes SIRIO, n'hésitez-pas à consulter votre revendeur habituel.

... l'arrivée de la nouvelle génér
MIDLAND, des CB inimitables, à
hurler de jalousie ... !

MIDLAND 77099 : 40 canaux AM. Sélection des canaux par touche UP/DOWN, micro ergonomique. (Homologué PTT 90010 CB).

ALAN 18 : 40 canaux AM/FM, affichage signal RF et HF par rampes diodes électro-luminescentes. Commutation CB-PA. Commutation réception local/DX. Canal 9 automatique. Sélection des canaux par rotacteur. (Homologué PTT 90011 CB).

ALAN 27 GOLD : 40 canaux AM/FM, affichage signal RF et HF par rampes diodes électro-luminescentes. Canal 9 et 19 automatiques. Sélection des canaux par rotacteur. (Homologué PTT 90012 CB).

ALAN 28 : 40 canaux AM/FM, affichage signal RF et HF par rampes diodes électro-luminescentes. 5 mémoires programmables. Scanner balayage automatique. Sélection des canaux par rotacteur et touches UP/DOWN sur micro. 2 filtres antiparasitage. Poste aux normes ISO (encombrement auto-radio). Option : tiroir antivol normes ISO. (Homologué PTT 90013 CB).

MIDLAND®

Importé et distribué par DIRLER SA
52100 SAINT-DIZIER

ADIO
B
gazine

Magazine
de l'Amiral Courbet
aint-Mandé
8.22.22.

nents :
B Magazine - OGP
enue Jean Jaurès
Paris.
) 1.42.41.30.10
à 18h
au vendredi

r de la publication
rédaction :
minsky

ur en chef :
Gueulle

iat de rédaction et
e :
Mayer

r de la Publicité :
cciarelli

te de publicité :
Renaï

ommission paritaire :

gal :
stre 1991

B Magazine est édité par
té Européenne de Presse et
munication (SEPCOM)

on :
ries Barbou et RBI

gravure :
PSD • ARG

Sommaire

8 **SLF**

12 **CLUBS**

18 **SHOPPING**
Chez TGV CB SERVICES

19 **CONCOURS BIDOUILLE**
Les résultats

20 **BIDOUILLE**
Réalisez votre antenne PULSAR

22 **BIDOUILLE**
Amélioration d'un micro

24 **PRATIQUE**
Le réglage des antennes CB

26 **DOSSIER**
Réglementation : La DRG souhaite réaliser un toilettage !

7 **RADIOAMATEURISME**
REF : Sus aux intruders !

52 **TEST CB**
DNT CARAT EXCLUSIV

56 **REPORTAGE**
MILIPOL 91 : 7ème édition

58 **STATION FIXE DU MOIS**

59 **STATION FRANCOPHONE DU MOIS**

60 **RA**
Ecouter les O.C., mais quoi ?

62 **SPECTRE RA**
Radio Maritime O.C.

64 **RADIO OC :** SWL

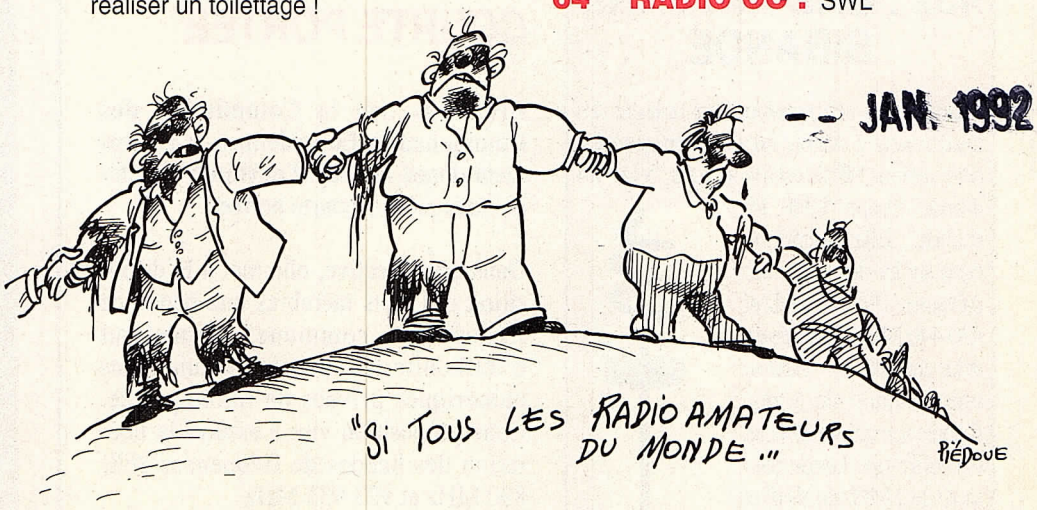

35 **QSL**
Le Coin du Dxeur

36 **ACCESSOIRES**
Nouvelle gamme complète de Tos-mètres PAN

38 **ACCESSOIRES**
4 nouvelles antennes SIRIO "mini 27"

66 **BD** Par Piédoue

67 **BOUQUINS**

68 **COURRIER TECHNIQUE**

74 **PROPAGATION**

76 **INDEX** des anciens numéros

78 **PA**

AMPLI CTE 767 : UNE PETITE CAISSE DE WHISKY !

Le CTE 767 est un petit amplificateur parfaitement adapté aux stations qui désirent se doter de "vitamines"! Ainsi, pour une puissance d'excitation devant se situer entre 0,5 et 10 watts, il fournira un maximum de 80 watts. Par exemple, avec un poste CB délivrant 4 watts, on obtiendra une cinquantaine de watts en sortie, ce qui permet de gagner environ deux points sur le S-mètre. Signalons que le CTE 767 est capable d'opérer selon deux classes d'amplification. C'est en classe C qu'il donnera le maximum de sa puissance (ce qui est primordial pour le DX!). Par contre, en classe AB, la puissance sera nettement moins élevée mais la modulation vous paraîtra meilleure et vous constaterez une réduction de la distorsion.

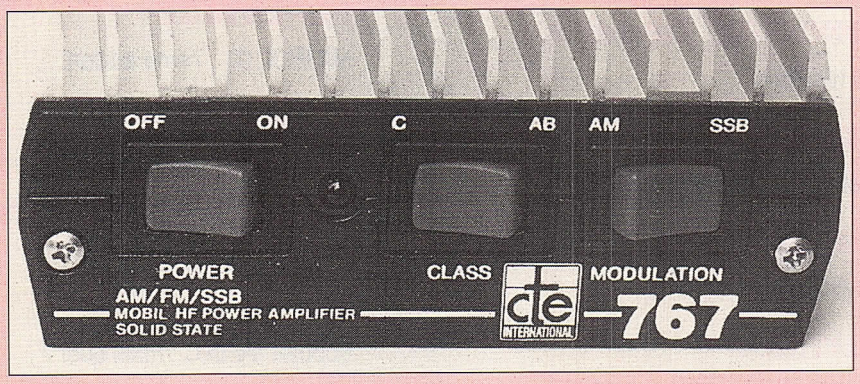

SIRIO SKA DB 144-432 : UNE ANTENNE BIBANDE

Destinée aux radioamateurs qui utilisent des transceivers à double bande de fréquences, cette antenne SIRIO est à la fois une "VHF 1/4 d'onde" et une "UHF 3/4 d'onde". Elle fonctionne donc sur les deux gammes suivantes: 144-146 MHz et 430-440 MHz. Réalisée en acier chromé, elle encaisse une centaine de watts, d'après son constructeur, et elle offre une bande passante de 2 MHz en VHF et de 4 MHz en UHF. La longueur du fouet, doté d'un ressort à sa base, est de l'ordre de cinquante centimètres. Quant à sa fixation, elle est du type "SL-S". Elle nécessite par conséquent de prévoir un trou de 19 mm de diamètre.

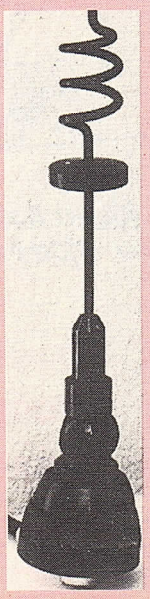

RADIOTELEPHONE PRIVE DE COURTE PORTEE

Bruxelles, via la Commission des Communautés Européennes, a récemment donné le coup d'envoi du radiotéléphone privé à courte portée.

Dans une directive, elle met à la disposition des états membres une bande de fréquences commune permettant d'introduire les radiocommunications numériques privées de faible portée. Cette proposition vise à assurer la libération des bandes de fréquences 888-890 MHz et 933-935 MHz.
Normalisé dans le cadre de l'ETSI, le Digital Short Range Radion est un système numérique de communication privée sans fil, puisque non relié aux réseaux publics de télécommunications.

Le principe retenu est voisin de celui des réseaux à ressources partagées (les 3RP) mais il n'existe pas de structure fixe intelligente gérant le trafic et la

RACK CB "SPECIA ALAN 18"

Salué unanimement lors de sa mise sur marché, le MIDLAND Alan 28 rempo un succès mérité du fait de sa concepti aux normes "ISO" qui le rend donc enc trable dans tous les emplacements prèv initialement pour les autoradios. I ailleurs, le tiroir antivol proposé ne ma qua pas de renforcer l'engouement c cibistes pour cet appareil! Voilà mainten que son petit frère, le MIDLAND Alan se voit gratifié lui aussi d'un tel accessoi Spécialement conçu pour l'Alan 18, tiroir comporte un élément contenant haut-parleur qui vient se plaquer contre face latérale du TX. Un dispositif ing nieux qui devrait retenir l'attention d heureux possesseurs de ce poste.

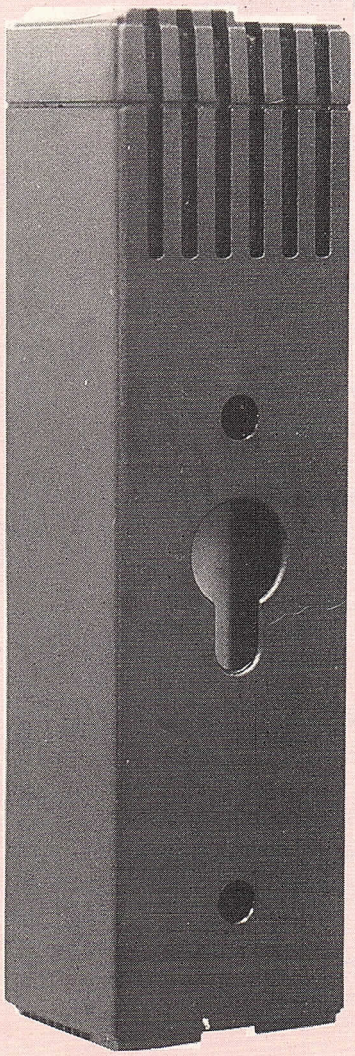

DEUX EMBASES MAGNETIQUES SIRIO

s deux embases SIRIO, dont le diamètre est ıtivement important puisqu'il atteint tout même 145 mm, assurent le montage la plupart des antennes de cette rque. Effectivement, selon le modè- employé (Mag 145 S ou Mag 145), on peut monter dessus des aériens ssédant un support à papillon "DV" ditionnel (Mag 145 S) ou des brins ıipés d'un support vissant de type "PL" (Mag 145 PL).

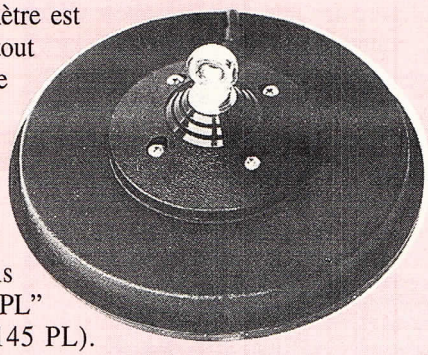

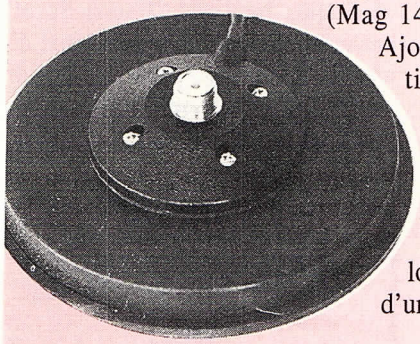

Ajoutons que ces deux embases magnétiques SIRIO sont données par leur constructeur comme pouvant opérer sur la bande allant de 25 à 480 MHz, ce qui ne limite donc pas ses applications à la seule CB. Elles sont livrées toutes les deux avec un cordon coaxial d'une longueur d'environ quatre mètres, muni d'une prise "PL" à l'une de ses extrémités.

NOUVELLES ETIQUETTES D'AGREMENTATION

Conformément à ce que nous avons précédemment annoncé, c'en est fini des traditionnelles plaques d'homologation apposées sur le châssis arrière de tous les postes CB commercialisés en France. Désormais, les émetteurs-récepteurs Citizen Band devront porter une étiquette semblable à celle-ci. Trois informations y seront impérativement mentionnées: le numéro d'agrément de l'appareil (c'est à dire l'ancien numéro

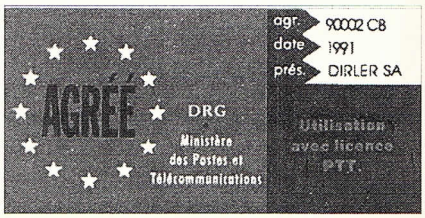

ation. Cette absence d'infrastructure ; et la puissance d'émission inférieu- à 5 watts limitent la portée à lques kilomètres, sauf pour certaines ;ions de base équipées d'antennes ;ées sur des points hauts.

AMION GONIO OUR ALBERTVILLE

ıs sa revue "CIVIC", le Ministère de ıtérieur signale qu'un nouveau ıion radio-goniométrique, dépendant la Direction des Transmissions et de ıformatique, aura "l'oreille fine" ant les prochains Jeux Olympiques iver d'Albertville.

sommet de son mât télescopique, ıt de 11 mètres, pas moins de huit ennes peuvent s'adapter! A l'intéur du véhicule, des appareils de sure servent à déceler les émissions asites risquant de brouiller les transssions des services publics. ıalement, ce sont quatre véhicules ›nio" qui devront détecter les émisns pirates, ou parasites, à Albertville!

POWER TANK EURO CB

A son tour, EURO CB commercialise un "Power Tank". Permettant de démarrer des véhicules en panne de batterie, cet équipement fournit une source de 12 volts (120 watts de puissance). Il est ainsi en mesure d'alimenter divers appareils tels qu'un poste CB, un camescope, un téléviseur, etc... Notons qu'il se recharge grâce à une prise allume- cigare, ou, tout simplement, sur le secteur. Le "Power Tank" d'EURO CB est livré dans une sacoche de transport, accompagné de son chargeur.

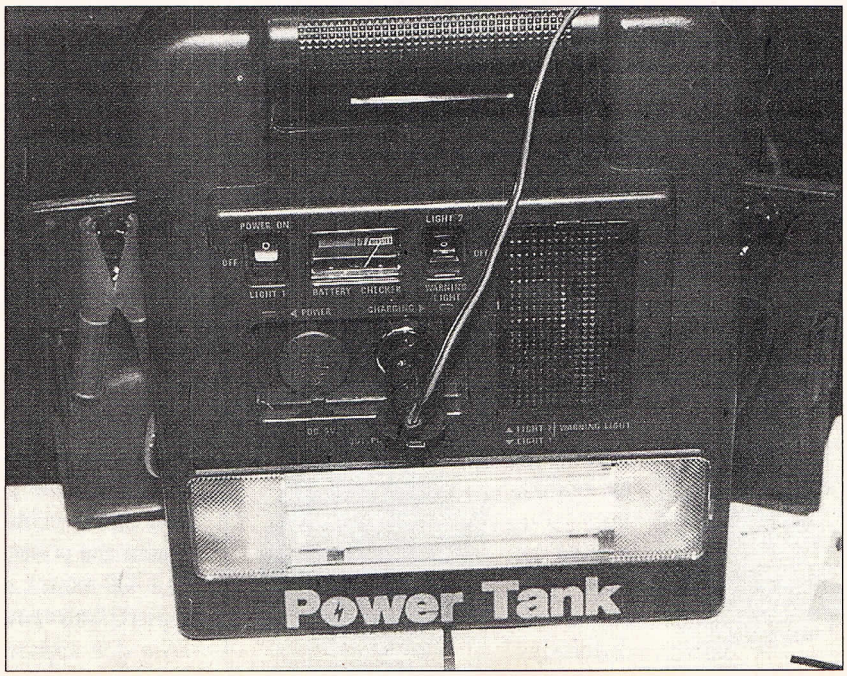

ICOM IC-R 9000

Récepteur particulièrement complet et faisant figure de "must" en la matière chez les écouteurs, l'ICOM IC-R 9000 ne manque vraiment pas d'attrait compte tenu de ses innombrables possibilités. Opérant en effet sur la bande allant de 100 KHz à 2 GHz, cela revient à dire qu'il remplace un récepteur de trafic O.C. ainsi qu'un récepteur scanner VHF/UHF, et ce, sur tous les modes de modulation! Cet appareil est capable de mémoriser près de 1000 fréquences! Reste que son prix est bien sûr en rapport avec ses hautes performances: en "promotion" durant les fêtes de Noël, il était vendu aux alentours de 29 000 F.

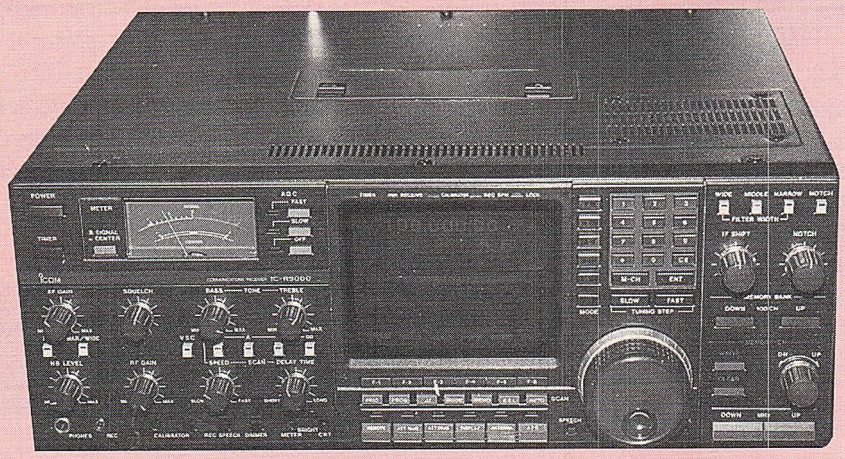

DEUX ANTENNES UHF SIRIO POUR TDV

SIRIO vient de compléter sa gamme d'antennes avec deux nouveaux modèles spécialement conçus pour accompagner les téléphones de voiture (TDV Radiocom et SFR). De type "UHF 1/4 d'onde", elles ont une impédance de 50 ohms. Elles fonctionnent dans la bande s'étalant de 420 à 460 MHz et acceptent une puissance maximale de 30 watts. Elles diffèrent seulement de par la forme de leur embase et la nature de leur support.

Ainsi, la "SKA 400 1/4" est munie d'un support "ML" nécessitant d'effectuer le perçage d'un trou de 14 à 18 mm de diamètre. Pour sa part, la "SKA 400 SL" est livrée avec un support "SL" qui occasionne la réalisation d'un trou un peu plus gros (19 mm de diamètre).

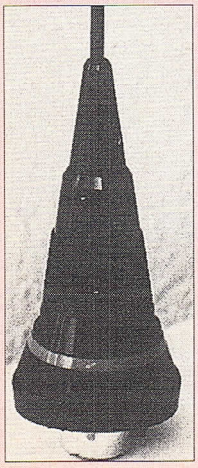

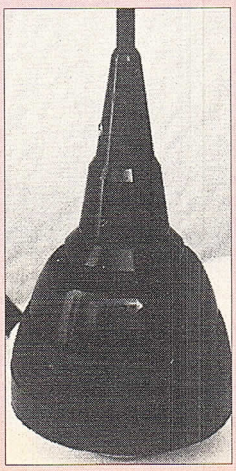

octobre prochain, près de 1500 p sonnes détiendront un bi- bop tan que 270 bornes-relais seront utilisab Sur le plan financier, sachez que le minal coûtera environ 2000 F, l'abor ment mensuel atteindra plusie dizaines de francs, et chaque comm cation sera surtaxée (comme cela se actuellement pour le Radiocom 2C par exemple) afin de rémunérer la l son radioélectrique.

Signalons que l'expérience à peu p identique, baptisée "Phone Point' lancée en Grande-Bretagne, vient d' interrompue. Motif: elle ne rempor pas le succès escompté auprès des u sateurs!

SUPPORT DE COFFRE PAN KF 400

De forme rectangulaire, ce suppo d'antenne mobile a été conçu po venir se fixer sur un coffre de voitu L'avantage évident de sa pince, c' qu'elle évite de réaliser le moind perçage dans la carrosserie! Pré pour recevoir des brins dont l'emba est de type "DV" (montage par ser ge du classique écrou papillon), support PAN KF 400 est vendu prê l'emploi avec un câble coaxial air qu'une fiche "PL 259" raccordée son extrémité.

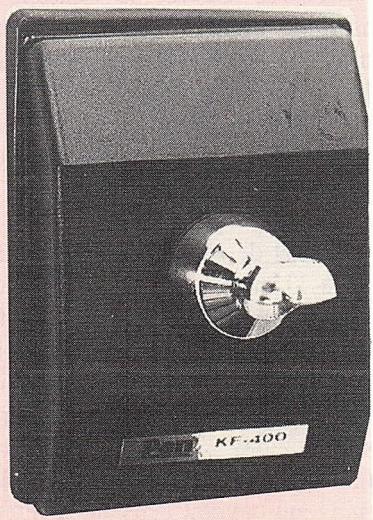

d'homologation), sa date de fabrication, et enfin, le nom de la société qui a obtenu l'homologation/agrémentation.

BI-BOP, C'EST PARTI !

De la taille d'un paquet de cigarettes, le téléphone personnel portable est opérationnel à Strasbourg.

Pesant moins de 200 grammes, le nouveau téléphone portable micro- cellulaire aura une portée de 50 à 300 mètres, soit approximativement celle des appareils sans fil agréés. En

ANTENNE SOUPLE SPECIALE ALAN 80

En Citizen Band, les appareils portables offrent souvent des performances relativement limitées compte tenu des dimensions extrêmement réduites de leurs antennes. Lorsque l'on se trouve dans l'impossibilité de recourir à une modèle extérieur, on améliorera toujours les choses en s'équipant d'un aérien de meilleure qualité. Ainsi, grâce à l'antenne souple spéciale Alan 80, mesurant une cinquantaine de centimètres, votre portable MIDLAND Alan 80 A verra immédiatement sa portée accrue.

CONVERTISSEUR PAN 2430

Voici un accessoire fort utile qui s'adresse plus particulièrement aux routiers-cibistes. Il leur permet de monter dans une cabine de camion un poste CB fonctionnant en 12 volts, bien que la sortie des batteries du véhicule délivre du 24 volts. A noter que la plage d'entrée de ce convertisseur PAN 2430 peut varier de 18 à 32 volts, tandis que sa sortie est comprise entre 12 et 15 volts. Et ce, sous 24 ampères, avec un maximum de 30!

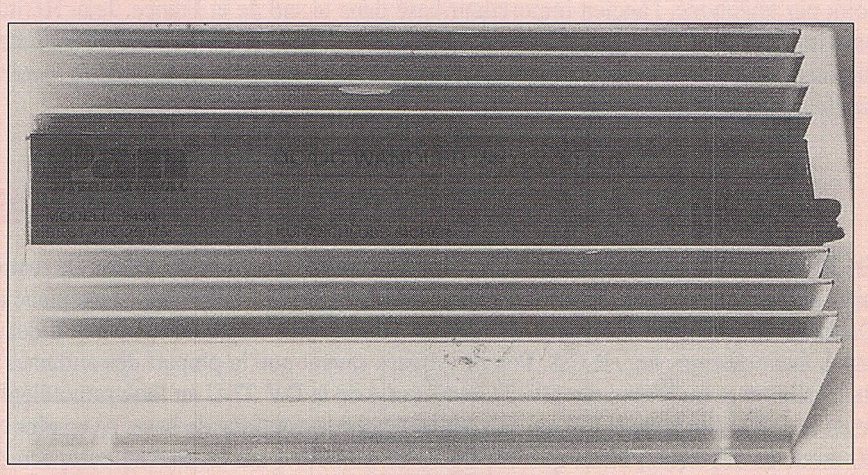

J.O.: BANDES AMATEURS REQUISITIONNEES !

la suite d'une intervention réalisée par M. Didier MIGAUD, Député de l'Isère, auprès du Ministre des Postes et élécommunications, concernant l'utilisation de la bande 144-146 MHz par certaines délégations, pendant les prochains Jeux lympiques d'Hiver d'Albertville, voici un extrait de la réponse très nette émanant de M. Jean-Marie RAUSCH :

"Monsieur le Député,

Par lettre en date du 17 juillet 1991, vous avez attiré mon attention sur l'autorisation accordée au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques d'Albertville en 1992 - COJO - pour l'utilisation des fréquences 144 et 146 MHz, fréquences situées en limites d'une bande attribuée au Service Amateur.

Compte tenu de l'ampleur internationale de cette manifestation sportive et de son importance pour la France, il est indispensable que le Comité de Coordination des Télécommunications obtienne une très large coopération de la part des organismes français du domaine des télécommunications pour l'attribution des fréquences destinées au COJO.

C'est comme administration gestionnaire du Service Amateur que mes services ont accordé une autorisation exceptionnelle à deux équipes étrangères participantes aux J.O., pour une utilisation temporaire, notamment pour garantir leur sécurité sur les sites olympiques et exclusivement pour la durée des Jeux Olympiques. Cette mesure exceptionnelle ne concerne pas seulement les amateurs mais tous les départements ministériels utilisateurs de fréquences radioélectriques: Défense, Intérieur, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Postes et Télécommunications, l'Education Nationale (radioastronomie)... afin de satisfaire toutes les demandes des délégations étrangères.

En outre, mes services ont attribué à titre tout à fait exceptionnel, pour les trois semaines des J.O., des indicatifs spéciaux aux radioamateurs résidant en savoie, au radio-club de Savoie et pour le transport de la flamme, alors que la délivrance de tels indicatifs ne constitue habituellement qu'une tolérance n'excédant pas quelques jours. Je précise que ces indicatifs spéciaux ont été demandés par l'Association du Réseau des Emetteurs Français, section 73, "pour marquer cet événement de portée internationale". Ce même critère évoqué par les radioamateurs a motivé la décision contestée...

Ainsi, compte tenu des enjeux économiques et des répercussions médiatiques sur l'image des services de radiocommunications français représentés par l'organisation des Jeux Olympiques en France, j'espère vous avoir donné les éclaircissements que vous étiez en droit d'attendre. Je souhaite désormais pouvoir compter, à l'instar des autres utilisateurs du sprectre radioélectrique, sur une large compréhension et une aide efficace de la part des radioamateurs français pour le bon déroulement des Jeux Olympiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs".

LES ANTENNES SIRTEL DISTRIBUEES PAR PRESIDENT

Comme nous l'avions laissé entendre dans notre numéro 120 d'octobre 1991, le partenariat Président/Sirtel ne se limitera pas seul marché italien. En créant une filiale italienne, en association avec Sirtel, Claude Schmitz avait à peine voilé ses ambitio C'est ce qui transparaît nettement du communiqué laconique qui vient de parvenir dans les rédactions de la presse spécialis En voici d'ailleurs la reproduction intégrale !

«La société Président Electronics Europe informe sa clientèle que les antennes Sirtel sont disponibles à la vente depuis le 1 janvier 1992. Notre service commercial se tien à votre entière disposition pour tout complément d'information».

Joint par téléphone, l'ancien importateur basé dans le sud de la France, Jean Héritier, patron de R.C.S., ne nous a pas caché s amertume. Non à l'encontre d'ailleurs de Claude Schmitz (car en matière commerciale, on ne fait pas de sentiment), mais fabricant italien. Il envisage déjà *«de se tourner vers d'autres fabricants de matériel CB, tout en se rapprochant davantage sa clientèle professionnelle»*.

SIRTEL : LA MARQUE LEADER IMPOSEE EN FRANCE PAR R.C.S.

En 22 années d'existence, Sirtel s'est forgé une solide position de leader en matière d'antennes 27 MHz et ce, dans plusie pays européens, avec en tête du hit parade l'Allemagne et... la France ! Une place exemplaire pour notre pays dont Angelo Li Dadomo, le président fondateur de Sirtel, reconnaissait implicitement il y a deux ans qu'elle était largement due aux effo sages mais obstinés de... R.C.S. Peu de cibistes savent que la plupart des antennes CB ont été inventées par Sirtel. Il en va ai de la célèbre et traditionnelle DV 27, mais aussi de la DV 27 U au look radiotéléphone UHF, des hélicoïdales Gamma, ou enc re de la S 2000 en fixe, la GP qui fait autorité pour les stations de base. Avec plus de 350 000 antennes fabriquées en 1988, da 70 modèles différents, Sirtel qui fait figure de numéro 1 sur le marché européen des antennes 27 MHz, ne pouvait pas trouv meilleur associé, avouons-le, que le numéro 1 des postes CB !

RADIO CB MAGAZINE

HORS SERIE N° 7

LE GUIDE D'ACHAT

EN KIOSQUE

S.O.S. MONTPELLIER ROUTIERS : LES AS DU RADIO-GUIDAGE !

rant les fêtes de fin d'année, l'association "S.O.S. Montpellier Rou-
s", présidée par Flory 34, tenait à mettre à l'honneur ses amis rou-
s de la préfecture de l'Hérault qui, à titre individuel, se sont investis
ıs compter dans de nombreux radio-guidages. Grâce à leur dévoue-
nt et à leur connaissance parfaite de la ville et du département précé-
nment mentionnés, leur efficacité est totale. Une réelle amitié ne
le pas alors à se créer entre les routiers de passage dans la région et
rs guides sur les ondes! Parmi ces spécialistes du club, citons Marcel
Le Gitan 34, Mégamix 34, Casanis 34, Carré d'As 34, Gasoil 34,
rmandie 34... Arrêtons là cette liste qui serait trop longue à énumérer
ıs son intégralité. Dans le domaine du matériel, sachez que de nou-
ıux véhicules viennent d'étoffer le parc dont le club disposait jusqu'à
ısent: signalons ainsi la venue de deux Peugeot 106 et 405, et d'une
oto pour les interventions rapides. En ce qui concerne les dépannages,
rsalino 34 est toujours prêt à rendre service. Pour résoudre les pro-
mes juridiques qu'ils sont susceptibles de rencontrer, les respon-
bles du club font confiance à la F.F.C.B.L., conduite par Tonton 12. A
ıtention des collectionneurs, précisons qu'un pin's "S.O.S. Montpel-
r Routiers-Canal 19", en série limitée, vient de sortir des presses.
ur se le procurer, il suffit de se renseigner auprès des dirigeants de
ssociation. S.O.S. MONTPELLIER ROUTIERS - 102, Rue des
bines - 34070 MONTPELLIER. Tél.: 67 47 05 77 et 67 04 90 58.

ES SIERRA-SIERRA VOUS ADRESSENT EURS MEILLEURS VOEUX

ı seuil de cette nouvelle année, le Président du club Sierra-Sierra
ternational DX France et toute l'équipe du bureau directeur tiennent
vous présenter leurs voeux les plus sincères pour 1992. Ils espèrent
e la propagation sera toujours de la partie et que, par conséquent, de
aux QSO pourront être réalisés. L'avenir nous le dira! Bien qu'il
it déjà riche de 200 membres, le club devrait encore connaître un
veloppement important au niveau de ses effectifs. Lors de leur
semblée générale, annoncée pour le samedi 25 avril 1992, à Biache
as-de-Calais), les Sierra- Sierra fêteront dignement leur deuxième
niversaire. Ils comptent d'ailleurs sur la participation active de tous
ırs adhérents! Le lendemain (le dimanche 26), à l'intention de leurs
mbreux amis cibistes des environs, un salon de la radio ainsi qu'une
pédition DX sont programmés. Nous vous donnerons davantage de
tails sur ces manifestations dans l'un de nos prochains numéros.
UB SIERRA SIERRA - BP 33 - 62118 BIACHE.

EXPEDITION DU CLUB ALFA GOLF

Le 27 octobre dernier, s'est déroulée la seconde Assemblée Générale Ordinaire de l'Alfa Golf, International DX Club, dont le siège est situé à Rouvroy, dans le Pas-de-Calais. L'assistance put suivre avec attention la lecture des rapports (moral, par le président, et financier, par le trésorier) avant qu'il ne soit procédé au renouvellement des membres constituant le Conseil d'Administration. Ce dernier se compose désormais de: 1 AG 001/Jean-Luc (Président), 1 AG 002/Michèle (Président-Adjoint), 1 AG 003/Jean-Paul (Vice- Président), 1 AG 004/Patrick (Secrétaire), 1 AG 005/Jean- Jacques (Trésorier), 1 AG 006/Daniel (Manager), 1 AG 080/Mireille et 1 AG 070/Roger (Commissaires aux Comptes). A cette occasion, les adhérents pouvaient aussi découvrir quelques nouveautés: modèles de QSL, enveloppes et autocollants portant le logo du club, tampons, magazine interne, et, bien sûr, le pin's à l'emblème du groupe! Avec plus de 200 membres, le Club Alfa Golf, qui vient de s'affilier à la F.F.C.B.L., est actuellement présent dans 25 pays. On le voit, dans le choix de ses opérateurs, c'est toujours la qualité qui prime, et non la quantité! Cette assemblée s'est achevée par la remise des prix du contest du mois de juin, au cours de laquelle le traditionnel verre de l'amitié était offert à chacun des adhérents. A noter qu'une expédition DX sera organisée très prochainement, plus exactement du samedi 18 (6h) au dimanche 19 janvier 1992 (15h). QTH: montagnes suisses. Indicatif: 15 AG 0. Les appels seront lancés sur la fréquence 27,455 MHz (mode USB), avec QSY sur la fréquence de stand-by: 27,715 MHz (mode USB). QSL Manager: 15 AG 101/Patrick. Participez-y nombreux! Signalons que d'autres expéditions sont également en projet pour 1992. Destinations: Surinam, Ile de Man, Hongrie, Trinidad & Tobago, etc... A suivre! Toutes demandes de renseignements doivent être adressées au secrétariat du club dont voici les coordonnées: CLUB ALFA GOLF, Secrétariat, BP 97, 62440 HARNES.

LES I.C.F. EN A.G.

Le dimanche 6 octobre 1991, les "I.C.F." (International Cibistes France) se sont réunis à l'Espace Zenium, en Meurthe-et-Moselle, à l'occasion de leur assemblée générale. Les membres présents en profitèrent pour dresser le bilan de toutes leurs revendications et faire le point sur les divers problèmes auquels ils sont actuellement confrontés: nouvelle réglementation, contrôles fréquents du matériel mobile, etc... Aprés lecture des rapports (moral et financier), la Présidente (14 ICF 168), également responsable de la région Lorraine au niveau de la F.F.C.B.L., fit un compte rendu détaillé du déroulement de la journée du 4 octobre dernier, à Paris. Au moment où l'Europe s'ouvre, les I.C.F. réclament plus que jamais l'autorisation de dialoguer librement avec l'étranger. Seront-ils entendus? Sachez que l'association compte aujourd'hui 576 adhérents dans l'Hexagone et une bonne centaine en dehors de nos frontières! A l'issue de cette A.G., le comité directeur a été réélu dans son ensemble. Nous vous en rappelons sa composition: 14 ICF 168 (Présidente Gérante), 14 ICF 095 (Vice-Président Gérant), 14 ICF 022 (Président du Comité), 14 ICF 149 (Vice-Président du Comité), 14 ICF 121 (2ème Vice-Président du Comité), 14 ICF 220 (Trésorier Contrôleur), 14 ICF 239 (Secrétaire), 14 ICF 241 (Contrôleur des Comptes), 14 ICF 200 (2ème Contrôleur de Comptes), et 14 ICF 230 (Chargé de Mission). Les "I.C.F." (club DX) font savoir qu'ils restent à la disposition de tous les cibistes qui souhaiteraient obtenir de plus amples renseignements concernant leurs activités. N'hésitez donc pas à leur écrire ou à leur téléphoner! I.C.F. - BP 33 - 57420 VERNY. Tél.: 87 52 73 81.

PROCHAINE A.G. DE L'A.C.R.A.L.

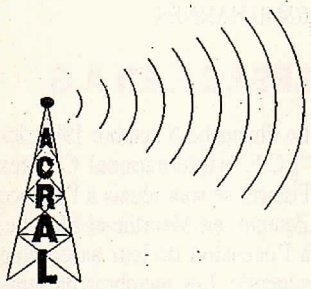

Nous informons les cibistes de l'Aude que l'Amicale Cibi Radio Assistance Lauragais (A.C.R.A.L.) tiendra son assemblée générale le dimanche 26 janvier 1992, dans la salle des fêtes de Villeneuve-la-Comptal (près de Castelnaudary). Dès 11h, les diverses personnalités invitées ainsi que la presse seront reçues. A l'ordre du jour, figurent la lecture des rapports d'activités (moral et financier), les modifications intervenant dans les statuts, et le renouvellement du bureau. A signaler que seuls les adhérents ayant versé leur cotisation seront habilités à prendre part au vote. Plus que jamais, l'A.C.R.A.L. prouve son dynamisme. En effet, les 20 et 21 novembre derniers, 12 de ses membres (Choupette, Rafale, Bambi, Filou, Décibel, Triton, Calimero, Timide, Surcouf, Le Crabe, Ricky et R.D.L.) se présentaient à l'examen du Brevet National de Secourisme (le fameux B.N.S.!). Bilan: tous les candidats ont été reçus! Ce beau résultat d'ensemble, ils le doivent à leur remarquable préparation qui était assurée par de sympathiques moniteurs de la Croix Rouge de Castelnaudary (Mlle. Fabro, Mmes. Solbes et Rieu, et M. Rieu). Que les organisateurs de manifestations régionales de toute nature n'hésitent pas à entrer en contact avec les dirigeants de l'A.C.R.A.L.! Ils se tiennent à leur entière disposition pour réaliser toutes assistances radio, avec secourisme à la clé!
A.C.R.A.L. - Relais St-Pierre - 11400 VILLENEUVE LA COMPTAL. Tél.: 68 23 09 16.

UNE NOUVELLE FEDERATION CIBISTE !

Déclarée en date du 14 octobre 1991, à la Préfecture du Tarn-et-Garonne, la Fédération Nationale des Clubs d'Assistance-Radio de Sécurité et de Secours (F.N.C.A.R.S.S.) vient de voir le jour. Son but est clairement affiché: rassembler tous les clubs pratiquant l'assistance radio et le secours afin que cette union fasse reconnaître par les pouvoirs publics l'utilité de telles activités. Sa devise n'est-elle pas "Unissons-nous pour être forts"! A l'issue de sa première assemblée générale, qui se tenait à La Ville-Dieu-du-Temple (Tarn-et-Garonne), où elle siège, la F.N.C.A.R.S.S. a communiqué la composition de son bureau directeur: CBX 82 (Président), Lloyd 31 (Vice-Président), Sémaphore 82 (Trésorier), Baroudeur 81 (Trésorier-Adjoint), Orchidée 82 (Secrétaire), et Sirène 46 (Secrétaire-Adjointe). Pour entrer en contact avec cette nouvelle fédération, rien de plus simple! Ecrivez ou téléphonez à son secrétariat dont les coordonnées suivent!
F.N.C.A.R.S.S. - Secrétariat - Les 4 Routes - 82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE. Tél.: 63 31 55 89.

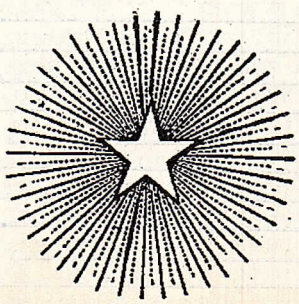

LE RETOUR DU S.O.S. C.B. LANGUEDOC

Après plusieurs années de sommeil (de 1985 à fin 1990), Nava 30, l'actuel président, est parvenu à relancer le S.O.S. C.B. La guedoc. La réussite est totale puisque, le 14 février dernier, nouveau bureau directeur a vu le jour. Autour de Navajo 30, trouve donc Huggy 30 (Vice- Président), Félin 30 (Secréta Général) et Ange 30 (Trésorier). A l'actif du club, citons la cr tion du Groupement Associatif Assistance Radio Interventi Sécurité (G.A.A.R.I.S.), une entente de clubs dont il se charge la trésorerie, la participation à plus de 20 assistances radio (r lyes, courses pédestres, cyclistes, équestres, etc...), deux interve tions concernant des accidents de la route, et une recherche personne disparue. Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h 18h, sur le canal 9, des permanences sont normalement assuré Pour ce faire, l'association dispose de deux personnes en Conti Emploi Solidarité (C.E.S.). Elles viennent s'ajouter aux membres actifs que compte aujourd'hui le nouveau S.O.S. C. Languedoc. Pour tous renseignements supplémentaires, adresse vous directement au siège social du club qui est situé au 11 de Place David, à Nâmes (Tél.: 66 64 15 40). Vous pouvez égaleme envoyer un courrier à son adresse postale qui est rappelée ci-de sous.
S.O.S. C.B. LANGUEDOC - 6, Rue BASSANO - 30900 NIMES

BIENVENUE A TROIS NOUVEAUX CLUBS

Décidément, ça bouge dans le monde de la Citizen Band! Et, pl particulièrement, dans les départements de l'ouest de la France les créations de clubs se succèdent à un rythme soutenu! To d'abord, portons à votre connaissance la naissance du Whis Delta Group DX. Déclaré récemment à la sous-préfecture de Fo gères (Ille-et-Vilaine), le W.D. Group vous propose diverses ac vités: à commencer par le DX, bien sûr, et la radio assistance. vous souhaitez venir rejoindre ses membres fondateurs, écrivez WHISKY DELTA GROUP DX, BP 41, 35140 SAINT AUB DU CORMIER. Passons maintenant dans la Manche, où C.B.A.N.C. vient de voir le jour à Equeurdreville. En clair, s'agit du "C.B. Assistance Nord Cotentin". Présidé par le symp thique Pavillon 50, ce club s'est spécialisé dans les missions sécurité lors de manifestations sportives, culturelles et huma taires, en étroite collaboration avec les services publics (genda merie, police, sapeurs-pompiers...). Voici ses coordonnées po tales: C.B.A.N.C., BP 33, 50120 EQUEURDREVILLE. Enfi notez sur vos tablettes la création de l'association "Antenne Br tagne Centre-Pays de Chistr Per", dont le siège social se trouve la mairie de Cléguerec (Morbihan). Pour être précis, sa public tion au Journal Officiel date seulement du 11 septembre dern Avec son potentiel humain, elle s'est fixée pour objet de réalis des assistances auprès de diverses associations, dans le b d'assurer la sécurité et l'encadrement d'épreuves sportives, moyen, on s'en doute, de la radiocommunication. Pour entrer contacter avec l'Antenne Bretagne Centre, il suffit d'adress directement un courrier à son président:
M. Jacky Caugant, Antenne Bretagne Centre, 4, Cité du Presbyt re, Neulliac, 56300 PONTIVY.

;RAND CONTEST DX TANGO CHARLIE

e DX International Club Tango Charlie, club à 100% DX sié-
eant dans la bonne ville de Cognac (Charente), a connu une
née 1991 très florissante. En effet, au cours de ces huit derniers
ois, ce sont plus de cinquante membres qui sont venus grossir
s rangs des "Tango Charlie"! Ceux-ci bénéficient désormais
une boîte postale, de cartes QSL, d'autocollants, de tampons,
enveloppes, et de bien d'autres articles mis à leur disposition.
fin de concrétiser les efforts de chacun, le DX International
lub Tango Charlie organisera, du samedi 15 février 1992 (0h) au
manche 15 mars 1992 (minuit), un grand contest DX destiné à
us ses adhérents de métropole et d'Outre-Mer. Cette opération
ra divisée en deux challenges: "France" et "Etranger". Tous
eux seront évidemment dotés de prix et de récompenses
verses. Si vous avez envie de participer activement à ce contest
nsi qu'aux nombreuses autres manifestations qui se dérouleront
endant cette nouvelle année 1992, n'hésitez pas à écrire à la
oîte postale du club cognaçais (merci de joindre un timbre à 2,50
à votre demande). Les dirigeants du Tango Charlie se feront un
laisir de vous renseigner et, si vous le souhaitez, de vous
ccueillir en leur sein.
)X INTERNATIONAL CLUB TANGO CHARLIE - BP 28 -
6101 COGNAC Cedex.

ICTOR LIMA NOUVELLE FORMULE

ilà déjà six ans que le Victor Lima DX Groupe de Chaource
ube) fait parler de lui dans le monde entier.
bel anniversaire! Son bilan est positif sur toute la ligne puis-
'il comprend aujourd'hui plus de 2000 membres actifs, répartis
r les différents continents. Rappelons que pour figurer sur cette
te des adhérents, ces derniers doivent retourner les circulaires
nuelles qui leur sont adressées gratuitement. Le journal interne
groupe, intitulé "Le scanner" (n°4), paraîtra prochainement
on une nouvelle formule. Rebaptisé "Mieux nous connaître" et
ndu 50 F, il comportera une vingtaine de pages entièrement
nsacrées à des reportages, accompagnés de 88 photos de sta-
ns Victor Lima. Afin d'en améliorer encore sa qualité, il sera
rénavant imprimé sur du papier brillant (64 pages recto-
rso).
dèle à sa réputation, le groupe organise toujours autant de
ncours: concours interne, concours de cartes régionales,
ncours de QSL, concours de parrainage, contest national... Un
ck permanent de 100 000 cartes QSL est à la disposition des
embres: 30 modèles régionaux et 10 modèles officiels. De plus,
ec son choix de 25 tampons, il y a vraiment de quoi satisfaire
DXeurs les plus exigeants! L'inscription au club (à vie!) est
ée à 150 F.
paquetage qui est fourni se compose de 50 QSL et d'un tam-
n (à choisir), du numéro du journal interne de l'année en cours,
la liste complète des membres, ainsi que d'autres petites sur-
ises! En rejoignant les Victor Lima, vous bénéficiez également
un contrat de responsabilité civile ainsi que d'une protection
idique, au civil comme au pénal. Pour en savoir plus sur cet
portant groupe de DXeurs, il vous suffit d'écrire à ses diri-
ants. En retour, ils vous ferons parvenir une carte QSL régio-
le Victor Lima.
ICTOR LIMA DX GROUPE - BP 4 - 10210 CHAOURCE.

CREATION DE L'A.C.V. DANS LA SOMME

Depuis le 20 juillet 1991, un club d'amateurs de radiocommunications fonctionne à Roisel, charmant village de 2000 habitants, situé dans le département de la Somme.
La vocation de l'"Amicale Cibiste du Vermandois", c'est son nom, est davantage régionale qu'internationale, même si une QSL DX va bientôt être éditée (indicatif DX: 14 ACV)! A l'heure actuelle, l'effectif du club s'élève à 46 adhérents. Ils ont pris l'excellente habitude de se réunir le premier samedi de chaque mois dans une salle de la mairie.
Au cours de chacune de ces séances, un sujet technique est abordé. C'est bien sûr l'occasion d'échanger une foule d'informations! Un bulletin de petites annonces a également été mis sur pied. Bref, tout est fait avec le souci d'étendre les connaissances de tous les membres de l'A.C.V., confrontés quotidiennement à diverses difficultés. Par exemple, tout le monde se plaint du QRM TV alors qu'une utilisation rationnelle du matériel permet de résoudre bien des cas particuliers.
Signalons aussi qu'une section "Assistance" vient de voir le jour (4 sorties déjà réalisées!).
Nous terminerons cette brève présentation de l'A.C.V. par la composition de son bureau: Ninas (Président), Tonton Gadget (Vice-Président), Barbaque (Secrétaire), Racine (Secrétaire-Adjoint), et Alfa Bravo (Trésorier). Pour échanger des idées ainsi que des documents techniques, n'hésitez pas à contacter les responsables du club par le biais de leur boîte postale.
AMICALE CIBISTE DU VERMANDOIS - BP 40 - 80240 ROISEL.

BILAN DE LA "STATION SPECIALE I.C.A."

Les 9, 10 et 11 novembre derniers, les membres de l'International Club Amateur (I.C.A.) avaient mis sur pied, pour la première fois, une "Station Spéciale".
Nous vous l'annoncions d'ailleurs dans notre numéro 121 (Novembre 91). Elle faisait suite à cinq expéditions organisées les années précédentes par le soin du club. En dépit d'une propagation pour le moins fluctuante, ces 72 heures de DX "non stop" permirent aux OM (YL comprises!) d'établir jusqu'à 160 contacts avec le monde entier. Dont 24 QTH (et non des moindres!): Antilles hollandaises, Brésil, Jamaïque, Moldavie, Pologne, Turquie, etc...
De même, 39 départements français répondirent à l'appel. Au cours des numéros progressifs, comme prévu, des lots furent attribués. Une bonne surprise pour les heureux gagnants! Les dirigeants de l'I.C.A. tiennent à remercier tous ceux qui ont bien voulu dialoguer avec eux sur la fréquence 27,390 MHz (en USB), contribuant ainsi au succès de l'opération. A bientôt pour une prochaine manifestation reposant sur le DX!

I.C.A. - BP 127 - 63406 CHAMALIERES Cedex.

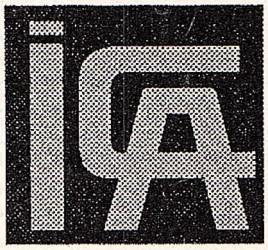

INTERNATIONAL
CLUB
AMATEUR

UN MARIAGE CIBISTE DE PLUS !

A Cholet, dans le Maine-et-Loire, deux membres de l'A.C.B.C. (Association des Cibistes Choletais) se sont unis, il y a quelques mois. Youkie 49, vice-président du club, a épousé Samba 49, secrétaire de l'association, fille de Lama 49 (membre du directoire de la fédération F.F.C.B.A.R.). Bien entendu, pour leurs déplacements, les jeunes mariés disposaient d'un chauffeur cibiste, en l'occurence, la station Lolo 49. Pour leur rendre hommage, celui-ci n'hésita pas à faire usage de son PA à de maintes reprises! Dans leurs "push pull" (évidemment équipés CB), leurs nombreux amis communiquaient entre eux sur un canal choisi au préalable. Inutile de dire que le cortège ne passa pas inaperçu dans les rues de la ville! Comme tous les membres de l'A.C.B.C., nous souhaitons beaucoup de bonheur ... et de QRPP au nouveau couple "Youkie 49-Samba 49"! A noter que l'A.C.B.C. de Saint-Léger-sous-Cholet est totalement indépendante de l'Amicale C.B. Courthézon (A.C.B.C. aussi!) qui vient de voir le jour dans le Vaucluse (voir notre présentation dans notre numéro 121, en page 21). Par conséquent, ne vous trompez pas d'adresse postale si vous désirez joindre l'un ou l'autre de ces clubs!
A.C.B.C. - BP 1 - 49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET.

LE R.C.E.A. ENTIEREMENT REMANIE !

Le Radio Club Eclair Avonais (R.C.E.A.), que vous connaissiez, n'existe plus! Il renaît cependant sous forme d'une association portant le même libellé! Ces événements sont intervenus à la suite de la démission de Nouvo 77, président du club. Quelques anciens membres ont alors décidé de créer l'associat "Radio Club Eclair Avonais" (déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau et parution au J.O. du octobre dernier). Cette jeune association souhaite poursuivre les objectifs que s'était fixé l'ex-R.C.E A savoir: assistances radio de manifestations sportives et culturelles, expéditions DX, etc... Signal que ses débuts sont prometteurs. A son actif, on peut déjà citer l'assistance du 2ème Raid de Seine-Marne, la sécurité des groupes folkloriques (français et étrangers) lors de la 38ème quinzaine commerc le de Montereau, et la couverture radio de la course-relais de la Flamme du Téléthon 91. Et les resp sables de l'association ne manquent pas de projets pour la saison 92! En ce qui concerne la composit du bureau directeur, sachez que Decibel 77 y occupe la place de Président, Rally 77 et Junior 77, celle Vice-Président, Mélodie 77, celle de Secrétaire, La Fouine 77, celle de Trésorier, et Mercédes 77, celle Gestionnaire du matériel. Ils constituent ainsi une équipe soudée et dynamique qui désire avant tout p mouvoir une bonne image de marque des cibistes, constamment à la disposition de la population.
RADIO CLUB ECLAIR AVONAIS - BP 31 - 77212 AVON Cedex.

EN FREQUENCE AVEC UN CIBISTE PORTUGAIS

Nous avons reçu récemment un sympathique courrier émanant de l'ami Paulo, l'un de nos fidèles lecteurs portugais. Il est actuellement le président de la division portugaise du groupe Charly Alpha, spécialisée en DX, RTTY, CW, SWL, et autres activités touchant aux radiocommunications en général. Par cette lettre, il tient à informer l'ensemble des cibistes français que sa station (31CA0-003) émet chaque samedi et dimanche, de 8h à 12h (GMT), sur la fréquence 27,505 MHz (en mode USB). Une QSL spéciale sera expédiée à tous ceux qui parviendront à la contacter. Une contribution d'un dollar US est toutefois demandée. QSL Manager: Giancarlo, Po Box 86, I-10091 ALPIGNANO, ITALIE. Si vous souhaitez faire plus ample connaissance avec Paulo, vous pouvez directement écrire à sa boîte postale. Voici donc ses coordonnées personnelles: 31CA0-003 op. Paulo, Po Box 213, P-4801 GUIMARAES, PORTUGAL.

BELLE SAISON 91 POUR LES SIERRA LIMA DU VAUCLUSE

A l'aube de cette nouvelle année, pour les membres de l'Amicale Cibiste de Haute-Provence-DX (International DX Groupe Sierra Lima), le moment est venu de dresser le bilan de la saison passée. C'est en effet par le Rallye de l'Ardèche, deuxième du nom, et par sa participation au formidable Téléthon 91, que le club vient de clore un programme bien chargé. Jugez-en! En 1991, ses adhérents ont assuré la couverture de quatre championnats cyclistes départementaux, d'un raid équestre, de trois rallyes automobiles, d'un raid en V.T.T., de deux raids pédestres, d'un triathlon, d'une course "nature", et de la Fête Nationale des Sports. Parallèlement à tout cela, une expédition DX f organisée. On le voit bie l'Amicale Cibiste de Haute-P vence s'investit à fond da l'assistance radio. Ces no breuses activités sur le terr ont permis aux membres club d'équiper "radio" p moins de 98 véhicules! D'o et déjà, le programme 19 s'annonce plutôt copieux. Nc aurons d'ailleurs certaineme l'occasion de vous en repar dans les mois à venir. Et le D dans tout cela? Rassurez-vo tout va bien! Les OM sont tc jours aussi dynamiques et le contacts avec les stations ex rieures ne se comptent plus!
AMICALE CIBISTE D HAUTE-PROVENCE/SIERR LIMA - BP 6 - 84110 SEGURE

BSENCE DE PROPAG POUR L'EXPEDI-ON "MIRABELLE"

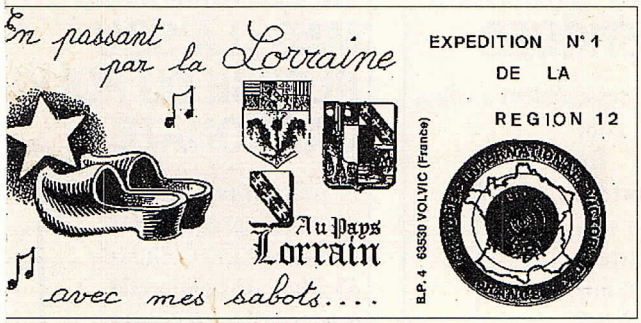

ns notre numéro 120, nous vous invitions à participer massive-nt à l'expédition organisée, les 11, 12 et 13 octobre, par le Groupe ernational Victor (G.I.V.) siégeant à Volvic (Puy-de-Dôme). Rap-lons que son QTH était la base de loisirs du Lac de Madine, à Heu-court. Malgré une intendance sans faille et du matériel performant, résultat ne fut pas à la hauteur des espérances. Tout cela parce que "propag" n'était pas au rendez-vous! Où était- elle passée? Bilan l'opération "Mirabelle": seulement 69 contacts établis, dont cer-ns avec la Belgique, la Grande- Bretagne, l'Ile de la Réunion, la ouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon. Cela aurait pu être re! Quoi qu'il en soit, une excellente ambiance régna pendant les is jours consacrés à cette expédition. Il est vrai que de délicieux astro", réalisés par de "super" chefs, furent servis aux opérateurs in de les réconforter! Cela dit, pour leur prochaine sortie, les embres du Groupe International Victor préféreraient que la propa-tion soit cette fois de la partie! G.I.V. - BP 4 - 63530 VOLVIC.

ALON DE LA ADIO REUSSI A ULLE

omme nous vous l'annoncions ns notre numéro 121, à l'initia-ve du club "Secours Assis-nces Radio Tulle" (S.A.R.T.), premier "Salon de la Radio-mmunication de Loisirs" s'est nu à Tulle (Corrèze), le samedi novembre 1991. Indiscutable-ent, ce fut un beau succès! Pas oins de 600 visiteurs passion-s, âgés de 7 à plus de 77 ans, sont succédés au cours de tte journée. Ils ont pu recueillir utes les documentations et formations touchant à la radio l'ils souhaitaient. En ce qui oncerne le 27 MHz, différents ands avaient été mis en place r les organisateurs. Après un ssage à chacun d'eux, les netteurs-récepteurs, les ntennes, les instruments de esure, la connectique, le régla-e du TOS... n'avaient plus de secrets pour eux! N'oublions pas de mentionner l'installation d'un "PC Radio-guidage" spécialement créé pour l'occasion. Du côté des radioamateurs, le Réseau des Emetteurs Français (R.E.F.) exposait une impressionnante batterie d'antennes et faisait découvrir les formidables possibilités du RTTY, du Fax, du Packet Radio, du DX, de la transmission Morse, de l'image télé et de la transmission par satellites, ceci par le biais d'appareils de très haute technicité. A partir de 15 h, un colloque traitant du 27 MHz était organisé. Les responsables du S.A.R.T. présentèrent alors les différents projets de leur club, à commencer par la création de futures sections: Informatique, DX, Electronique, Assistances Radio, etc... Ensuite, le débat porta sur un sujet particulièrement épineux dans la région de Tulle: les divers canaux d'appel (9, 11, 19 et 27)! En effet, depuis maintenant plusieurs années, beaucoup déplorent que le canal 27 fasse l'objet d'une désertion quasi totale, tandis que le "19" tend à devenir une vraie "poubelle"! Un problème difficile à résoudre en douceur, sans engendrer d'interminables polémiques! Au cours de ce colloque, furent également abordés d'autres thèmes: citons la réglementation et l'utilisation des RX/TX, la technique (conseils fournis par un professionnel), etc... Bref, chacun est reparti avec tous les renseignements qui lui étaient nécessaires. Cibistes et radioamateurs s'étaient unis pour une même passion: la communication! Ensemble, ils préparent déjà la prochaine édition d'un salon qu'ils espèrent encore plus étoffé... et visité en 1992!
S.A.R.T. - Centre Culturel et Sportif - Avenue Alsace Lorraine - 19000 TULLE. Tél.: 55 26 88 02.

BILAN 91 DU C.C.B.M.

Tous les cibistes bretons connaissent forcément le Club CB de la Baie de Morlaix, et retiennent facilement ses quatre lettres: C.C.B.M. Au cours de sa septième assemblée générale, qui s'est tenue le dimanche 10 novembre 1991, à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), le Président Bennett 29 rappela à l'assistance les nombreuses missions qui furent assurées par les membres du club, tout au long de cette année qui s'achève. Par exemple, le C.C.B.M. a pris en charge la sécurité de diverses manifestations sportives organisées dans sa région: semi-marathons, triathlons, courses cyclistes... Ses équipes sont également intervenues sur des accidents de la route en aidant la gendarmerie à mettre en place les déviations qui s'imposaient. Bref, les activités n'ont pas manqué! Terminons en vous communiquant la composition du nouveau bureau directeur: J.M.G. 29 (Président d'Honneur), Bennett 29 (Président), Fernandel 29 (Vice-Président et Responsable des Relations Publiques), KM 29 (Secrétaire), Portos 29 (Trésorier), Breizh 29 (2ème Responsable des Relations Publiques), Nanard 29 et Pollux 29 (Responsables du Matériel).
CLUB CB DE LA BAIE DE MORLAIX - BP 1 - 29670 HENVIC.

LE GROUPE ROMEO ETAIT A ELANCOURT

Pour le première fois, l'International Roméo DX Group participait au Salon de la Radio d'Elancourt (SARADEL) en tant qu'exposant. A cette occasion, ses membres ont réservé quelques belles surprises aux visiteurs venus nombreux. Par exemple, ils avaient réalisés une superbe toile peinte de 3 m de hauteur, représentant un pylône supportant une antenne delta loop à 6 éléments. On s'en doute, l'ensemble se voyait de loin! Sur le stand, trônaient également plusieurs ordinateurs pilotés par Jacques et Annick, informaticiens à Coutances (Manche). Ces derniers faisaient découvrir au public un logiciel de radio (sans équivalent sur le marché) qu'ils ont réussi à mettre au point. Par ailleurs, Bernard (14 R 72) et Nicolas (14 R 71) effectuaient des démonstrations de leur station de décodage Fax et Packet. Le stand, placé conjointement sous la responsabilité de Gilbert (Président) et de Jean-Louis (Vice-Président), a accueilli beaucoup de monde pendant ces deux journées. Bien des adhérents du groupe firent le déplacement jusqu'à Elancourt pour rencontrer les dirigeants de leur club et discuter librement avec eux. Devant le succès remporté par cette heureuse initiative, nul doute que l'International Roméo DX Group sera présent au prochain SARADEL!
INTERNATIONAL ROMEO DX GROUP - BP 161 - 93103 MONTREUIL Cedex

VU CHEZ

T.G.V. CB SERVICES

93, bld P.V. Couturier
93100 Montreuil
Tél : (16-1) 48 51 51 58

et

17, rue Lavoisier
93110 Rosny sous Bois
Tél : (16-1) 48 94 34 36

MICRO EURO CB SILVER EAGEL : UN REVENANT

De retour sur le marché français à l'initiative de l'importateur de Nébias, le Silver Eagle provoquera certainement une pointe de nostalgie dans le cœur des pionniers de la CB. Mais oui, rappelez-vous, on l'appelait à l'époque le micro de table Astatic ! Gratifié d'un look rétro particulièrement séduisant, ce micro de base aux chromes brillants de mille feux fera pâlir d'envie vos amis. Pour cela, il faudra dépenser, pas moins de 850 F.

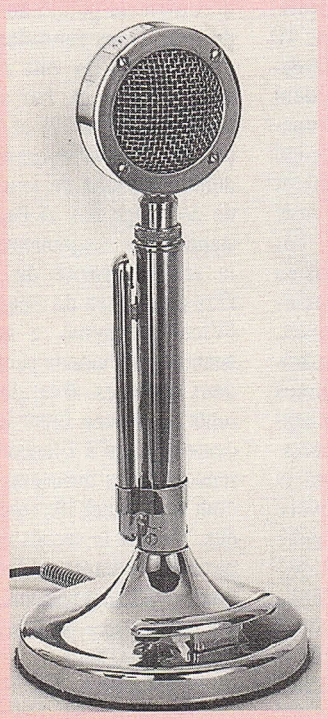

ANTENNE SIRIO MICRO 30 MAG : LA PLUS MINI DES MAGNETIQUES

Les antennes CB qui ressemblent à celles employées en UHF, pour les "Téléphones De Voiture", remportent actuellement un large succès. Afin de permettre à certaines catégories d'utilisateurs peu bricoleurs (ou tout simplement qui répugnent à percer leur carrosserie) de pouvoir néanmoins en disposer eux aussi, Sirio vient de créer une variante à la Micro 30, dont le support est magnétique. Avec son fouet en acier agrémenté d'un élégant ressort, dont l'ensemble ne dépasse pas une trentaine de centimètres, la Sirio Micro 30 Mag, fournie avec son cordon et sa prise PL

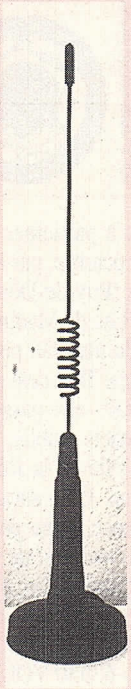

ANTENNE SIRIO CELLULAIRE 33 MAG : LA SOUPLESSE DU POLYCARBONATE

A peine plus longue que la précédente, l'antenne Sirio Cellular 33 Mag est munie elle aussi d'une embase magnétique dont le diamètre est de l'ordre de 65 mm. Son brin vertical présente la particularité d'être réalisé dans un matériau extrêmement flexible, et donc de résister aux chocs. Livrée dans un coffret, la Sirio Cellular 33 est fournie avec son câble coaxial de raccordement s'achevant par une prise PL 259.

MICRO ALAN F 36 : AVEC DEPORT UP/DOWN

Avec l'avènement despostes CB équipés de commandes UP/DOWN déportées su le micro, se posait un problème lorsque l'on désirait remplacer le micro d'origine par un micro supplémentaire. En effet, si ceux-ci sont munis de préampli-compresseur de modulation, du roger bip de fin de transmission ou de chambre d'écho, par contre jusqu'à présent aucun d'eux ne possédait une commande déportée de montée et de descente des canaux. Conçu pour être utilisé avec un Midland Alan 28, le micro mobile Alan F 36 qui est donc le premier du genre à posséder les touches "UP" et "DOWN", pourra s'adapter aux autres modèles de postes CB, sous réserve d'en modifier éventuellement le câblage. Il possède un préamplificateur réglable, ainsi qu'un roger bip incorporé et des touches fluorescentes

5ème CONCOURS BIDOUILLES

LES RESULTATS !

COMME CHAQUE ANNÉE, RADIO CB MAGAZINE A ORGANISÉ PENDANT L'ÉTÉ DERNIER SON GRAND CONCOURS "BIDOUILLES". DOTÉ DE NOMBREUX ET AGNIFIQUES LOTS DE MATÉRIEL CB OFFERTS PAR LA SOCIÉTÉ DIRLER (6 POSTES ET 4 COMBINÉS CB), CE CINQUIEME CONCOURS A ÉTÉ MARQUÉ PAR UNE PARTICIPATION ACCRUE DE NOS LECTEURS-BIDOUILLEURS, CE QUI A ENTRAINÉ UN DÉPOUILLEMENT DES DOSSIERS PLUS LONG QUE D'HABITUDE. D'OU UN CERTAIN RETARD POUR VOUS EN COMMUNIQUER LES RÉSULTATS !

our cette cinquième édition de notre grand concours "Bidouilles", les réalisations présentées se sont avérées particulièrement variées. plus des bidouilles que nous qualirons de relativement classiques, nous ons enregistré des montages dont riginalité était, avouons-le, bien luisante. On en profitera pour indier que les critères de sélection du jury osaient sur l'intérêt pratique de la louille proposée, sur la simplicité de réalisation et de sa mise au point, sur nombre de cibistes susceptibles d'être ncernés, et évidemment, sur la qualité hnique du dossier envoyé : exécution s photos et des croquis, clarté des plications, etc...

r ailleurs, afin d'encourager certains rticipants dont les réalisations avaient présélectionnées (vous découvrirez ochainement leurs bidouilles égalent !), Radio CB Magazine a décidé leur offrir un abonnement d'une rée d'un an ainsi qu'un mini-tostre. Emile BOULET, Philippe ADIC, Jean-François BAR et ymond SCHMID sont les heureux néficiaires de ces prix supplémenres !

s deux grands gagnants, qui receont chacun un poste SUPERSTAR 00, nous ont adressé des réalisations ncernant respectivement une modification de l'affichage du SUPERSTAR 3900 F et le montage d'un amplificateur linéaire expérimental.

Quant aux quatre suivants, remportant des appareils MIDLAND 4001, leurs œuvres traitent d'un commutateur d'antennes à distance, d'un répéteur ou relais expérimental, d'un chargeur automatique pour Alan 80 A, et d'un sélecteur automatique CB/autoradio.

Enfin, les quatre combinés téléphoniques CB reviennent à des bidouilles portant sur la construction d'un micro extérieur pour poste portable STABO SH 7000, d'un roger bip réglable, d'une alimentation de 13,8 V/10 A, et d'une alimentation de secours pour station CB. Parmi les projets faisant attribuer un lot de consolation à leurs auteurs, on citera la fabrication d'un pylône, d'un carnet de trafic sur "PC", et d'antennes souples, ainsi que la transformation d'un poste MIDLAND 75-790.

Dans les prochains numéros de votre revue préférée, vous retrouverez la totalité de ces bidouilles qui ne manqueront certainement pas de retenir votre attention.

Encore bravo aux gagnants pour lesquels la société DIRLER a effectué un gros effort en leur décernant de magnifiques cadeaux.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'été 92 avec l'organisation de notre 6ème grand concours "Bidouilles"! N'hésitez donc pas à préparer dès maintenant vos futures réalisations que nous espérons originales ... et géniales !

LISTE DES GAGNANTS

1er prix :	Gérard ALIBERT	un poste SUPERSTAR 3900
2è prix :	Daniel CHAPELAIN	un poste SUPERSTAR 3900
3è prix :	Xavier CASCIANI	un poste MIDLAND 4001
4è prix :	Thierry ROUSSEL	un poste MIDLAND 4001
5è prix :	Michel LECONTE	un poste MIDLAND 4001
6è prix :	Christelle CONTANT	un poste MIDLAND 4001
7è prix :	Guy TILLIER	un combiné CB MIDLAND
8è prix :	Laurent CORDELLA	un combiné CB MIDLAND
9è prix :	Doris LE RUYET	un combiné CB MIDLAND
10è prix :	Corinne CLEMENT	un combiné CB MIDLAND

Section Antenne

REALISEZ VOTRE ANTENNE PULSAR

A MAINTES REPRISES, CERTAINS DE NOS LECTEURS ONT MANIFESTÉ LEUR SURPRISE DE NE PLUS PARVENIR À SE PROCURER UNE ANTENNE DIRECTIVE TRES ORIGINALE, BAPTISÉE "PULSAR". NON SEULEMENT, CETTE DERNIERE N'EST PLUS COMMERCIALISÉE EN FRANCE MAIS, EN OUTRE, IL S'AVERE IMPOSSIBLE DE DISPOSER D'UN PLAN PRÉCIS PERMETTANT DE S'EN INSPIRER AFIN D'EN RÉALISER UNE RÉPLIQUE. GRACE AUX RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR L'UN DE NOS AMIS BELGES (LA STATION ECHO BRAVO 134), NOUS SOMMES AUJOURD'HUI EN MESURE DE VOUS AIDER !

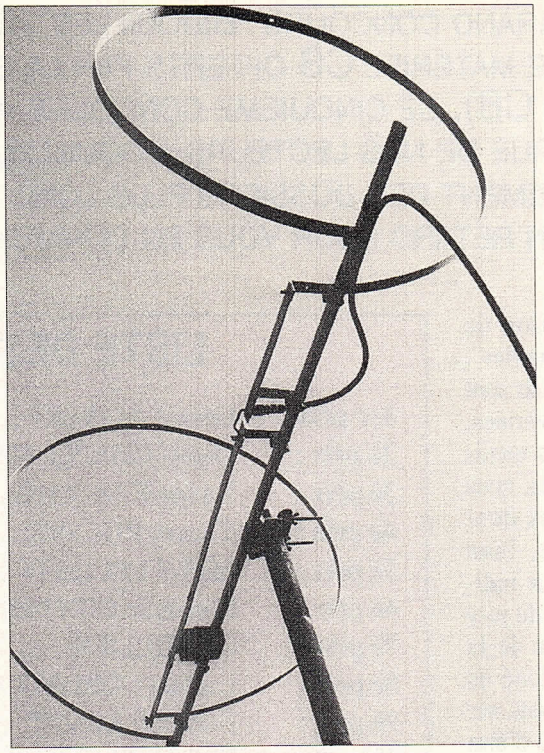

Licencié "radioamateur", notre ami Echo Bravo 134, opérateur Dany, fait partie de nos lecteurs les plus fidèles, et ce, depuis notre tout premier numéro ! Dans son sympathique courrier, il nous indique que la PULSAR a été conçue en son temps par ses soins. C'est la raison pour laquelle il est l'un des plus qualifiés pour nous communiquer un plan détaillé de cette antenne tant recherchée.

Rappelons que la CTE PULSAR est une antenne directive présentant l'originalité d'être munie de deux éléments circulaires confectionnés avec deux rubans d'alumi-

nium. Peu encombra
puisque son boom n'exc
pas 1,30 m (le diamètre de
éléments atteignant, quar
lui, 770 mm), elle fonctio
bien entendu en polarisat
circulaire. Créée pour "pas
120 canaux", elle est capa
d'encaisser près d'un kilov
de puissance.
Toujours aussi appréciée
DXeurs qui vont parf
jusqu'à la comparer a
meilleures directives du m
ché, la PULSAR offre le g
avantage de réduire notab
ment le "fading" lorsque
liaisons sont établies avec
stations mobiles. En plus
croquis complet de cette ant
ne, nous reproduisons ci-d
sous sa fiche technique acc
pagnée de son lobe
rayonnement. Maintenant, à vous jouer ! Bonne bidouille !

PULSAR 27

LIBRETTO D'ISTRUZIONI

CARATTERISTICHE TECNICHE

Gamma di frequenza	Banda C.B.
N° di canali	120
R.O.S. minimo	1,1 : 1
Impedenza caratteristica	50 Ohm
Tipo di polarizzazione	Circolare
Massima potenza ammissibile	1000 Watt
Guadagno	7 dB
Rapporto avanti/indietro	6 dB
Rapporto avanti/fianco	15 dB

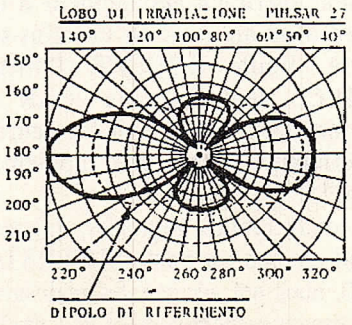

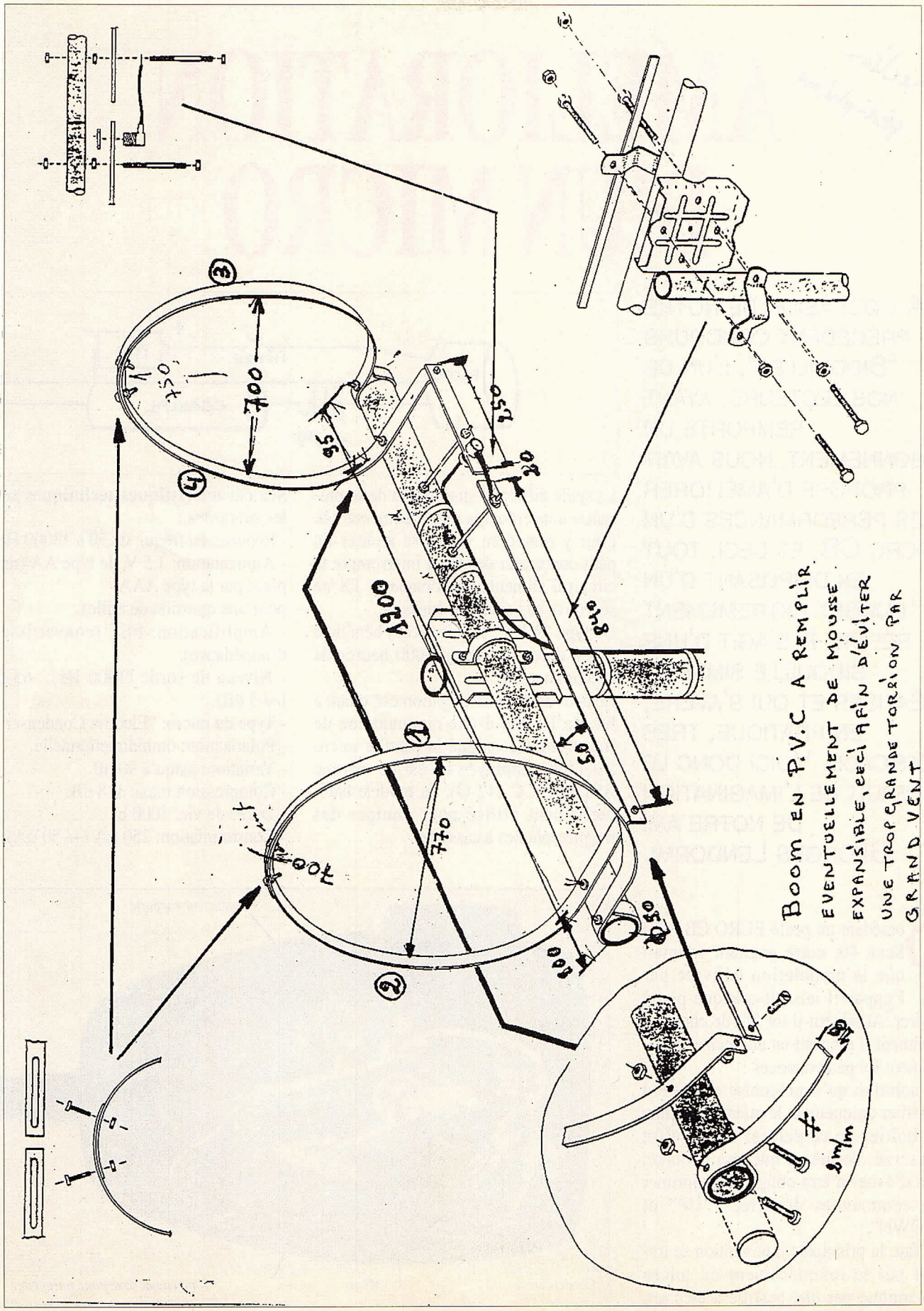
BOOM EN P.V.C A REMPLIR
EVENTUELLEMENT DE MOUSSE
EXPANSIBLE, CECI AFIN D'EVITER
UNE TROP GRANDE TORSION PAR
GRAND VENT

Section périphérique

AMELIORATION D'UN MICRO

:A L'OCCASION DE NOTRE PRÉCÉDENT CONCOURS "BIDOUILLES", L'UN DE NOS LECTEURS, AYANT REMPORTÉ UN ABONNEMENT, NOUS AVAIT PROPOSÉ D'AMÉLIORER LES PERFORMANCES D'UN MICRO CB, ET CECI, TOUT EN DISPOSANT D'UN BUDGET EXTREMEMENT RÉDUIT. IL S'AGIT D'UNE BIDOUILLE SIMPLE À RÉALISER ET QUI S'AVERE, EN PRATIQUE, TRES EFFICACE. VOICI DONC LE FRUIT DE L'IMAGINATION DE NOTRE AMI GEORGES LENDORMI.

Possédant un poste EURO CB Mini Scan 40, notre gagnant estimait que la modulation délivrée par l'appareil laissait quelque peu à désirer. Aussi, eut-il tôt fait de chercher comment il pourrait en augmenter notablement les performances !

La solution qu'il préconise consiste à modifier uniquement le micro d'origine. Le boîtier de ce dernier est en effet conservé, de même que son câblage, afin d'éviter d'être obligé de supprimer les commandes déportées "UP" et "DOWN".

En fait, la principale intervention se traduit par le remplacement du micro dynamique par une pastille à électret.

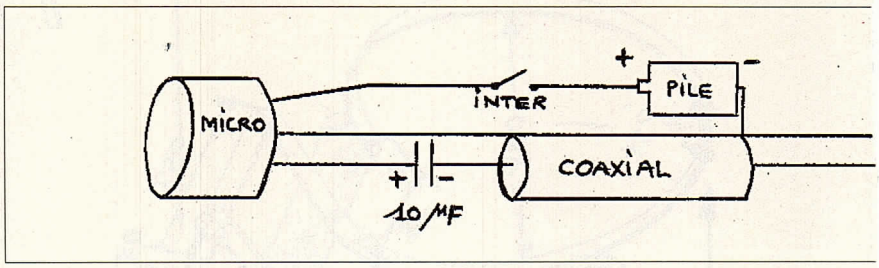

La seule difficulté susceptible de se présenter concernera la pile d'alimentation. Pour y remédier, il faudra ajouter un petit contacteur destiné à interrompre le circuit d'alimentation lorsque le TX ne se trouve pas en mode émission.

De type "AAA", la pile (accu) bénéficie d'une durée de vie de 3000 heures de fonctionnement.

Le coût de la transformation est, quant à lui, de l'ordre d'une cinquantaine de francs. Précisons que la pastille micro (Electret) employée ici est de marque BST (réf. CC 112 G), un modèle habituellement utilisé pour équiper des magnétophones à cassettes.

Ses caractéristiques techniques so les suivantes :

- Réponse en fréqu.: de 50 à 13000 Hz
- Alimentation: 1,5 V, de type AA (rer placé par le type AAA pour une question de taille).
- Amplification: FET (convertisse d'impédance).
- Niveau de sortie (1000 Hz): -65 d (+/-3 dB).
- Type du micro: "Electret Condenser"
- Polarisation: omnidirectionnelle.
- Variation: jusqu'à 90 dB.
- Compression maxi: 118 dB.
- Durée de vie: 3000 h.
- Consommation: 250 µA (+/-50 µA).

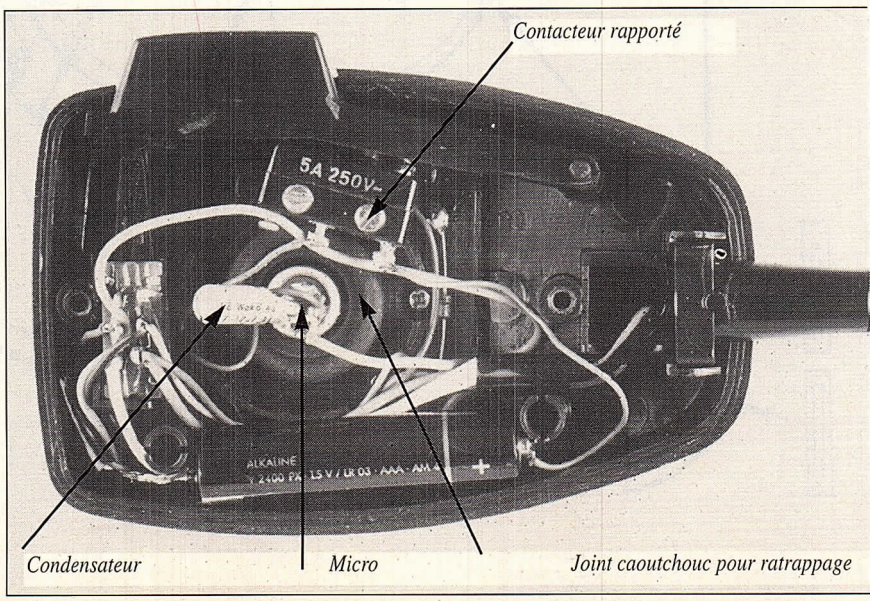

CB SHOP

L'EXCLUSIVITE

DEPANNAGES
L'Allondon
530 St Genis de Pouilly
. 50 20 66 62

RADIO-COMMUNICATIONS
rue Charles Robin
000 BOURG EN BRESSE
. 74.45.05.50

IAGE LEGER
rue Louis Flamand
590 ETREILLERS
. 23 68 79 09

MPTOIR ELECTRONIQUE
NTRE
Boulevard Carnot
200 VICHY
. 70.97.73.84

O SPORT ACCESSOIRES
6, Av. Frédéric Mistral
100 MANOSQUE
. 92.72.08.85

DESCHANDOL & CIE
3ld Victor Hugo
000 DIGNE LES BAINS
. 92 31 32 24

DELHOM
rue Bringer
00 LIMOUX -
. 68.31.07.44

BONNE CROIX SUD
ntre Routier International
00 - CARCASSONNE
. 68 47 08 94

EMANIA
Cours Sextius
00 AIX EN PROVENCE
42 26 78 34

'AUTO
av. Victor Hugo
00 COGNAC -
45.35.26.05

17 OLERON NAUTIQUE
RN 734 - 17550 DOLUS
ILE D'OLERON
Tél. 46.75.30.11

17 APPRO DIRECT
SOUBISE
17780 LA MORNETERIE
Tél.45.84.98.24

17 RELAIS DES ONDES
32, rue Lavoisier
17200 ROYAN
Tél. 46.06.65.77

18 AUTOMATIC ALEX - LA MAIN BLANCHE
18220 PARASSY
Tél. 48.64.45.22

19 STE A.D.I.M.
1,Av. Winston Churchill
19000 TULLE -
Tél. 55.26.08.28

25 ETS INTER PIECES
33, rue de Montbéliard
25150 PONT DE ROIDE
Tél. 81 96 42 84

27 ELECTRO SERVICE
Rue de la Victoire
27270 BROGLIE
Tél. 32 44 61 27

28 PERCHE CARAVANES
20 bis,rue Martin Dubuard
28400 NOGENT LE ROTROU
Tél. 37.52.22.38

28 CAT SPORTS
23 av. Maurice Maunoury
28600 LUISANT
Tél. 37.30.29.06

30 FLASH DEPANNAGE
7 rue de la Bienfaisance
30000 NIMES
Tél. 66.21.01.09

31-ETS ROGER
78, rue des Pyrénées
31210 MONTREJEAU
Tél. 61 95 85 25

33 MGD ELECTRONIQUE
129, rue G. Bonnac
33000 BORDEAUX
Tél: 56.96.33.45

34 ETS SMET
18, av. de Pézenas
34140 MEZE
Tél. 67 43 89 50

38 ETS NODET
38390 MONTALIEU-VERCIEU
Tél:74.88.55.77

38 ETS ROBERT AUTO RADIO
Rue Bellefontaine
38550 PEAGE DE ROUSSILLON
Tél. 74.29.76.15

39 SEBILE ELECTRONIQUE
26, Rue du Prieuré
39600 ARBOIS
Tél. 84.66.07.73

40 LANDES ELECTRONIQUE
98, Avenue G. Clémenceau
en face l' hyper Friand
40100 - DAX
TélL.58.90.09.37

42 STATION ELECTRONIQUE DU CENTRE
19, rue Alexandre Roche
42300 ROANNE
Tél. 77.71.79.59

44 CB SHOP
8, allée Turenne
44000 NANTES
Tél. 40.47.92.03

44 ETS LEBASTARD
La Grigonnais
44170 NOZAY
Tél. 40.51.32.72

44 FORMULE ACCESSOIRE
1, Porte Palzaize
44190 CLISSON
Tél. 40.36.18.92

45 CENTRE SERVICE FRANCE
4, rue Pasteur
45200 MONTARGIS
Tél. 38.93.55.99

49 ETS ESCULAPE
Rue dy Pâtis
49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU
Tél. 41.43.42.45

52- PSC ELECTRONIQUE
12 rue Félix Bablon
52000 CHAUMONT
Tél. 25.32.38.88

54- JUMA ELECTRONIQUE
173, rue Henri Dunant
54150 BRIEX
Tél. 82 46 11 51

56 ETS SARIC (MERCÉDES)
Rue Maneguen Z.I de Kerpont
56850 CAUDAN
Tél. 97.76.30.15

56 ETS SARIC (MERCÉDES)
Z.I du Chapeau Rouge
56000 VANNES
Tél. 97.45.40.71

57 ETS SCHMITT
21, rue de la Gare
57150 CREUZWALD
Tél. 87.93.20.72

57 RELAIS DE MAIZIERES
Route de Metz
57210 MAIZIERES LES METZ
Tél. 87 80 21 85

58 ETS MEGA "WATT"
45, route de Corcelle
58000 MARZY
Tél. 86.59.27.24

60 ETS MERU ART ET MODELISME
1, rue Boudeville
60110 MERU
TéL 44 52 04 93

64 STEREO 2000
93 Bd Alsace-Lorraine
64000 PAU
Tél. 59.92.87.05

66 TOP SERVICE
42, av. du Champs de Mars
66000 PERPIGNAN
Tél: 68.52.59.19

67 ETS WOLFF & CIE
5, rue du Marais vert
67000 - STRASBOURG
Tél. 88 22 35 35

68 TELE LEADER
19, Rue du Général de Gaulle
68560 - HIRSINGUE
Tél. 89.07.13.00

68 ETS MEYER & PHILIPPE
68230 WIHR AU VAL
Tél. 89 71 11 09

69 LYON RADIO COMPOSANTS
45, quai Pierre Zoize
69009 LYON
Tél. 78 39 69 69

71 ETS COURTOIS
Pignon Blanc
71130 GUEUGNON
Tél. 85.85.09.86

73-RESTOPORT JOANA
Le Freney
73500 MODANE
Tél: 79 05 29 98

74-ETS. AUDISIO
BALLAISON
74140 DOUVAINE
Tél: 50.94.01.04

74-ELECTRONIQUE SERVICE
5, rue Narvick
74000 ANNECY
Tél: 50 57 38 74

76 NORMANDIE CB
250 Rte de Dieppe
76770 MALAUNAY
Tél.35.76.16.86

79 GARAGE B OUSSARD.
23 rue des Roches
79320 MONCOUTANT
Tél. 49 72 60 75

83-GM ELECTRONIQUE
Les Palmiers 3
83420 LA CROIX VALMER
Tél.:94 79 56 80

85 STATION SERVICE
Mr PERROQUIN
69, rue de Mareuil
85320 MAREUIL S/LELAY
Tél. 51.97.20.62

85 KIT ELECTRONIQUE
M. BENOIT Daniel
Lot du Bossard
85400 Chasnais-LUCON -
51.97.74.56

87 - ETS SOND'OR
23,rue des Combes
87000 LIMOGES
Tél. 55.77.04.21

88 ETS LAMBOLEZ
44, rue Charles de Gaulle
88160 LE THILLOT
Tél. 29 25 00 82

91 ETS ACS & AEO
49 avenue Carnot
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél. 64.96.05.16

91 R.C.S.
13 place de la Mairie
91100 - VALPUISEAUX par MAISSE
Tél. 64 96 05 16

INCKER FRANCE - 55 bis, rue de Nancy - 44300 NANTES - Tél. 40 49 82 04

---

evendeurs CB : Devenez Point CB SHOP !

otre exclusivité "91" : 1 point CB SHOP dans chaque ville

ON DE COMMANDE : *Je désire recevoir vos catalogues au prix exceptionnel de 40 F les deux*

CB SHOP 8, allée Turenne - 44000 NANTES - **Tél. : 40 47 92 03**

M ..... ❒ **Particulier**

RESSE.....

LE.....CODE POSTAL..... ❒ **Revendeur** **ci-joint mon réglement de 40 F**

CBM 92/01

LE REGLAGE DES ANTENNES CB

Lorsque l'on procède à l'installation d'une station CB, qu'elle soit mobile ou fixe, il convient tout d'abord de "soigner" le montage des prises "PL" sur le coaxial. On veillera à réaliser des soudures propres afin de ne pas se laisser piéger, notamment, par une soudure creuse, provoquant à coup sûr un mauvais contact. Au niveau de la fixation du support de l'antenne, on s'assurera également que la masse est excellente : la patte triangulaire du support "DV" doit mordre dans la tôle, dont la surface aura été grattée, au préalable, afin d'ôter la couche de peinture isolante.

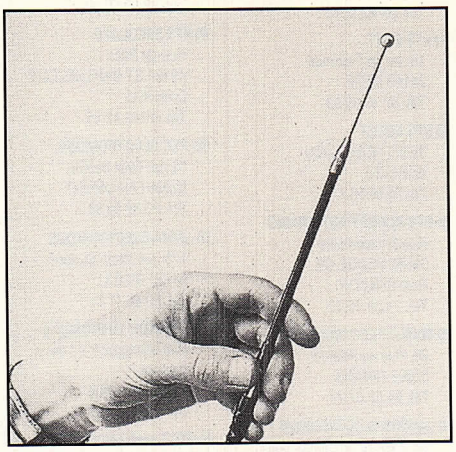

L'INDISPENSABLE TOS-METRE

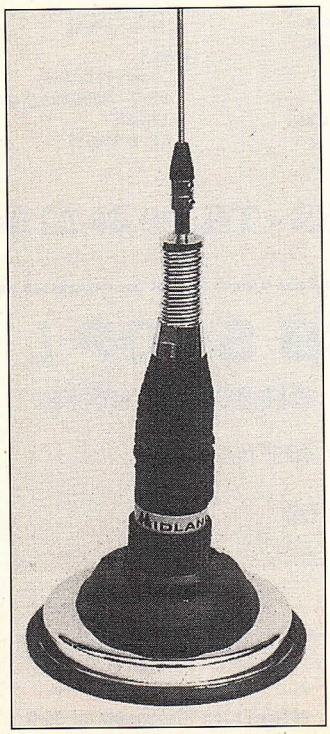

Antenne magnétique ML 145 avec ajustage du tos à la base

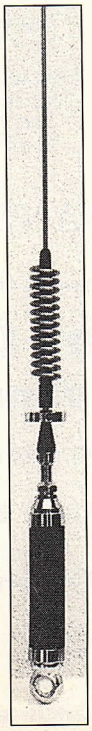

Antenne CB style UHF avec réglage du tos à l'aide d'une rondelle coulissante

DANS LEUR GRANDE MAJORITÉ, LES ANTENNES CITIZEN BAND, MOBILES OU FIXES, DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ETRE RÉGLÉES AVEC UN MAXIMUM DE PRÉCISION AVANT D'ETRE EMPLOYÉES EN ÉMISSION. A DÉFAUT, LE POSTE CB PEUT SUBIR DE GRAVES DOMMAGES ENTRAINANT UNE RÉPARATION COUTEUSE. POUR NE PAS EN ARRIVER LÀ, SUIVEZ NOS CONSEILS !

Pour régler une antenne CB, il faut, e permier lieu, se munir d'un petit app reil de mesure, baptisé tos-mètre. Que que soient sa marque et son prix, c appareil fonctionne toujours de manièr identique. On commence par le "tarer tandis que l'on passe en émission, e appuyant sur la pédale du micro, o amène l'aiguille en face d'un repèr "SET" coloré en rouge. Puis, après avo relâché le poussoir du micro, on press de nouveau sur celui-ci. Ce qui condu l'aiguille en face d'une valeur compris entre 1 et 3, et même plus ! (voir enca dré). Attention, pour ajuster correcte ment une antenne, il est nécessaire de contrôler sur la fréquence centrale, ensuite, de répéter la même opératic aux deux canaux extrêmes. Dans le ca d'un poste homologué, on débute le réglages en se positionnant sur le can 20, et on les affir sur le 1, puis sur 40, sachant que valeur obtenue do être aussi faible qu possible !

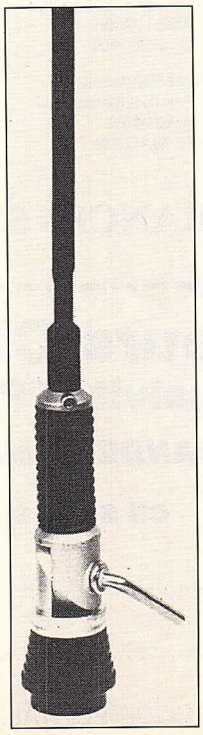

Réglage du tos à l'aide d'un stub à vis

DIVERS SYSTEMES DE REGLAGE

Il existe plusieu systèmes permetta d'ajuster l antennes CB. I fait, tout dépend modèle dont on d pose. La solution plus classique, po les aériens en fib

verre, est celle d'un petit "stub" situé 'extrémité supérieure du brin en acier. ur régler l'antenne, on déplace tout nplement cette petite tige dans le tube elle coulisse, et ensuite, on l'immobi- e fermement par serrage. Sur d'autres dèles mobiles, l'opération s'effectue manière similaire, mais, cette fois, à r base. Il s'agit alors généralement n fouet en acier qui pénètre plus ou ins dans un tube placé au dessus de la f. Une solution que l'on retrouve entiellement sur les antennes CB à d magnétique, ou, pour le moins, de e "ML". Enfin, on peut aussi se trou- r en présence de trois autres cas de ure. On signalera ainsi le cas des ennes dont le "tos" se règle en dépla- nt une sorte de grosse rondelle le long fouet (cas des antennes du style IF), et celui des aériens que l'on ajus- en faisant tourner une bague sur leurs ds. Parfois, le réglage s'opère en rac- urcissant tout bonnement la longueur fouet. Il faut donc procéder par petits nçons successifs, sans jamais pouvoir venir en arrière ! Quant aux modèles s "fixes", le principe est le même. lon les caractéristiques de celui que n possède, l'opération aura lieu au mmet du fouet vertical (un stub est cé à plusieurs mètres de haut, ce qui ntraint à redescendre l'antenne à aque fois !), ou, au contraire, à sa base pratique, cette technique est appré-

Réglage d'une antenne à l'aide d'un T.O.S mètre (contrôleur de Taux d'Onde Stationnaire)

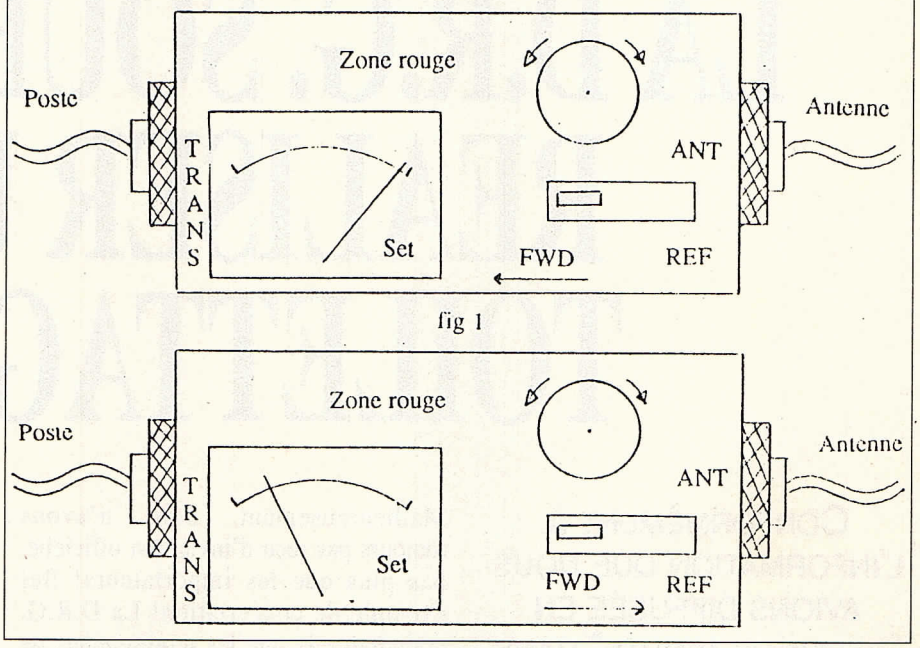

fig 1

ciable). A noter, enfin, qu'il existe un grand nombre d'antennes fixes préréglées, souvent construites en fibre de verre (par exemple, les Tagra et les Magnum).

PREVENTION

Dans un souci évident de prévention, il est préférable de contrôler régulièrement le tos de son antenne, afin de détecter la moindre anomalie. Un conseil qui est également valable pour les modèles préréglés car une cassure interne est toujours un incident envisageable. Fort heureusement, certains TX sont munis d'un indicateur lumineux appelé "AWI" qui signale justement que l'antenne en question est mal accordée. S'il s'allume, arrêtez immédiatement d'émettre et vérifiez votre tos. Il en va de la vie de votre poste CB !

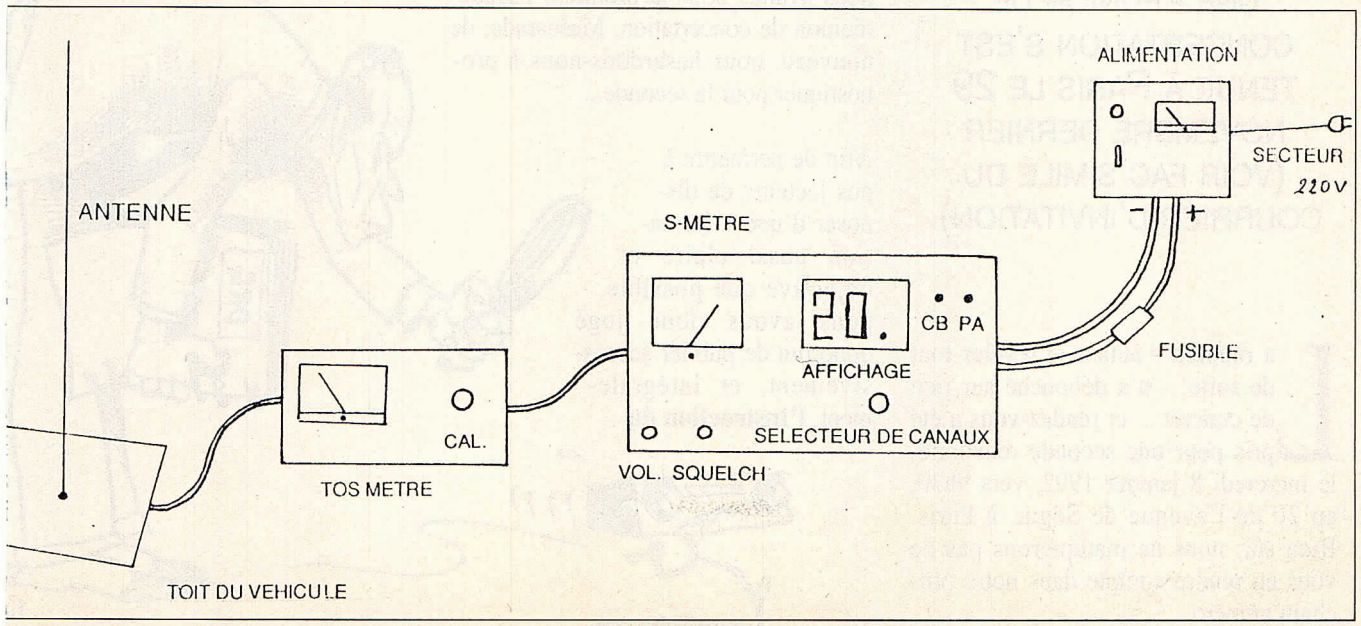

REGLEMENTATION CB

LA D.R.G. SOUHAITE REALISER UN TOILETTAGE !

CONFORMÉMENT À L'INFORMATION QUE NOUS AVIONS DIFFUSÉE EN "DERNIERE MINUTE" DANS NOTRE PRÉCÉDENT NUMÉRO (DÉCEMBRE 91), À L'INITIATIVE DE LA DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE (D.R.G.) DU MINISTERE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS, UNE RÉUNION DE CONCERTATION S'EST TENUE À PARIS LE 29 NOVEMBRE DERNIER (VOIR FAC SIMILÉ DU COURRIER D'INVITATION).

La réunion - autant le révéler tout de suite! - n'a débouché sur rien de concret ... et rendez-vous a été pris pour une seconde rencontre, le mercredi 8 janvier 1992, vers 9h30, au 20 de l'avenue de Ségur, à Paris. Bien sûr, nous ne manquerons pas de vous en rendre compte dans notre prochain numéro.

Malheureusement, nous n'avons toujours pas reçu d'invitation officielle, pas plus que les importateurs! Bel exemple de concertation! La D.R.G. craindrait-elle que les représentants de la Presse et des importateurs s'avèrent moins malléables que les quelques dirigeants d'associations convoqués?

Pour notre part, nous avons renoncé à user d'un subterfuge pour assister à cette réunion, mais croyez bien que malgré l'obstruction dont fait preuve la D.R.G., nous nous efforcerons de vous tenir informés des dernières facéties de l'Administration. Mascarade, avions-nous avancé pour la première pseudo-réunion de concertation. Mascarade, de nouveau, nous hasardons-nous à pronostiquer pour la seconde...

Afin de permettre à nos lecteurs de disposer d'une information aussi claire et objective que possible, nous avons donc jugé opportun de publier successivement, et intégralement, **l'Instruction du 31 décembre 1982**, parue au Bulle Officiel, et le **projet d'arrêté conce nant les postes CB**, texte que la D.R. souhaiterait appliquer dès le début de mois de janvier 1992, ainsi q quelques remarques.

Ajoutons que la suppression d licences CB n'entraîne pas comme pouvait l'espérer (curieusement, l'ef n'est pas automatique!) la fin de la pe ception de la taxe (190 F pour u durée de 5 ans) par l'Etat!

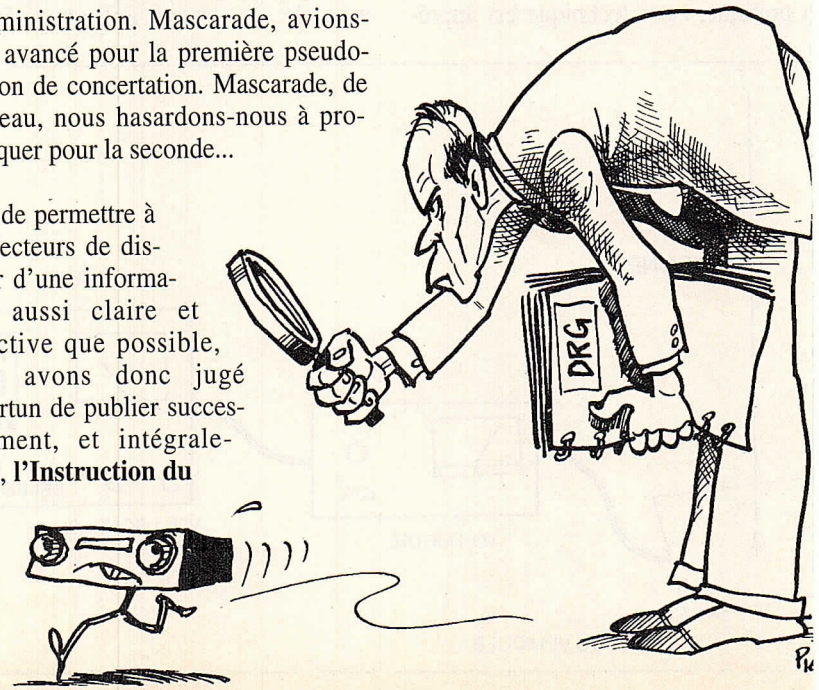

RG

République Française
MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Direction de la Réglementation Générale

Réf.: DRG/R-RS/91.975/JPGR
Aff. suivie par : M. Delime
Tél. : 45.64.06.65

Paris, le 19 novembre 1991

OBJET : Réglementation C.B.

Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir participer ou vous faire représenter à la réunion de concertation qui aura lieu en pièce le vendredi 29 Novembre 1991 à 9h30 à l'hôtel du ministère des postes et télécommunications, salle de réunion N° 3, concernant le toilettage de la réglementation relative aux postes C.B fondée actuellement sur l'instruction parue au bulletin officiel des PTT du 31 décembre 1982 en copie jointe.

Ce toilettage est nécessaire pour prendre en compte le nouveau contexte législatif et notamment les lois n° 90.568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du ministère des postes et télécommunications, n° 90.1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (L.R.T.) et n°91.648 du 11 juillet 1991 modifiant le code des postes et télécommunications. En effet, d'une part, France Télécom est devenu depuis le 1er janvier 1991 un exploitant autonome de droit public, indépendant des services du ministère des postes et télécommunications. D'autre part, la Direction de la Réglementation Générale du ministère des postes et télécommunications a repris la tutelle des radiocommunications, jusque là dévolue aux services du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Cependant, l'administration des postes et télécommunications n'a plus compétence pour dresser des procès-verbaux dans des lieux mixtes ou privés, seul un officier de police judiciaire étant habilité à constater les infractions commises dans de tels lieux, ce qui implique d'adapter la procédure de traitement des brouillages.

Aussi, vous voudrez bien trouver le texte du projet d'arrêté du ministre des postes et télécommunications qui devrait remplacer l'instruction précitée et qui s'insère dans le contexte européen de libre circulation des matériels harmonisés. Ainsi, la suppression des licences individuelles est une conséquence des dispositions prévues par les administrations chargées des télécommunications réunies au sein de la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications (C.E.P.T.) qui ont prévu que les matériels fondés sur la nouvelle norme européenne relative aux équipements CB avec modulation FM circuleraient librement en Europe sans autorisation individuelle, à la seule condition que le matériel soit agréé.

20, avenue de Ségur, 75700 PARIS - Tél. : (1) 45 64 22 22 - Télex 250 310 Gentel Paris

Le maintien de licences individuelles pour les équipements CB avec un autre type de modulation impliquerait la coexistence en France de modalités réglementaires différentes pour les deux types de postes C.B. Une telle hypothèse, qui compliquerait la tache des utilisateurs et celles des services de contrôle ne peut être retenue.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe la liste de diffusion de ce courrier.

Vous voudrez bien me confirmer votre participation et/ou le nombre de vos représentants, afin d'organiser la réunion suivie d'un repas auquel sont conviés les participants et qui conclura un échange de vues que je souhaite fructueux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Sous-Directeur

Jean-François DEVEMY

Liste de diffusion pour la réunion de concertation relative au projet d'arrêté CB

Comité de Coordination des Télécommunications (C.C.T.)
- à l'attention du Général Fèvre

Associations d'utilisateurs :
C.N.C.B.A., commission nationale de la CB et ses applications
- à l'attention de M. Galbats de Gevats, président
- à l'attention de M. Aliaga, vice-président

F.F.C.B.L. , fédération française de la citizen band libre
- à l'attention de M.Antonio, président

Ministères et Services publics

Ministère de l'Intérieur
- à l'attention de M. Oberlé
- à l'attention de M. Batail
- à l'attention de M. Evenas

Ministère de la Défense
- à l'attention de l'amiral Pichevin
- à l'attention du Lt colonel Lerat (D.G.G.N.)

Météorologie Nationale
- à l'attention de M. Bedel

Aviation Civile
- à l'attention de M. Lambert (D.N.A.)
- à l'attention de M. Gaudin (S.T.N.A.)

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
- à l'attention de M. Lemaire

Télédiffusion de France
- à l'attention de M. Knoeri

France Télécom
- à l'attention de M. Rozmaryn
- à l'attention de M. Guillaume

Electricité de France
- à l'attention de M. Pittion

Le courrier de la DRG, invitant à la réunion de concertation du 29 novembre, pour prendre connaissance du nouveau projet d'arrêté.

Projet d'arrêté concernant les postes CB

Comparaison entre le projet d'arrêté proposé par la DRG et le texte de référence (bulletin officiel du 31 décembre 1982).

EXPOSE DES MOTIFS

L'utilisation de postes émetteurs-récepteurs fonctionnant sur les canaux banalisés dits postes C.B. est actuellement subordonnée à une autorisation administrative sous la forme d'une licence individuelle délivrée pour chaque poste dans les agences commerciales de France Télécom moyennant paiement d'une taxe de 190,00 F pour cinq ans, en application de l'article 45 (§ II.6) de la loi de finances n° 86.137 pour 1987.
Les autorisations actuellement délivrées en France sont fondées sur la norme française AFNOR NFC 92 412 qui permet le fonctionnement selon trois types de modulation (FM, AM et SSB). En février dernier, une norme européenne a été adoptée pour des matériels fonctionnant uniquement en modulation FM, seule modulation autorisée dans la plupart des pays européens non latins.
Dernièrement, les vingt six administrations chargées des télécommunications réunies au sein de la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications (C.E.P.T.) ont prévu que les matériels fondés sur la nouvelle norme européenne CB en FM circuleraient librement en Europe sans autorisation individuelle, à la seule condition que le matériel soit agréé.
Cette disposition impliquerait le coexistence en France de modalités réglementaires différentes pour les deux types de postes C.B. Une telle hypothèse, qui compliquerait la tache des utilisateurs et plus encore des services de contrôle de la police et de la gendarmerie, ne peut être retenue.
Le projet d'arrêté prend en compte ces différents aspects en toilettant le texte actuel (Instruction publiée au bulletin officiel des PTT du 31 décembre 1982).

ARRETE DU MINISTRE CHARGE DES TELECOMMUNICATIONS

ARRETE DU

Caractéristiques techniques et conditions d'exploitation des postes C.B.

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, notamment son article D 464

Arrêté :

Art. 1er - Les postes émetteurs-émetteurs fonctionnant sur les canaux banalisés (bande 26.960 MHz-27,410 MHz) destinés à établir des communications de convivialité à courte distance sont dits postes C.B.
Ces stations peuvent communiquer librement entre elles. Elles peuvent être utilisées pour son usage privé par toute personne agée de plus de 13 ans dans les limites définies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment le présent arrêté.
Aucune garantie n'est donnée par l'administration contre les brouillages susceptibles de perturber les communications établies au moyen des postes CB, les communications de sécurité ne doivent pas utiliser en principe les postes CB.
Les postes CB ne sont pas soumis à l'obligation d'installation et d'entretien par des installateurs admis en radiocommunications.

Chapitre 1 - CONDITIONS REGLEMENTAIRES D'UTILISATION

Art. 2. - Est autorisé de plein droit, par une licence générale, en application des dispositions de l'article L.89 du code des postes et

bulletin offici

ANNÉE	SERVICE	TÉLÉPHONE	DOC
1982	T DAII/SAI/C 11	(1) 566.11.37	453 perm

instruction du 31 décembre 1982

POSTES ÉMETTEURS-RÉCEPTEURS FONCTIONNANT SUR LES CANAUX BANALISÉS (CB) (BANDE 26,960-27,410 MHz)
Conditions d'exploitation
Délivrance des licences

APPLICATION : 1er janvier 1983
concerne également les départements d'outre-mer

L'arrêté du 8 décembre 1977 publié au *Journal offici* du 30 décembre 1977 fixe les conditions techniques d'exploitation générales applicables aux stations radi- électriques de la 1re catégorie et prévoit (art. 1er) que d dispositions complémentaires propres à chaque type d'u lisation définiront les spécifications techniques des app reils et les conditions techniques et d'exploitation.

Pour les postes émetteurs-récepteurs fonctionnant sur l canaux banalisés (CB) :
— les spécifications techniques seront définies par la norm AFNOR C 92412 (à paraître prochainement);

ANNOT. IG	FICHE TECH.	CLASSEMENT	RECUEIL	DI
Néant		TX 60		AT

s conditions techniques et d'exploitation étaient fixées
instruction du 21 avril 1981 (*BO* 1981, 143 T 24) que
ésente instruction annule et remplace.
icences délivrées au titre de l'instruction du 21 avril
demeurent valables pendant cinq ans à compter de
la date de délivrance.

ALITÉS

finition

émetteurs-récepteurs fonctionnant sur les canaux banalisés.
CB, sont des appareils émetteurs-récepteurs destinés à éta-
mmunications à courte distance. Ils fonctionnent sur des fré-
llectives de la bande de fréquences 26,960 à 27,410 MHz.
munis de leur antenne et de leur alimentation constituent
s qui relèvent de la première catégorie des stations radio-
privées définies à l'article D 464 du Code des Postes et Télé-
tions.
s peuvent communiquer librement entre elles. Elles peuvent
es pour tout usage et par toute personne dans les limites
r les textes législatifs et réglementaires en vigueur, notam-
de des Postes et Télécommunications.
CB ne sont pas soumis à l'obligation d'installation et d'entre-
s installateurs admis en radiocommunications.

nditions réglementaires d'utilisation

nent et l'utilisation d'une station CB sont subordonnés à une
préalable délivrée par le ministre des PTT sous la forme
ce.
isation est donnée avec l'agrément tacite du ministre d'État,
l'Intérieur et de la Décentralisation et du ministre de la
oir art. R 52.1 du Code des Postes et Télécommunications).
d'État, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et le
la Défense peuvent à tout moment demander au ministre
révocation motivée de la licence.

2. CONDITIONS TECHNIQUES ET RÈGLES D'EXPLOITATION

21. Caractéristiques générales

Les appareils doivent être homologués par l'administration des PTT ou conformes à un type homologué.

211. Ces postes doivent notamment présenter les caractéristiques suivantes :

— être portatifs, fixes ou mobiles;

— fonctionner sur, au maximum, 40 fréquences préréglées avec un espacement de 10 kHz entre canaux de fréquences adjacents.

Ces fréquences sont les suivantes :

1 : 26,965 MHz	11 : 27,085 MHz	21 : 27,215 MHz	31 : 27,315 MHz
2 : 26,975 MHz	12 : 27,105 MHz	22 : 27,225 MHz	32 : 27,325 MHz
3 : 26,985 MHz	13 : 27,115 MHz	23 : 27,235 MHz	33 : 27,335 MHz
4 : 27,005 MHz	14 : 27,125 MHz	24 : 27,245 MHz	34 : 27,345 MHz
5 : 27,015 MHz	15 : 27,135 MHz	25 : 27,255 MHz	35 : 27,355 MHz
6 : 27,025 MHz	16 : 27,155 MHz	26 : 27,265 MHz	36 : 27,365 MHz
7 : 27,035 MHz	17 : 27,165 MHz	27 : 27,275 MHz	37 : 27,375 MHz
8 : 27,055 MHz	18 : 27,175 MHz	28 : 27,285 MHz	38 : 27,385 MHz
9 : 27,085 MHz	19 : 27,185 MHz	29 : 27,295 MHz	39 : 27,395 MHz
10 : 27,075 MHz	20 : 27,205 MHz	30 : 27,305 MHz	40 : 27,405 MHz

(La numérotation est donnée à titre indicatif.)

— émettre en modulation de fréquence et/ou en modulation d'amplitude (double bande latérale et/ou bande latérale unique) avec une puissance qui ne doit pas dépasser 4 watts en crête de modulation quel que soit le type de modulation. Cette puissance correspond à :

- 4 watts de puissance de la porteuse en modulation de fréquence;
- 1 watt de puissance de la porteuse en modulation d'amplitude double bande latérale;
- 4 watts de puissance crête en bande latérale unique, cette puissance étant mesurée selon les méthodes préconisées par le CCIR, soit avec deux oscillations sinusoïdales modulantes : 2 watts de puissance moyenne, soit avec un texte lu d'une voix égale : 0,4 watt de puissance moyenne.

212. Les postes doivent être munis d'une plaque de conformité comportant les cinq mentions suivantes (voir annexe 1) :

a. type de l'appareil;

b. numéro de série;

télécommunications, l'utilisation des postes C.B. agréé ou conforme à un type agréé dans les conditions précisées au présent arrêté.

Art. 3. - Les matériels dont les caractéristiques sont conformes à celles définies dans la norme AFNOR NFC 92.412, et dans le présent arrêté, peuvent être utilisés librement en France s'ils sont agréés et disposent d'une plaque d'agrément conforme au modèle précisé à annexe 1 du présent arrêté.
Les postes CB agréés dans le cadre de la recommandation de la conférence européenne des postes et télécommuncations (CEPT) n° TR 20-09 et qui disposent d'une plaque d'agrément conforme au modèle précisé à annexe 2 du présent arrêté peuvent être utilisés en France.
Les étrangers des pays de la CEPT sont autorisés à utiliser sur le territoire français leur équipement CB, si ce matériel est agréé dans leur pays d'origine. Les appareils doivent disposer d'une puissance de 4 Watts maximum en crête de modulation et disposer au maximum de 40 canaux (26.960 à 27.410 MHz).

Chapitre 2 - CONDITIONS TECHNIQUES ET D'EXPLOITATION

sociale ou dénomination commerciale déposée de la personne
ntreprise qui a soumis l'appareil à l'homologation;
o d'agrément;
ntion « Utilisation en France avec licence PTT ».
n des services est appelée sur le fait que tout appareil CB
é doit avoir un numéro d'agrément ainsi constitué : les deux
chiffres du millésime, suivis d'un numéro de série de 3 chiffres,
lettres CB.
la plaque de conformité doit être possible immédiatement pour
ypes de stations.
cas des stations mobiles, l'appareil doit être fixé sur un support
ette de l'extraire immédiatement pour les besoins du contrôle.

. Conditions techniques générales :
nction de tout appareil radioélectrique d'émission destiné à
ntion est strictement interdite;
ations relais sont interdites;
sion doit être effectuée en radiotéléphonie, en modulation de
ou en modulation d'amplitude (double bande latérale et/ou
érale unique) avec un espacement de 10 kHz entre fréquences
de canaux adjacents;
e modification des caractéristiques n'est autorisée;
sion d'un signal d'appel sélectif ou non sélectif est autorisée;
sion d'un appel sélectif doit être constituée par des oscillations
nces inférieures à 3 000 Hz; l'émission automatique d'un signal
de réception de l'appel n'est pas autorisée.

tablissement des stations

. Généralités
on est considérée comme établie lorsqu'elle est prête à fonc-
Un simple débranchement des lignes d'alimentation ou d'antenne
e pas de considérer la station comme établie.
ement des stations fixes ou des stations mobiles ne peut se
près la délivrance de la licence et suivant les conditions tech-
ées par la présente instruction.
est délivrée pour un seul appareil, mais elle permet un ou plu-
es d'utilisation (fixe, mobile, portatif). Dans le cas d'utilisation
les stations devront satisfaire aux dispositions concernant chaque
lisation.

Les stations mobiles peuvent être établies à bord de tout véhicule mobile terrestre, maritime ou fluvial; par contre, l'établissement et l'utilisation d'une station à bord d'un aéronef de quelque type que ce soit sont interdits.

Une station portative est constituée d'un poste avec alimentation et antenne incorporées.

Les stations portatives ne peuvent être utilisées à bord d'un aéronef de quelque type que ce soit.

222. Antennes

Les antennes omnidirectionnelles, ainsi que les antennes directives sous réserve que leur gain ne soit pas supérieur à 6 dB, par rapport au doublet 1/2 onde, sont autorisées.

L'installation d'une antenne peut être soumise à des conditions particulières, notamment envers les propriétaires d'immeubles et syndicats de copropriété; il appartient à l'utilisateur de satisfaire à ces conditions qui engagent sa responsabilité.

Les réseaux d'antennes sont interdits en fixe comme en mobile.

Dans les immeubles collectifs, la liaison de l'antenne à l'émetteur-récepteur doit être assurée par un câble coaxial ayant un effet d'écran maximal pour une station de cette nature.

Les antennes des stations fixes ne pourront être installées ni à l'intérieur, ni sur la façade des immeubles (notamment sur les balcons). Les antennes d'émission-réception de ces stations doivent être aussi éloignées que possible de toutes les antennes de réception, y compris celles de la radiodiffusion sonore et télévisuelle.

En cas de brouillage, les dispositions prévues à l'article 7 sont applicables.

23. Règles d'exploitation

Les postes CB peuvent être utilisés sur toute l'étendue du territoire français, dans les eaux territoriales françaises, ainsi qu'en haute mer.

Un indicatif personnel peut être utilisé.

Aucune garantie n'est donnée contre les brouillages susceptibles de perturber les communications établies au moyen des postes CB.

Toute utilisation contraire à l'ordre et à la sécurité publics est interdite, de même que l'utilisation de ces postes à l'occasion de la chasse.

La connexion au réseau téléphonique général est interdite. Les messages publicitaires ainsi que toute émission de type radiodiffusion sont interdits.

Art. 4 - Les postes C.B. doivent être agréés ou conformes à un type agréé conformément à l'article L. 34.9 du code des postes et télécommunications. La lecture de la plaque de conformité doit être possible rapidemment pour tous les types de stations portatifs, fixes ou mobiles.
Tous les appareils commercialisés doivent être conformes au prototype agréé.

L'installation et/ou l'utilisation d'un poste C B non agréé est interdite.

Art.5. - Ces postes doivent présenter les caractéristiques suivantes :
- être portatifs, fixes ou mobiles :
- fonctionner au maximum sur 40 fréquences préréglées avec un espacement de 10 kHz entre canaux de fréquences

adjacents. Ces fréquences sont les suivantes :

1: 26,965 MHz	15: 27,135 MHz	28:27,285 MHz
2: 26,975 MHz	16: 27,155 MHz	29:27,295 MHz
3: 26,985 MHz	17: 27,165 MHz	30: 27,305 MHz
4: 27,005 MHz	18: 27,175 MHz	31: 27,315 MHz
5: 27,015 MHz	19: 27,185 MHz	32: 27,325 MHz
6: 27,025 MHz	20: 27,205 MHz	33: 27,335 MHz
7: 27,035 MHz	21: 27,215 MHz	34: 27,345 MHz
8: 27,055 MHz	22: 27,225 MHz	35: 27,355 MHz
9: 27,065 MHz	23: 27,235 MHz	36: 27,365 MHz
10: 27,075 MHz	24: 27,245 MHz	37: 27,375 MHz
11: 27,085 MHz	25: 27,255 MHz	38: 27,385 MHz
12: 27,105 MHz	26: 27,265 MHz	39: 27,395 MHz
13: 27,115 MHz	27: 27,275 MHz	40: 27,405 MHz
14: 27,125 MHz		

La numérotation est donnée à titre indicatif, les canaux banalisés par définition ne peuvent être affectés à des fonctions particulières.

- Emettre en modulation de fréquence et/ou en modulation d'amplitude (double bande latérale et/ou bande latérale unique) avec une puissance qui ne doit pas dépasser 4 watts en crête de modulation quel que soit le type de modulation. Cette puissance correspond à :

- 4 watts de puissance de la porteuse en modulation de fréquence ;
- 1 watt de puissance de la porteuse en modulation d'amplitude double bande latérale ;
- 4 watts de puissance crête en bande latérale unique, cette puissance étant mesurée selon les méthodes préconisées par le CCIR, soit avec deux oscillations sinusoïdales modulantes : 2 watts de puissance moyenne, soit avec un texte lu d'une voix égale : 0,4 watt de puissance moyenne.

666

bulletin officiel

En cas de perturbations de la réception des émissions de radiodiffusion sonore et télévisuelle, l'utilisateur d'une station est tenu de cesser son émission pendant la durée de la réception des émissions de radiodiffusion sonore et télévisuelle. Le non-respect de cette mesure constaté par les services de contrôle peut entraîner le retrait de la licence et l'obligation de démonter la station.

3. LICENCES AFFÉRENTES AUX POSTES CB

Les autorisations concernant les postes CB sont délivrées par les ACTEL et par les bureaux de poste de plein exercice en application des dispositions indiquées ci-après :

31. Caractères généraux de la licence

Il est délivré au propriétaire une licence par poste ; elle doit pouvoir être présentée à tout contrôle.

L'autorisation représentée par la licence est valable 5 ans. Elle est délivrée contre paiement de la taxe réglementaire, qui ne peut donner lieu à aucun remboursement total ou partiel pour quelque cause que ce soit. Il n'est pas perçu de taxe de constitution de dossier.

La licence est accordée à titre précaire. Elle peut être annulée ou révoquée à tout moment, sans indemnité.

Lorsque la licence est établie au nom d'une personne physique, celle-ci est responsable de l'utilisation de l'émetteur.

Lorsqu'elle est établie au nom d'une personne morale, le représentant légal de cette personne morale est responsable de l'utilisation du poste.

Dans le cas d'un mineur, la licence est délivrée au nom de l'un de ses représentants légaux.

32. Délivrance de la licence

La licence fait l'objet d'une délivrance immédiate soit par les agences commerciales des télécommunications soit par les bureaux de poste (bureaux de plein exercice) contre le simple paiement de la taxe réglementaire.

Les formulaires de demande de licence se trouvent à la disposition des usagers dans les ACTEL et les bureaux de poste.

bulletin

Ils peuvent être également fournis au moment de l'achat d par les revendeurs de matériel radioélectrique qui s'approvision des services des postes et télécommunications.

Un modèle du formulaire de licence figure en annexe 2.

33. Perception de la taxe

La délivrance de la licence donne lieu à la perception de la t pondante. Le paiement de la taxe est constaté par l'appos marque d'affranchissement.

34. Renouvellement de la licence

A l'issue de la période de validité, une nouvelle licence est demande expresse de l'utilisateur et dans les mêmes condit demande initiale.

35. Cas particulier des personnes résidant à l'étrang

L'utilisation en France des stations mobiles et portables f dans la bande 26,960 à 27,410 MHz est autorisée de plein les personnes résidant à l'étranger et titulaires d'une licence une administration étrangère, à condition que les appareils puissance de 4 watts maximum en crête de modulation et di maximum, de 40 canaux. Les appareils concernés n'ont pas à logués en France.

4. REMPLACEMENT D'UN APPAREIL, CHANGEMENT LAIRE DE LA LICENCE

En cas de changement du titulaire de la licence ou de changem reil, il est procédé aux mêmes formalités que pour la dema de licence. Une nouvelle licence est établie. Il est perçu une no

Art. 6.- Les antennes omnidirectionnelles, ainsi que les antennes directives sous réserve que leur gain ne soit pas supérieur à 6 dB, par rapport au doublet 1/2 onde, sont autorisées.

Toutefois, les antennes directionnelles à gain ne doivent pas être installées à moins de 20 mètres et 20° en azimut par rapport à l'axe d'une antenne de réception de la radiodiffusion sonore et télévisuelle.

L'installation d'une antenne peut être soumise à des conditions particulières notamment envers les propriétaires d'immeubles et syndicats de copropriété.

Les réseaux d'antennes sont interdits en fixe comme en mobile. Dans les immeubles collectifs, la liaison de l'antenne à l'émetteur-récepteur doit être assurée par un câble coaxial ayant un effet d'écran maximal.

Les antennes des stations fixes ne pourront être installées ni à l'intérieur, ni sur la façade des immeubles. L'installation, équipée d'une antenne à gain, ne doit pas émettre, une PAR (puissance apparente rayonnée) supérieure à : 16 W, soit un champ radioélectrique mesuré à 10 mètres de : 2,2 volts par mètre maximum.

L'installation d'une antenne d'un poste CB doit se faire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Les dispositions du 3ème alinéa de l'article 1er de la loi n° 66.457 du 2 juillet 1966 relative à l'installation d'antennes réceptrices de radiodiffusion applicables aux stations d'amateur (installa-

ATION DE DÉTENTION ET DE CESSION
exe n° 3)

une licenge CB n'est pas soumis à l'obligation de déclaration : l'article R 52-2 du Code des Postes et Télécommunications ıdahr obligation de déclarer la cession de son appareil CB n° 3).

ILE (1)

. 40 et L 96 du Code des Postes et Télécommunications fonctionnaires du service des Postes et Télécommunications ervices de police et de gendarmerie, la mission d'exercer un nanent sur les conditions techniques et d'exploitation des ıélectriques de toutes catégories.

e contrôle des PTT opèrent sur toute l'étendue du territoire ec les services de police et de gendarmerie ainsi que les hargés de la protection des émissions de télévision.

ıorte sur :
: et la régularité des autorisations;
ation des appareils et leur conformité aux normes en vigueur;
ions d'utilisation des appareils.

ence et régularité des autorisations

ırs d'appareils de type CB qui ne sont pas en mesure de l'occasion d'un contrôle, l'autorisation administrative prévue 39 (1er alinéa) du Code des Postes et Télécommunications s de poursuites pénales en application des dispositions de du même code.

ologation des appareils et conditions d'utilisation des ıreils

non conformes aux normes en vigueur pourront être saisis ts chargés du contrôle en application des dispositions de du Code des Postes et Télécommunications. Les appareils

tions complémentaires seront données ultérieurement pour la réalisation

qui ne fonctionnent pas en conformité aux conditions d'exploitation prévues dans la présente instruction pourront également être saisis en application des dispositions de l'article L 95 du Code des Postes et Télécommunications.

63. Révocation des licences

La licence peut être révoquée par l'Administration :
— à la demande des départements ministériels de la Défense ou de l'Intérieur;
— dans le cas particulier d'interruption générale du service par arrêté du ministre des PTT;
— dans les cas prévus à l'article D 466 du Code des Postes et Télécommunications, notamment :
1. Si le permissionnaire n'observe pas les conditions particulières qui lui ont été imposées pour l'établissement et l'utilisation de sa ou ses stations,
2. S'il apporte un trouble quelconque au fonctionnement des radiocommunications des services publics.

7. BROUILLAGES

Lorsqu'un brouillage de récepteur de télévision par un ou des utilisateurs d'appareils CB donne lieu à une réclamation, et que le réclamant s'adresse au service des télécommunications, notamment aux ACTEL, il convient de lui préciser qu'il doit porter sa réclamation auprès des services de l'établissement public Télédiffusion de France qui sont chargés de la protection des réceptions de radiodiffusion (sonore et télévisuelle) et qui, à ce titre, procéderont à la détermination des causes du brouillage. L'adresse du service local compétent de TDF devra être indiquée à cette personne.

En cas de brouillage provenant d'un appareil CB, TDF transmet le dossier à l'agent PTT chargé du contrôle, celui-ci se rend au domicile du perturbateur et vérifie si l'utilisateur du matériel CB est ou non titulaire d'une licence.

Si l'utilisateur n'est pas titulaire d'une licence, l'agent chargé du contrôle écrit au procureur de la République pour lui exposer l'affaire et lui transmettre le dossier en lui indiquant que l'Administration souhaite la traduction du contrevenant devant les tribunaux compétents afin que des peines exemplaires soient prises à son encontre pour infraction à l'article L 89 du Code des PTT, alinéa 1 (utilisation d'un matériel radioélectrique privé

tions) ne concernent pas les postes C.B.

Art, 7 - Les installations de postes CB doivent être conformes aux dispositions suivantes :
L'adjonction de tout appareil radioélectrique d'émission destiné à l'amplification est interdite.
Le poste CB doit être conçu de telle façon qu'une augmentation de puissance de sortie ne puisse être obtenue par un utilisateur qui essaierait de le modifier ;
La construction et/ou l'installation d'équipements sous la forme de stations relais passifs ou actifs, les réseaux sous toutes leurs formes, et les balises de fréquence sont interdits ;
La connexion à un réseau ouvert au public ou à réseau radioélectrique indépendant est interdite ;
l'installation doit être reliée à une prise de terre conforme aux normes en vigueur.

Art.8. - L'utilisation de spostes CB doit être conforme aux dispostions suivantes :
Les postes CB peuvent être utilisés sur toute l'étendue du territoire français, et dans les eaux territoriales françaises.
Les stations mobiles peuvent être établies à bord de tout véhicule mobile terrestre, maritime ou fluvial.

ısation administrative), et, s'il y a lieu, alinéa 2 (acquisition d'un ıdioélectrique non homologué).
teur est titulaire d'une licence pour l'appareil homologué qu'il conviendra, en liaison avec les agents de TDF, de trouver un amiable au plan local; à défaut, il sera fait application par l'agent e du dernier alinéa du paragraphe 23 ci-dessus (retrait de l'auto- obligation de démonter la station).

ISITIONS TRANSITOIRES

ıtaires d'appareils non homologués acquis avant le 1er janvier résentation de la facture faisant foi) doivent, avant le 1er janvier e procéder à la mise en conformité de leurs appareils avec es dispositions, par les constructeurs, importateurs ou vendeurs élivreront un « certificat de mise en conformité ». Il ne sera ı de licence provisoire pour les appareils non conformes.
ıitifs susceptibles de rendre les appareils conformes aux spécifi- :hniques prévues au paragraphe 211 de la présente instruction nologués par l'administration des PTT. Ces dispositifs doivent és de manière telle qu'il ne soit pas possible de les dissocier ıent des appareils par des procédés simples.

IEILS PER 27 EXISTANTS ET APPAREILS ERPP 27 ANTS

le la période de validité des licences qui ont été délivrées pour ion, les appareils PER 27, définis par l'instruction du 21 avril ıologués conformément à la norme AFNOR C 92411, sont ux appareils de type CB.
même pour les appareils ERPP 27 définis par l'instruction du 74, homologués selon les spécifications techniques PTT et une plaque d'homologation de la forme 4 × BP.

ANNEXE 1

MODÈLE DE PLAQUE D'HOMOLOGATION

ÉMETTEUR-RÉCEPTEUR

Modèle M 825

Homologué PTT n° 83 XXX CB
N° série : 970 1353

MANDAC Production

Made in _____
Utilisation France avec licence PTT

L'établissement et/ou l'utilisation d'une poste CB à bord d'un aéronef de quelque type que ce soit sont interdits conformément aux règles de sécurité de l'aviation civile.
Toute utilisation contraire à l'ordre et à la sécurité publics, et la reproduction d'émission officielle est interdite, de même que l'utilisation de ces postes à l'occasion de la chasse.
L'émission et la réception doivent avoir lieu sur le même canal ;
L'émission doit être effectuée exclusivement en radiotéléphonie, en modulation de fréquence ou en modulation d'amplitude (double bande latérale et/ou bande latérale unique).
Les messages échangés doivent être établis en langage clair.
Les messages publicitaires ainsi que toute émission de type radiodiffusion sont interdits.
La transmission de message d'autrui contre paiement est interdite.

Un indicatif personnel peut être utilisé. Cet indicatif ne doijt pas faire appel à la structure des indicatifs officiels délivrés par l'administration, conformément au réglement international des radiocommunications.
Aucune modification des caractéristiques des appareils agréés par l'administration n'est autorisée ;
L'émission d'un signal d'appel sélectif ou non sélectif est autorisée, l'appel sélectif doit être constitué par des oscillations de fréquences inférieures à 3 000 Hz ; l'émission automatique d'un signal d'accusé de réception de l'appel est interdit.

Art. 9 - Le propriétaire et/ou l'utilisateur d'un poste CB est tenu de réparer sans délai tout incident ou défaillance technique survenu au matériel et susceptible de causer des brouillages préjudiciables aux autres services de radiocommunications, ou qui pourrait rendre ce poste non conforme aux conditions établies par le réglementation.
Le propriétaire et/ou l'utilisateur d'un poste CB est également tenu de prendre, sans délai, les mesures jugées nécessaires par l'administration des postes et télécommunications pour éviter que le poste ne cause des brouillages préjudiciables aux autres services de radiocommunications, à la radiodiffusion et à la télévision. Les coûts liés à ces mesures sont à la charge du propriétaire et/ou de l'utilisateur de l'appareil à l'origine du brouillage.

Chapitre 3 - CONTROLE ET TRAITEMENT DES BROUILLAGES

Art. 10 - En application de l'article L.40 du code des postes et télécommunications, les agents habilités par le ministre chargé des télécommunications peuvent effectuer des enquêtes dans les lieux professionnels pour vérifier le respect des conditions de commercialisation des postes CB, notamment en application de l'article L34-9 du code des P et T.
Les détenteurs de matériel C.B. peuvent être contrôlés par les services de police et de gendarmerie conformément au code de procédure pénale, notamment pour vérifier si le matériel est bien conforme au type agréé.
Dans le cas des stations mobiles, l'appareil doit être fixé sur un support qui permette de l'extraire facilement et immédiatement pour les besoins du contrôle par les services de police ou de gendarmerie ou par des agents dûment habilités en application de l'article L40 du code des P et T. Dans les conditions prévues au même article L40, la saisie de matériels visés à l'article L34-9 peut être effectuée.

Art.11 - En cas de brouillage supposé provoqué par l'utilisation d'équipements C.B., le plaignant brouillé s'adresse aux exploitants concernés, responsables du service brouillé.
Au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour les brouillages de la réception de la télévision, le C.S.A. étant à même de faire effectuer une enquête par les services de protection de la réception de Télédiffusion de France.
Auprès des services de France Télécom pour une perturbation de la ligne téléphonique.
Si la gêne n'est pas due à une non conformité de l'installation brouillée, comme les éléments de l'enquête permettent de l'indiquer, le plaignant sera invité à porter plainte auprès du Procureur de la République pour que soient constatées par un Officier de Police Judiciaire les supposées infractions commises par le brouilleur, conformément au code des postes et télécommunications et notamment compte tenu de son article L.40 concernant le constat des infractions relatives à la réglementation des télécommunications dans les lieux non exclusivement professionnels.
Les dispositions ci-dessus, seront également appliquées, dans le cas de brouillage avec d'autres matériels électriques, comme les magnétophones, les magnétoscopes, les phonographes, les chaînes stéréophoniques et les hauts-parleurs.

Art.12 - Les dispositions pénales applicables aux installations radioélectriques prévues au code des postes et télécommunications concernent les postes C.B, notamment pour les infractions suivantes :
- Délit de non respect des conditions réglementaires d'utilisation,

LES GRANDES LIGNES DE L'ARRETE DE TOILETTAGE

● L'usage de la CB est limité à des communications de convivialité à courte distance: le DX n'est toujours pas légalement reconnu!
● L'âge minimal de l'utilisateur est fixé à 13 ans. Et les QRPP?
● Les communications de sécurité ne doivent pas utiliser, en principe, les postes CB. Et le canal 9? Et les opérations d'assistances diverses?
● Une licence générale se substitue à la licence individuelle. Et la taxe de 190 F? Il semblerait qu'elle soit maintenue!
● Les canaux banalisés, par définition, ne peuvent être affectés à des fonctions particulières! La D.R.G. nie donc un état de fait avec le 9, le 19 et le 27!
● Si les performances des antennes sont limitées, par contre, aucun droit à l'antenne n'est instauré! Pourtant, l'A.I.R. avait oeuvré utilement en ce sens! Les antennes intérieures et les modèles de balcon continueront par conséquent à être employés quand le montage d'une antenne extérieure est impossible ... voire interdit!
● Les balises de fréquences sont interdites! Adieu, donc, les passionnantes chasses aux renards!
● En cas de brouillage, le propriétaire du poste (ou l'utilisateur) est tenu, sans délai, de prendre à sa charge les mesures nécessaires pour le faire cesser. Donc, si le voisin possède un téléviseur "passoire", c'est tout juste s'il ne faudra pas lui en acheter un autre de meilleure qualité!
● Des enquêtes auront lieu chez les revendeurs pour vérifier les caractéristiques des postes CB. Bonjour le climat de suspicion et de dénonciation! A quand la prime à l'informateur!
● En cas de délit de non respect des conditions réglementaires d'utilisation (poste non agréé ou modifié), le cibiste risquera une peine d'emprisonnement (d'un à trois mois!) et/ou une amende de 2000 à 200 000 F! Impressionnant, non!
● En cas de brouillage de liaisons hertziennes d'un service public ou d'un service autorisé, le cibiste risque des peines identiques aux précédentes!
● En outre, le tribunal pourra prononcer la confiscation des matériels et installations, ou en ordonner la destruction aux frais du condamné!

ANNEXE 2

MODÈLE DU FORMULAIRE DE LICENCE

DITIONS GÉNÉRALES

st délivrée pour une période de
ne peut donner lieu à aucun
t total ou partiel pour quelque
soit.
nent de cette licence est à l'ini-
aire.
la licence :
de des départements ministé-
ense ou de l'Intérieur ;
nditions prévues à l'article D 466
Postes et Télécommunications.

CONTRÔLE

nnaires des services régionaux
unications et de la DTRE.
s de police et de gendarmerie.
du n° 731 de l'article 18 du
Radiocommunications, la pré-
on de licence ne permet pas
poste décrit sur le territoire
anger, sauf accord particulier
rnements des pays intéressés.

MINISTÈRE DES PTT

POSTES CB
LICENCE

Valable cinq ans à partir de la date de délivrance

remplir par le titulaire	*Cadre réservé à l'Administration*
E LA LICENCE	Licence délivrée par l'agence commerciale ou le bureau de poste :
nnel :	Le chef d'agence :
SÉ PAR LA LICENCE e : ation PTT :	Le receiveur :
l'honneur l'exactitude des ren- i-dessus : *Signature :*	Valable cinq ans à partir de :

ANNEXE 3

DÉCLARATION DE DÉTENTION ET DE CESSION
(L 96-1 et R 52-2 DU CODE DES PTT)

Article L 96-1

(*Loi n° 69-1038 du 20 novembre 1969*). — « Tout détenteur d'un appareil radio-électrique d'émission, même s'il s'agit d'un appareil de télécommande, peut être tenu, dans les conditions qui sont fixées par décret en Conseil d'État, d'en effectuer la déclaration. Sont dispensés de cette déclaration les constructeurs et les commerçants fabriquant ou vendant habituellement des appareils radio-électriques d'émission. »

(*Loi n° 66-495 du 9 juillet 1966*). — « Tout constructeur, tout commerçant ou toute autre personne, cédant, fût-ce gratuitement, un appareil radio-électrique d'émission, même s'il s'agit d'un appareil de télécommande, peut être tenu, dans les conditions qui sont fixées par décret en Conseil d'État, de déclarer cette cession. Le cédant doit s'assurer de l'identité du cessionnaire et faire mention de celle-ci dans sa déclaration. »

Article R 52-2

(*Décret n° 70-1171 du 15 décembre 1970*)

Sous réserve de la dispense édictée au premier alinéa de l'article L 96-1 en faveur des constructeurs et commerçants, la déclaration de détention prévue audit alinéa doit être effectuée par tout détenteur d'un appareil radio-électrique d'émission, sauf s'il s'agit d'un appareil dont l'utilisation est autorisée de plein droit ou d'un appareil ayant fait l'objet de l'autorisation administrative prévue à l'article L 89. La déclaration de détention doit être faite au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou, à défaut, de la résidence du déclarant dans les trois mois suivant l'entrée en possession de l'appareil. La déclaration donne lieu à la délivrance d'un récépissé qui doit être présenté à toute réquisition.

La déclaration de cession prévue au deuxième alinéa de l'article L 96-1 doit être effectuée par le cédant pour tout appareil radio-électrique d'émis-

notamment utilisation d'un matériel non agréé ou non conforme au type agréé, usurpation d'un indicatif officiel attribué à un service autorisé conformément au Réglement international des Radiocommunications,

- Application du 4ème alinéa de l'article L.39.1. du code des postes et télécommunications :
peine d'emprisonnement d'un à trois mois et d'amende de 2000 F à 200 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement.
- Brouillage préjudiciable aux émissions ou laisons hertziennes d'un service public ou d'un service autorisé, application du 4ème alinéa de l'article L.39.1. du code des postes et télécommunications :
peine d'emprisonnement d'un à trois mois et d'amende de 2000 F à 200000 F ou de l'une de ces deux peines

A LYON des techniciens passionnés par la radio un service après vente efficace.

KENWOOD TH27E
2 6..

C.B. nouvelle gamme "spécial route"
canal 19 anti "pièges"
antennes "mini" sans perçage : supports coffres, supports gouttière, embases magnétiques
Tous les 40 canaux "mini" à partir de 399,00 F TTC

KENWOOD TS450S
10 995.00 FTTC

KEN
PRO
2 390.00 FTTC

KENWOOD TS140S
8 215.00 FTTC

SUPER PROMO CB
MINISCAN + Antenne magnétique + prise allume cigare
598.50 FTTC

KENWOOD TS850S
14 500.00 FTTC

- Toutes les grandes marques KENWOOD-YAESU-PRESIDENT-MIDLAND-EURO CB-TAGRA-ZETAGI-ALINCO-SIRIO-SUPERSTAR-PACE-ECHOSTAR
- Toutes réparations, emetteurs récepteurs : délai habituel 48 heures - réparations urgentes sur demande.
- STOCK IMPORTANT Décamétrique -VHF-UHF-CB-Antennes fixes et mobiles 60 modèles-directives-omnidirectionnelles-micros préamplis-chambres d'écho-amplis-fréquence mètres-Tosmètres-Téléphones sans fil-micros espions-talkies walkies-réception satellite-réception ondes courtes-radiotélétype-packet-scanners, etc...

STEREANCE ELECTRONIQUE
82, rue de la Part-Dieu- 69 003 LYON - Tél: 78 95 05 17-Fax: 78 62 05 12

seulement.
- Application de l'article L.39.6. du code des postes et télécommunications
Le tribunal pourra prononcer la confiscation des matériels et installations ou en ordonner la destruction aux frais du condamné, en cas de condamnation pour les infractions prévues aux articles L.39 et L.39.1 du code des postes et télécommunications.

Art 13 - Le présent arrêté prendra effet le 1er Janvier 1992, annule et remplace l'instruction parue au bulletin officiel des PTT du 31 décembre 1982 sous la référence 453T93.

Art 14 - Les postes CB commercialisés avant le 1er janvier 1992 et conformes à la norme AFNOR NFC 92412 doivent être munis d'un marquage tel qu'il est précisé à l'annexe 1 de l'instruction référence 453T93 parue au bulletin officiel des PTT du 31 décembre 1982.

Art 15 - Le directeur de la réglementation générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République française.

FAIT à Paris, le

Pour le ministre des postes et télécommunications
et par délégation :

le directeur de la réglementation générale

B. LASSERRE

Nota : les annexes 1 et 2 ne figurent pas au dossier

674

annexes

sion dont l'utilisation est subordonnée à l'autorisation adm
prévue à l'article L 89. Elle doit indiquer les nom, prénoms, da
naissance et domicile ou, à défaut, résidence du cessionnaire
s'assure de l'identité du cessionnaire, le cédant est tenu de note
et le numéro de la pièce d'identité produite par ce dernier, d
pouvoir en justifier à toute réquisition.

La déclaration visée à l'alinéa précédent doit être effectuée da
de un mois à compter du jour de la cession, par lettre recomma
demande d'avis de réception adressée au ministre des Postes et
munications.

PRINGAULT communications

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 450.000 F - R.C Avesnes B 800 774 262

PROMOTIONS DU MOIS

MINISCAN	390 F
OCEANIC (NOUVEAU)	890 F
ORLY	590 F
LINCOLN	2090 F
KENWOOD TS 140 S	8213 F

PROMO-SCANNER :

BJ. 200 MK3	1950 F
MVT 6000	3750 F

Dans les limites du stock

LES MEILLEURS PRIX DU NORD
S.A.V. SUR PLACE

39 ter, ROUTE DE FEIGNIES - 59600 MAUBEUGE TéL. 27.64.85.26 - Télécopie/FAX. 27.65.41.41

LE COIN DU DXEUR

POUR BIEN DÉBUTER L'ANNÉE, C'EST LA STATION 14 FS 70 QUI A ÉTÉ SÉLECTIONNÉE POUR PARTICIPER À CETTE RUBRIQUE RÉGULIERE INTITULÉE "LE COIN DU DXEUR".

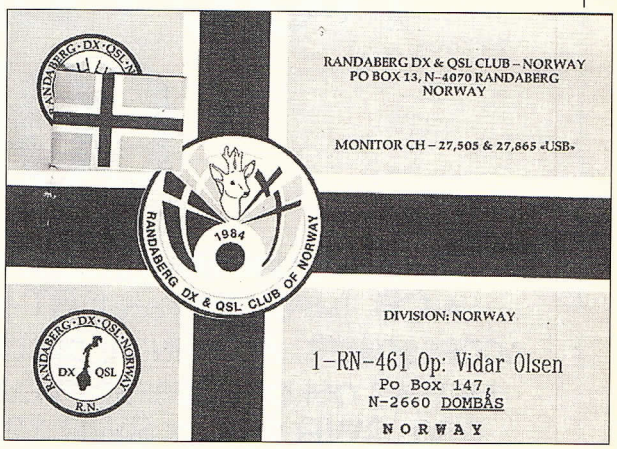

Notre jeune ami Philippe, qui n'est âgé que de 16 ans et demi, s'est lancé dans les liaisons à longue distance depuis seulement quelques mois.

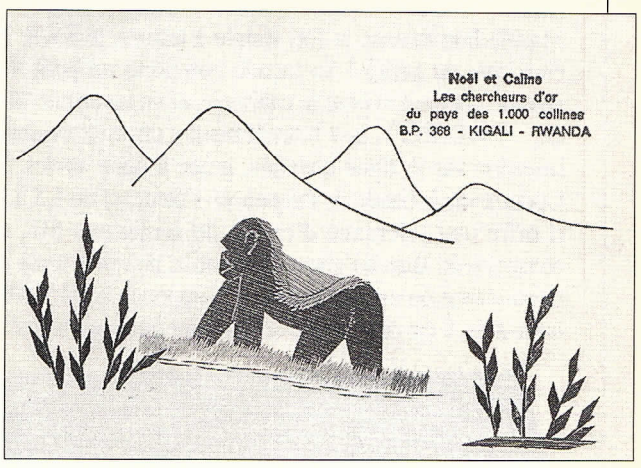

Il a en effet commencé à s'intéresser sérieusement au DX en septembre dernier. Et déjà, il affiche un palmarès honorable: une trentaine de pays contactés et pas moins de 70 cartes QSL reçues! A l'heure actuelle, sa station fixe se compose d'un poste GALAXY Uranus, d'une antenne TAGRA F3 et d'un micro TW 232 DX. Parmi les pays captés, citons par exemple

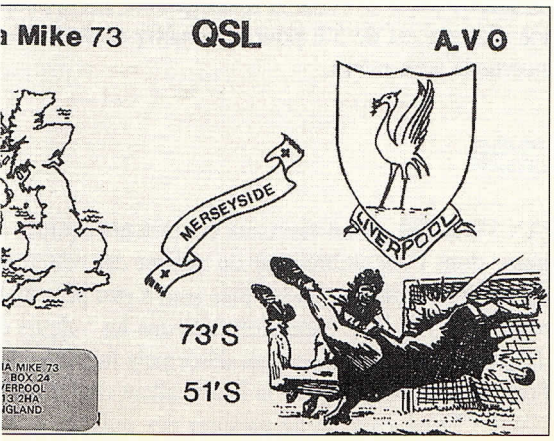

l'Allemagne, l'Angleterre, le Brésil, le Danemark, la Grèce, la Norvège, la Pologne, la Turquie, l'URSS, les USA...

Pas mal pour des coups d'essai !

TOS-METRES "PAN"
NOUVELLE GAMME COMPLETE

RÉCEMMENT, UNE NOUVELLE MARQUE EST APPARUE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS DE LA CB. IMPORTÉE PAR CRT INTERNATIONAL, ELLE COMPREND DE NOMBREUX ACCESSOIRES. AU SEIN DE CELLE-CI, ON TROUVE UNE GAMME ABONDANTE DE TOS-METRES QUI ONT RESPECTIVEMENT POUR NOMS: SWR 200, SWR 220, SWR 230, SWR 255 ET SWR 1230 F. EN VOICI LEUR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE.

SWR 200

Modèle bon marché et fort simple à utiliser, le SWR 200 est un classique du genre ! Sa façade comporte un petit vu-mètre à aiguille, un bouton pour le calibrage, et un inverseur "direct/réfléchi" (FWD/REF). Son branchement s'effectue évidemment par insertion sur la ligne coaxiale, grâce à deux socles "SO 239". Opérant sur la bande de fréquences s'étendant de 1,5 à 150 MHz, il offre une tolérance d'erreur de seulement 5%, selon son constructeur. Bien qu'aucune indication ne soit fournie au sujet de la puissance qu'est susceptible de supporter le PAN SWR 200, à notre avis, il est déconseillé de dépasser quelques watts!

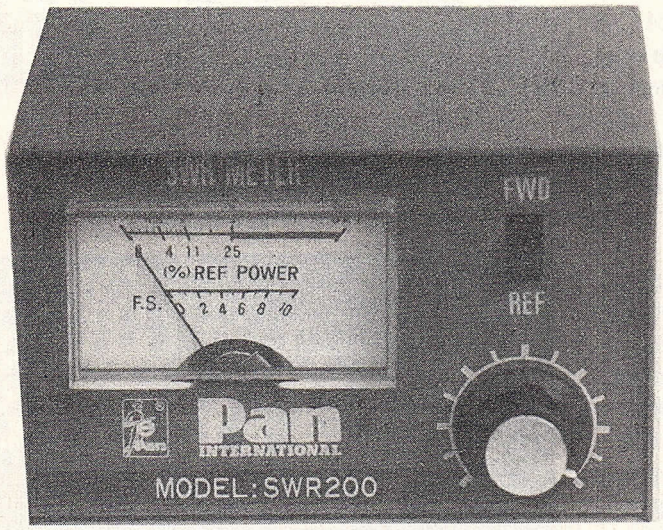

SWR 220

Reprenant à son compte l'encombrement du modèle précédent, le SWR 220 ajoute à sa fonction de tos-mètre celle de watt- mètre. D'où, d'ailleurs, la présence d'un inverseur sup plémentaire ! Le PAN SW 220, qui travaille lui aussi entre 1, et 150 MHz, dispose de deux gammes de puissance : soit de à 10 watts, soit de 0 à 100 watts. A noter que sur cet apparei la tolérance d'erreur est de 5% pour le S-mètre et de 10% e ce qui concerne le watt-mètre.

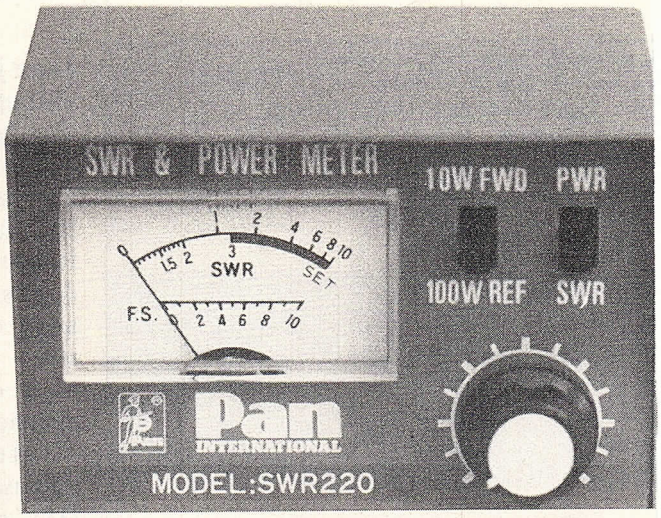

SWR 230

Avec le PAN SWR 230, on en vient aux contrôleurs équipés d deux cadrans, dont l'encombrement du coffret est netteme plus important. Reste que ses possibilités sont à peu près ide tiques à celles du SWR 220, exception faite que les valeurs d tos et de la puissance d'émission sont désormais lues simult nément. Fonctionnant toujours sur la bande allant de 1,5 à 15 MHz, le SWR 230 est capable de mesurer des puissances s

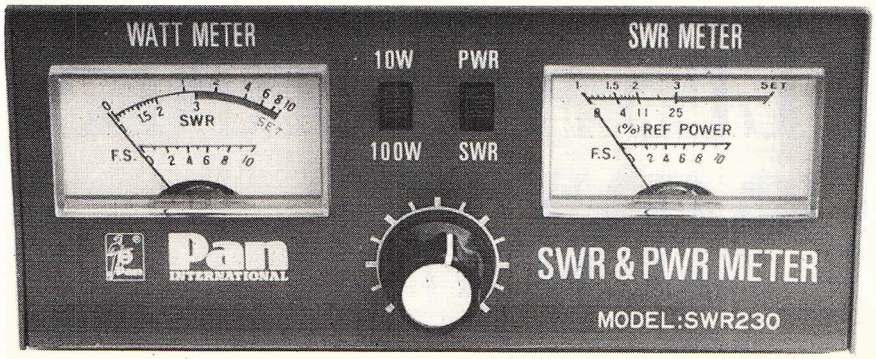

deux échelles différentes : de 0 à 10 watts, ou de 0 à 100 watts.

SWR 255

Rappelant lui aussi un modèle déjà commercialisé sous diverses autres marques concurrentes, le SWR 255 est un tos- mètre/watt-mètre/matcher particulièrement compact et très apprécié pour les installations mobiles. Sur sa façade dotée d'un minuscule vu-mètre, sont rassemblées toutes ses commandes. Prévu pour travailler avec des fréquences comprises entre 3 et 30 MHz, le PAN SWR 255 peut mesurer des puissances d'émission selon trois gammes: de 0 à 1 MHz, de 0 à 10 MHz, ou encore, de 0 à 100 MHz. Ajoutons qu'il est livré avec un étrier de fixation.

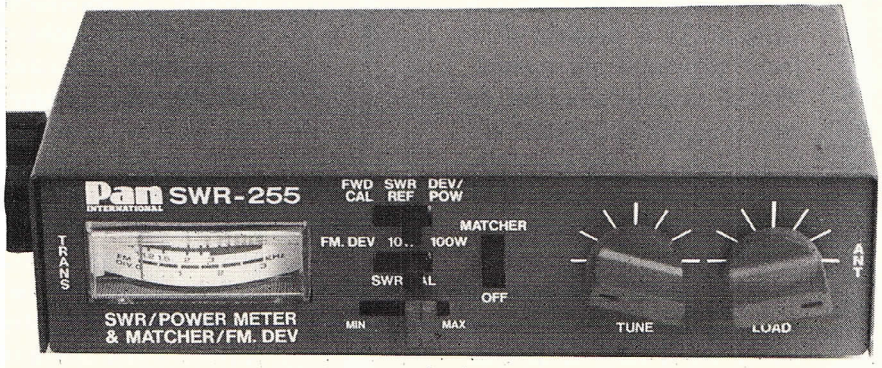

SWR 1230 F

Pour terminer, voici un petit appareil de mesure dont l'encombrement est sans rapport avec ses multiples possibilités! Disposant de deux cadrans, il permet non seulement d'estimer les valeurs du tos et de la puissance (sur trois échelles: 0 à 1 watt, 0 à 10 watts, et 0 à 100 watts), mais également de contrôler le taux de modulation délivré par le micro en modulation d'amplitude (AM). De plus, un matcher vient compléter l'ensemble.

Le PAN 1230 F peut opérer entre 1,5 et 150 MHz, excepté le matcher qui ne fonctionne qu'entre 25 et 40 MHz! Précisons qu'il est nécessaire de raccorder le SWR 1230 F à une source d'alimentation générant une douzaine de volts.

Ces accessoires portant la marque PAN sont importés et distribués en France par CRT FRANCE INTERNATIONAL S.A., 481 et 524, Rue de la Pièce Cornue, Z.I., 21160 MARSANNAY LA COTE. Tél.: 80 51 90 11.

MARQUE	MODELE	BANDE D'UTILIS.	ECHELLE DU TOS	PUISSANCE ADMISSIBLE	GAMME DE MESURE	VU-METRE	CONNECTEURS	IMPEDANCE	MATCHER	MODULOM.
PAN	SWR 200	1.5 à 150 MHz	1 ; 1 à 1 ; 3	NC	-	1	(2) SO239	52 Ω	-	-
PAN	SWR 220	1.5 à 150 MHz	1 ; 1 à 1 ; 3	100 W	0 à 10 W 0 à 100 W	1	(2) SO239	52 Ω	-	-
PAN	SWR 230	1.5 à 150 MHz	1 ; 1 à 1 ; 3	100 W	0 à 10 W 0 à 100 W	2	(2) SO239	52 Ω	-	-
PAN	SWR 255	3 à 30 MHz	1 ; 1 à 1 ; 3	100 W	0 à 1 W 0 à 10 W 0 à 100 W	1	(2) SO239	52 Ω	OUI	-
PAN	SWR 1230 F	1.5 à 150 MHz	1 ; 1 à 1 ; 3	100 W	0 à 1 W 0 à 10 W 0 à 100 W	2	(2) SO239	52 Ω	OUI	OUI

4 NOUVELLES ANTENNES SIRIO "MINI 27"

L'ÉTÉ DERNIER, CHEZ LA PLUPART DES IMPORTATEURS D'ANTENNES CB, SONT APPARUS DES MODELES PEU ENCOMBRANTS QUI RESSEMBLAIENT ÉTRANGEMENT AUX ANTENNES 400 MHz ACCOMPAGNANT LES TÉLÉPHONES DE VOITURE. BIEN SUR, SIRIO N'AVAIT PAS DÉROGÉ À CETTE REGLE ET AVAIT LANCÉ DEUX MODELES: LA MICRO 30 ET LA CELLULAR 33. CELLES-CI VIENNENT CHACUNE D'ETRE COMPLÉTÉES PAR DEUX VARIANTES.

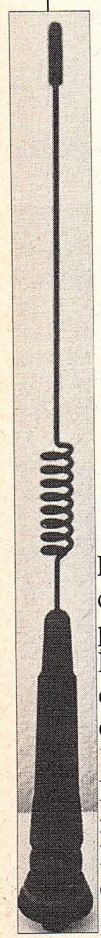

LA MICRO 30 S

Livrée sous étui plastifié avec son câble coaxial de liaison, la SIRIO Micro 30 S présente la particularité d'être orientable. Elle est en effet dotée d'une embase articulée. Son connecteur, de type "autoradio", nécessite donc de percer un trou de 10 mm de diamètre. Rappelons que la Micro 30 S possède un fouet, en acier noir, d'une trentaine de centimètres de longueur, lequel est équipé à sa base d'un petit ressort. Le réglage du tos s'effectue en agissant sur la vis adéquate. Quant à la bande passante, elle couvre une quarantaine de canaux. Enfin, signalons que la puissance susceptible d'être encaissée sans dommage par l'antenne est évaluée à 30 watts.

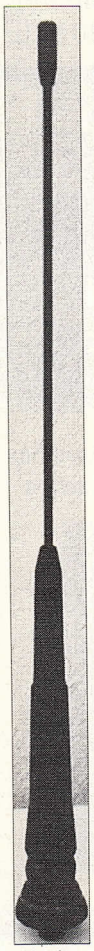

LA CELLULAR 33 S

Reprenant les principales caractéristiques de la Cellular 33, le modèle "S" bénéficie en supplément d'un support orientable. Légèrement plus longue que la Micro 30 S (elle mesure effectivement 3 cm de plus!), la Cellular 33 S dispose d'un fouet dépourvu de ressort. Réalisé en polycarbonate, ce dernier présente cependant une flexibilité remarquable. Admettant elle aussi une trentaine de watts, selon son constructeur, la SIRIO Cellular 33 S est munie d'un système d'ajustage du tos. Pour accéder à cette vis, il suffit de déboîter l'embase caoutchoutée, en intervenant par le haut.

LA MICRO 30 MAG

Commercialisée dans un élégant coffret, voici que la Micro 30 est désormais proposée dans une version dite "magnétique". Compte tenu des dimensions réduites de son fouet, son embase magnétique n'a qu'un diamètre limité: environ 65 mm! Livré "prêt à l'emploi", l'ensemble "SIRIO Micro 30 Mag" se compose donc d'un fouet, d'une embase magnétique et d'un cordon coaxial, à l'extrémité duquel a été montée une classique prise de type "PL". De cette manière, en quelques minutes, l'antenne est utilisable avec n'importe quel poste CB du marché!

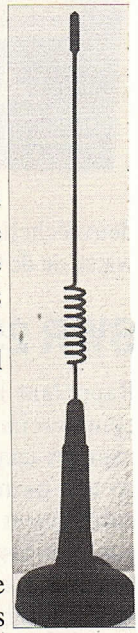

LA CELLULAR 33 MAG

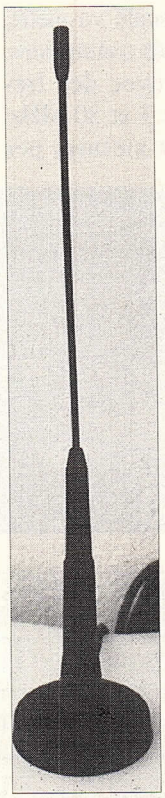

Comme dans le cas de la Micro 30, la Cellular 33 Mag n'est qu'une variante de la Cellular 33, seulement équipée d'une embase magnétique. Vendue dans un coffret comprenant le brin rayonnant, une petite embase magnétique et un câble coaxial muni d'une prise "PL", la SIRIO Cellular 33 Mag est tout de suite prête à rendre service à son heureux possesseur.

Il y a fort à parier que ces nouvelles antennes seront rapidement plébiscitées par tous les cibistes- automobilistes tant leur facilité d'emploi est évidente!

Hugues LEPILLIER

Les antennes SIRIO sont importées en France par DIRLER S.A., Zone Industrielle de Troisfontaines, 52100 SAINT DIZIER. Tél.: 25 06 09 90.

CRT FRANCE
LE PLUS PERFORMANT DE LA GAMME
RCI-2950 F
SUPERSTAR®
HANDICOM 50 S
agréé PTT N° 91003 CB
CRT® - RCI 2950 F Semi duplex
28 à 30 MHZ
autorisation N° RS / 915115 / EDV
SUPERSTAR® FM 548 SX
40 CX - AM - FM
agréé PTT N° 91002 CB
CRT® ICARE
40 CX - AM - FM
agréé PTT N° 91025 CB
CRT® C - PHONE
40 CX - AM - FM
agrément PTT en cours
CRT® ORPHÉE
40 CX - AM - FM
agréé PTT N° 91024 CB
CRT Propriétaire de la marque SUPERSTAR® et distributeur officiel pour l'Europe.
SUPERSTAR® 3900 nouveau modèle agrément 1991.
VENTE AUX PROFESSIONNELS
Particuliers, téléphonez-nous pour connaître les coordonnées du revendeur le plus proche.
STUDIO GUILBERT DIJON / PHOTOS ALAIN DESOGERE
CRT FRANCE INTERNATIONAL S.A.
au capital de 1 700 000 F
481 et 524, rue de la Pièce Cornue - Z.I. - 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE
Tél. 80 51 90 11 - Télex CRT 351 447 F - Fax 80 51 90 28

BIENTOT DISPONIBLE CHEZ DIRLER S.A. !

SERIE STANDARD : UNE MULTITUDE DE FONCTIONS DANS UN PORTABLE ULTRA-COMPACT !

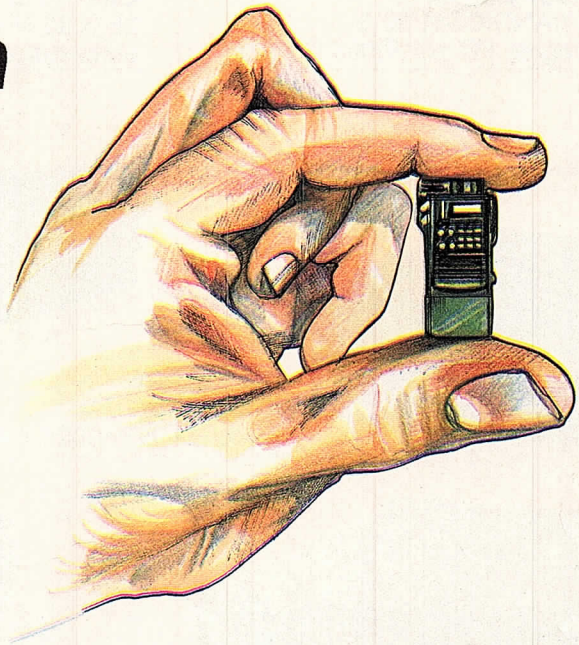

DIRLER S.A.

Importateur exclusif de la gamme "Standard" pour la France
Zone Industrielle de troisfontaines - 52100 ST.DIZIER Tél. 25.06.09.90 - Fax. 25.06.26.11 - Télex 830 362

STANDARD

C 150

Demandez notre documentation complète "STANDARD" chez votre revendeur habituel.

STANDARD C 150 E et K

Emetteurs-récepteurs mobiles 144 MHZ, super compacts (H 124 mm, L 55 mm, P 31 mm), équipés de multiples fonctions sur le clavier. Très maniables ces "petits" portables possèdent une multitude de fonctions "haute technologie" qui les rendent très performants et agréables d'utilisation.

QUELQUES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

(Fonctions multiples sur le clavier/ Fonction d'appel sonore pour identifier les stations en ligne/Appel individuel par code acoustique/ Puissance de sortie maximale plus de 5 W FR, 3 étages commutables/ Puissance de fonctionement requise 5,5-16 V/Haute sensibilité moins de -0,16 µV/Capacité de mémorisation 20 canaux/Double veille de 6 genres/Communication en duplex utilisant 2 fréquences/ Balayage "pause" et "occupé"/14 genres de balayages/Suppression du bruit de fond/Sauvegarde batterie et auto-coupure d'alimentation/ Fonctionnement en tonalité sonore/ Structure anti-éclaboussures, protection tout terrain/Sélecteur rotatif de canal et sélecteur direct de canal/S-mètre/Fonction verrouillage de fréquence/Fonctions d'amplification/...).

T.G.V. CB SERVICES

REFERENCE ..... DESIGNATION ..... PRIX T.T.C

MICROS FIXES ET MOBILES

18044	DMC 537 MICRO HP POCKET	170,00
40000	DMC 520 MICRO STANDART TAGRA	65,00
40100	MICRO STANDART SANS PRISE	50,00
40150	DMC 520 MICRO STD. PRESIDENT	65,00
40200	E-40 MICRO MOB. DYNAMIQUE	120,00
40310	DM 313 MICRO PREAMPLI TAGRA	135,00
40350	DMC 531 MICRO PREAMPLI TAGRA	120,00
40351	K 40 MICRO PREAMP. COMPRESSEUR	480,00
40355	DM 200 MICRO PREAMPLI + BEEP/R	150,00
41000	SILVER EAGLE MICRO PREAM/FIX	850,00
41100	DM 7000 (TW 232) MICRO FIXE	280,00
41150	TW 232 DX MICRO FIXE	360,00
41200	PA 100 (PIEZO DX 344)	240,0
41300	DM 7400 MICRO PREAMPLI FIXE	260,00
41500	MB + 4 MICRO PREAMPLI FIXE	350,00
41505	MB + 5 MICRO PREAMPLI FIXE	480,00
41600	TURNER + 3 B MICRO FIXE	550,00
41730	MICRO BASE ECHO ROGER BEEP	480,00
42345	MB + 4 MICRO FIXE ROGER BEEP	310,00
42350	EC 2018 MICRO ECHO MOBILE	330,00
43020	COMBINE TELEPHONIQUE + SUPPORT	260,00
43030	EC 980 ECHO CHAMBER SADELTA	400,00
43101	EM 980 ECHO CHAMBER MATSUSHITA	450,00
437	MICRO ELECTED CONDENSER DM 437	480,00
4370	MICRO COMPRESSEUR PAN	480,00
4570	MICRO MOBILE DYNAMIC DM 4570	120,00

AMPLIS CB FIXES ET MOBILES

230200	AMPLI MOBILE TX200 200/400 WAT	950,00
35200	P-27/1 PREAMPLI FIXE	240,00
35220	P-27/M PREAMPLI MOBILE	190,00
35735	GL-35 AMPLI 30W AM/FM/SSB	200,00
35740	GL-25 AMPLI 25 W AM/FM	150,00
35750	GL-50 AMPLI 50 W AM/FM/SSB	250,00
35760	GL-150 AMPLI 100W AM/FM/SSB	400,00
35765	B-250 AMPLI 130 W 24 V AM/SSB	870,00
35769	AMPLI B-303 150/300 W ZETAGI	800,00
35770	B-300 AMPLI 300 W AM/FM/SSB	1100,00
35775	B-550 500W AM/FM/SSB. 12V	2000,00
35780	B-501 AMPLI 500W AM/FM/SSB 24V	1990,00
35795	AMPLI VHF LINEAIRE LA 1080 V	1300,00
36500	BV 131 AMPLI FIXE 300 W 220 V	950,00
36500A	BV 132 AMPLI FIXE 300 W 220 V	1010,00
36500A	BV AMPLI FIXE 300W 220 V	1010,00
36550	BV 2001 AMPLI FIXE 500 W 220 V	3300,00
36560	AMPLI BASE JUMBO 600W 220 V	2690,00
42	AMPLI CTE B 42 MOBILE 42 W	890,00
69010	6-KD-6 TUBE POUR BV 131	250,00
69017	EL 509 TUBE POUR BV 131	100,00
69080	EL 519 TUBE POUR BV 2001	120,00

TGV

DEUX ADRESSES A VOTRE SERVICE

93 Bd P.V. Couturier
93100 MONTREUIL
Tél. 48.51.51.58

17 rue Lavoisier
93110 ROSNY S/BOIS
Tél. 48.94.34.36

Offre valable deux mois dans la limite des stocks disponibles

WALKMAN RADIO K7

45910	CASQUE POUR WALKMAN	19,50
50201	BALADEUR STEREO K7 ENREGISTR	351,40
50401	BALADEUR STEREO K7 AUTO-REVERS	380,65
50702	LECTEUR K7 RADIO 2 AUTO-STOP	215,00
5102	RADIO PORTABLE POINTER 3 GAM	166,00

ANTENNES CB MOBILES

12112	ML 145 TURBO COMPOSITE	200,00
12511	ANTENNE SIRTEL T 27 MHZ	100,00
12575	ANTENNE SIRTEL UC 27	180,00
18041	ANTENNE POCKET SOUPLE 25 CM	90,00
18042A	ANTENNE POCKET SOUPLE 60 CM	160,00
20500	ALEX 45 ANTENNE MOBILE 45 M	200,00
24231	ANTENNE CAOUTCHOUC PORTABLE DV	60,00
24232	ANTENNE CAOUTCHOUC PORTABLE PL	65,00
24233	ANTENNE HI-FLEX ENFICHABLE	115,00
24300	K-40 ANTENNA AMERICAN	380,00
24980	208-M ANT/MAGNETIQUE ECO	150,00
24982	KIT CAMION ANTENNE RETRO 100 CM	150,00
24983	ANTENNE 100 CM PL	100,00
2526	RML 145 + BM 160 PL	300,00
25600	ANT/IDEA-33-STANDARD SIRTEL	200,00
25605	ANT/IDEA-40-STANDARD SIRTEL	220,00
25620	ANTENNE SIRTEL S 60	130,00
25621	ANTENNE SIRTEL S 60 ABATIBLE	130,00
25625	ANTENNE SIRTEL S 90 ROCKY	150,00
25626	RML 145 BRIN + SELF TAGRA	195,00
25642	HN 90 LOG COMPLETE TAGRA	150,00
25645	TB 130 T ANTENNE TAGRA 80 CX	110,00
25646	ANTENNE SIRTEL S9 PLUS ACIER	240,00
25648	RML 145 SELF + BRIN EURO-CB	110,00
25650	ML 145 MAGNETIQUE TAGRA	350,00
25651	RML 180 SELF + BRIN TAGRA	250,00
25660	ANTENNE SIRTEL SANTIGO-600	280,00
25661	ANTENNE SIRTEL SANTIGO-1200	340,00
26070	BRIN INOX 1/4 ONDE + BASE + CABLE	250,00
26096	BM 125/N BASE MAGNETIQUE	175,00
26150	BASE MAGNETIQUE K-40	160,00
26160	BM 160 PL BASE MAGNETIQUE	180,00
60700	ANTENNE SIRIO TAIFUN CB 27	230,00
60765	SM 27N HY-TUNE SIRIO	120,00
016	ANTENNE MS 145 MAGNUM	260,00
019	ANTENNE MS 180 MAGNUM	260,00
022	ANTENNE HN 90 MAGNUM	200,00
030	ANTENNE MICHIGAN CAMION/RETRO	400,00
051	ANTENNE WA 27 MAGNUM	210,00
064	ANTENNE PRESIDENT INDIANA	180,00
065	ANTENNE PRESIDENT ARIZONA	185,00
067	ANTENNE PRESIDENT FLORIDA	150,00
069	ANTENNE PRESIDENT DAKOTA	350,00
072	ANTENNE PRESIDENT ALABAMA	290,00
075	ANTENNE MS 145 GR MAGNUM	180,00

ANTENNES CB FIXES

$7760	ANTENNE BASE SCANNER DISCONE	280,00
125735	GP-27-E 1/4 ONDE TAGRA	165,00
13310	ANTENNE SIRTEL CX 2 144 MHZ	300,00
20000	ANTENNE DE BALCON BOOMELEMM	170,00
20100	GPL 70 MHZ RAD/TEL BALCON	120,00
20110	GP-4 70 MHZ RAD/TEL TOIT	170,00
20150	GPL-49 MHZ RAD/TEL BALCON	130,00
20160	GP-4 MHZ RAD/TEL TOIT	180,00
21545	GP 144 1/4 LEMM	170,00
25735	GPA 27 1/4 ONDE FIXE SIRTEL	180,00
25740	GPS 27 1/2 ONDES FIXE SIRTEL	280,00
25743	F-III 5/8 ONDE (3-R) GOLD FIXE	750,00
25744	ANTENNE SIRTEL S 2000	760,00
25745	GPE 27 5/8 ONDE FIXE SIRTEL	340,00
25752	GPC-144 ANT/COLIN 140/148 MHZ	450,00
25753	GPC-433 ANT/COLIN 430/440 MHZ	220,00
25760	AH 03 BEAM 3 ELE HORIZONTAL	750,00
25765	D4 BEAM 4 ELE HORIZ/VERTI/LEMM	540,00
25770	ANTENNE SIGMA DIRECTIVE 4 EL	700,00
25780	BT 122 CUBICALE QUAD TAGRA	1295,00
80300	GPE 27 5/8 ONDE 500 WATTS	280,00
80305	GPS 27 1/2 ONDE 500 WATTS	250,00

DIVERS ACCESSOIRES ANTENNES

20040	CERCLAGE DOUBLE CLIQUET	60,00
23000	ROTOR D'ANTENNE 50 KGS	580,00
23010	KR 250 ROTOR D'ANTENNE 200 KGS	1120,00
23020	KR 400 ROTOR D'ANTENNE 400 KGS	2210,00
23305	ANTENNE CANAL + 5 ELTS E5/E12	150,00
24338	ANTENNE UHF 23 ELETS 22A38	450,00
24981	SUPPORT RETRO PL AVEC CABLE	60,00
26000	BASE DV 27 NORMALE	25,00
26005	BASE DV 27 GROS MODELE	35,00
26010	PAPILLON DV 27	10,00
26015	VIS PAPILLON A CLE	15,00
26022	CABLE 4 M RG-58 + PL DE BASE	35,00
26035	CROCHET DE GOUTTIERE POUR ANT	10,00
26052	RESSORT POUR RML 120/145	30,00
26086	LS 01 BASE PERCAGE	45,00
26088	LS 02 BASE PERCAGE	70,00
26089	LS 12 BASE COFFRE ORIENTABLE	90,00
26091	LS 03 BASE ORIENTABLE	100,00
26225	KF 100 FIXATION GOUTTIERE	40,00
26230	KF 110 FIXATION RETRO	40,00
39680	CABLE TV 6Mm NOIR 100 %	6,00
50343	MAT 2 M D40 BICHOMAT	80,00
50910	ROULEAU DE FEUILLARD	130,00

ALIMENTATIONS

18045	BLOC ACCU 13,5 V POUR POCKET	51
18046	CHARGEUR 12V 50MA POUR POCKET	6
48010	ADAPTATEUR AC 3 à 12 V 300 MA	4
48015	ADAPTATEUR AC 3 à 12 V 500 MA	6
48100	ALIMENTATION 3/5 AMPS 13.8 V	17
48115	ALIMENTATION 5/7 AMPS 13.8 V	23
48120	ALIMENTATION 6/8 AMPS 13.8 V	25
48125	ALIMENTATION 7/9 AMPS 13.8 V	28
48300	ALIMENTATION 6/8 AMPS MIDLAND	25
48310	ALIMENTATION 10/12 AMPS 13.8 V	44
48320	ALIMENTATION 10/12 A VU METRE	56
48350	ALIMENTATION 12 AMPS ZETAGI	60
48380	ALIMENTATION 20/22 AMPS 13.8 V	68
48385	ALIMENTATION 20/22 A VU/METRE	85
48394	ALIMENTATION 40 AMPS 13.8 V	130
48395	T-24/12 REDUCTEUR 12 VOLTS 10A	14
48397	T-24/13 REDUCTEUR 12 VOLTS 18A	25
48400	PILE 7 VOLTS MICRO C-B	5
48405	ACCU 9 V 100 mA	10
48410	PILE ALKALINE LR-1 BIP ALARME	1
48415	PILE 12 VOLTS RADIOCOMMANDE	2
48420	ACCU R6 1.2 V 1000 M/amp	2
48435	ACCU CA/NI 1.2 V 1200 MA	3

APPAREILS DE MESURE

28100	SWR-2T MINI TOS	6
28104	SWR-2P TOS/WATT 10/100 W	10
28105	178 TOS/WATT/MATCH 1.10.100 W	24
28120	TM 100 TOX/WATT/MATCH 1.10.100	
28340	102 TOS/WATT	
28500	201 TOS/WATT ZETAGI	
28505	202 TOS/WATT P.REFL ZETAGI	
28510	500 TOS/WATT/CH.FICTIVE ZETAGI	4
28515	TOS 700 2 A 30 120 A 500 MHZ	11
28519	TM 999 TOS/WATT/MATCH 10/100 W	
28520	TM 1000 TOS/WATT/MATCH 2 VU/M	
28705	C-45 FREQUENCEMETRE 5 DIGITS	
28706	C-57 FREQUENCEMETRE 7 DIGITS	8
28707	C-350 FREQUENCEMETRE 6 DIGITS	85
29110	MATCHEUR COMMUTABLE MODEL 110	8
29200	M 27 MATCHEUR 500 WATT	19
29210	MM 27 MATCHEUR 100 WATT	11
29300	SPLITTER CB RADIO 1er PRIX	1
29400	SPLITTER CB RADIO REGLABLE	6
29500	DX 27 SPLITTER CB RADIO ZETAGI	10
38115	HP 6 ATTENUATEUR 6 POSITIONS	24
39330	HR-27 FILTRE TV	6
39350	F-27 FILTRE PAS-BAS	10

DIVERS CB ACCESSOIRES

18047	CORDON ALIMENTATION 12V POCKET	4
19120	CORDON ALIMENTATION 3 BROCHES	3
19121	CORDON ALIM. 3 BROCHES + ALLU/CIG	3
26330	NEON D'ANTENNE	1
32009	RG 8 DOUBLE BLINDAGE 100 % 11 mm	1
32011	RG 213 (KX 4) pro	1
32058	RG 58 C/U QUALITE 1 50 OHMS	
32059	RG 58 C/U (KX 15) pro	
32060	CORDON TX 2 BROCHES	25
32070	CORDON TX 3B + ALLUME CIGARE	25
32080	CORDON ALIM.TX 3 BROCHES	30
32083	CORDON DETROMPEUR BI-COLOR	20
32085	FICHE ALLUME CIGARE SEUL	10
32535	CORDON PL PL 50 CM NC 535	20
32550	RALLONGE D'ANTENNE 2 M	30
33100	V 2 COM. D'ANTENNE 2 POSITIONS	65
33110	V 3 COM.D'ANTENNE 3 POSITIONS	140
33120	V 4 COM. D'ANTENNE 4 POSITIONS	125
33150	AX 2 COUPLEUR D'ANT. AUTOMA	125
33500	TELECOMMANDE 220 VOLTS	180
33550	SONNETTE ELECTRONIQUE	90
26085	LC 55 CABLE ML 145/180	50
43000	SUPPORT MICRO MAGNETIQUE	10
43010	SUPPORT MICRO A VIS	5
43015	SUPPORT MICRO A VIS FLUO	10
47500	CB-101 RACK ANTIVOL	80

HAUT-PARLEURS CB

387020	CB HP SPIDER MS 100 5 WATTS	
387025	CB HP SPIDER WS 300 5 WATTS	
45100	CB 960 HP 5 W	
45115	CB-970 MIN.HP SUR PIED 5 WATTS	
45120	CBLS-2 HP-CARRE + FILTRE	10
45130	CB 3-R HP CB 100W TAGRA	10
45190	MS-70 CB HP + FILTRE	10
45310	HP P/A 8W VOITURE	
45330	HP P/A 15 W VOITURE	10
45360	HP-PA 35 W / 8 OHMS PLAT	1

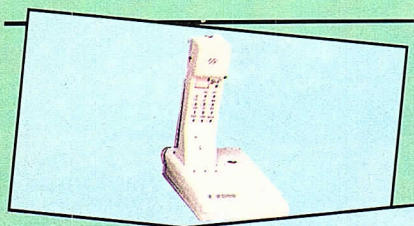

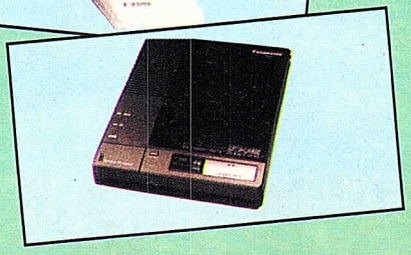

TELEPHONES SANS FIL ET REPONDEURS

1310	TEL SANS FIL BRABO M 1310	800,00
6600	REPONDEUR GOLDSTAR 6600	550,00
8521	TEL/REPONDEUR SANS FIL COBRA	1600,00
BIP	BEEPER BOUR REPONDEUR	80,00
CT 505	TELEPHONE SANS FIL SUPERPHONE	3010,00
CT3000	AMPLIFICATEUR POUR CT 3000	6000,00
KXT 1000	REPONDEUR PANASONIC	927,20
KXT 1450	REPONDEUR PANASONIC KXT 1450	900,00
KXT 1720	REPONDEUR PANASONIC TOP/NIVO	1200,00
KXT 2385	TELEPHONE/REPONDEUR PANASONIC	1100,00
KXT 3000	TELEPHONE SANS FIL/INTERPHONE	1800,00
KXT 3800	TELEPHONE SANS FIL PANASONIC	990,00
KXT 4000	TEL/MAIN LIBRE PANASONIC 4000	2500,00
KXT 4200	TELEPHONE SANS FIL/REPONDEUR	2500,00
PRISE GIGOGNE	GIGOGNE AMERICAINE	50,00
PRISE TEL	CONJONCTEUR FRANCAIS:AMERICAIN	25,00
T6600	TRANSFO 1 AMPS POUR GOLDSTAR	100,00
Z 2000	TELEPHONE SANS FIL Z-PHONE	600,00
Z 250	TELEPHONE SANS FIL Z-PHONE	600,00
Z 280	TELEPHONE SANS FIL Z-PHONE	650,00
Z 380	TELEPHONE SANS FIL/MEMOIRES	800,00
Z 750	TELEPHONE SANS FIL/REPONDEUR	1800,00

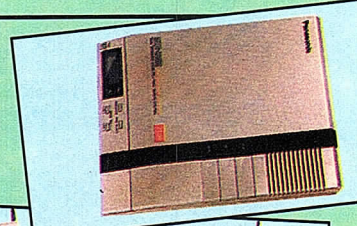

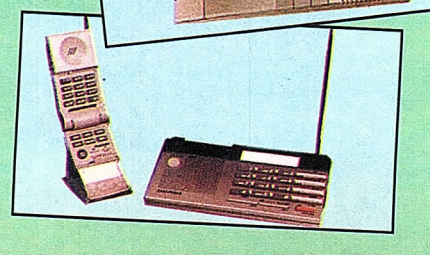

93 bd P.V. Couturier
93100 MONTREUIL
Tél. 48 51 51 58

TGV CB SERVICES

17, rue Lavoisier
93110 ROSNY S/BOIS
Tél. 48 94 34 36

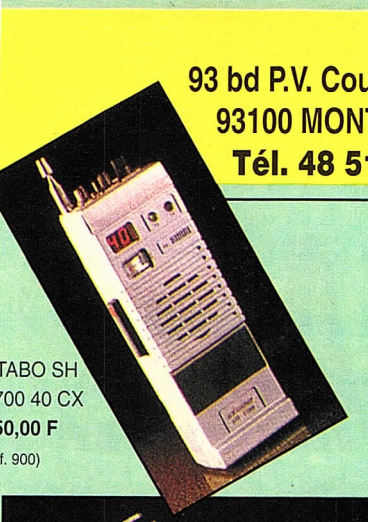

TABO SH
700 40 CX
50,00 F
(réf. 900)

J.F.K. AM/FM **1350,00 F** (réf. 18600)

WILLIAM
AM/FM
1200,00 F
(réf. 1100)

JIMMY 40 CX AM **490,00 F** (réf. 12550)

JACKSON AM/FM/BLU **1950,00 F** (réf. 15501)

PACIFIC IV AM/FM/BLU **950,00 F** (réf. 15000)

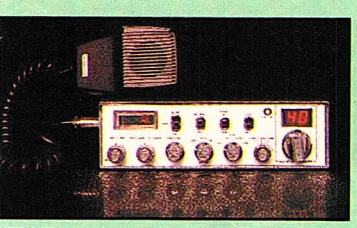

PERSTAR 360 AM/FM/BLU **1700,00 F** (réf. 17520)

GRANT AM/FM/BLU **1250,00 F** (réf. 16550)

WILSON AM/FM **1050,00 F** (réf. 11500)

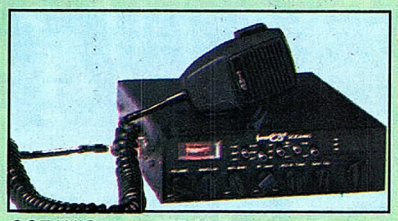

OCEANIC AM/FM **850,00 F** (réf. 18020)

CK AM/FM/BLU **1350,00 F** (réf. 18500)

LINCOLN AMATEUR 26/30 MHz **2500,00 F** (réf. 14500)

HERBERT AM/FM **1250,00 F** (réf. 13500)

HARRY 40 CX AM/FM **650,00 F** (réf. 12500)

EMETTEURS RECEPTEURS

REFERENCE	DESIGNATION	PRIX T.T.C
7700	RECEPTEUR MITIBANDES CRUSADER	990,00
7750	SCANNER BEARCAT UBC 50 XL	1600,00
7800	BJ 200 SCANNER PORTABLE	2400,00
7850	SCANNER COMMEX	2200,00
7900	RECEPTEUR MULTIBANDES CC8	220,00
7950	RECEPTEUR EXPLORER 200S BLU/AM	1100,00
10000	PC 44 40 CX AM/FM POR.85006 CB	920,00
1001	DNT SCANNER 40 CX HIGH TEC	1100,00
1002	DNT CARAT EXCLUSIVE HIGH TEC	1300,00
1003	ALAN 80 40CX PTT 9000 2 CB	1190,00
11000	*WILLIAM 40 CX AM/FM PORTABLE	1200,00
11500	*WILSON 40 CX AM:FM 90004 CB	1050,00
12000	TAYLOR 40 CX AM/FM 84013 CB	750,00
12500	*HARRY 40 CX AM/FM 88002 CB	650,00
12550	*JIMMY 40 CX AM 89025 CB	490,00
13000	VALERY 40 CX AM/FM 83501 CB	890,00
13200	APACHE 40 CX AM/FM 89019 CB	750,00
13500	*HERBERT 40 CX AM/FM 89001 CB	1250,00
14500	*LINCOLN AMATEUR 26/30 MHZ	2500,00
15000	*PACIFIC IV AM/FM/BLU 88010 CB	950,00
15500	PACIFIC 40 AM/FM/BLU 89015 CB	950,00
15501	*JACKSON AM//FM/BLU 84014 CB	1700,00
16250	SUPERSCAN 40 AM/FM 89023 CB	750,00
16500	MARINER 40 CX AM/FM 88016 CB	730,00
16550	*GRANT AM/FM/BLU 84001 CB	1250,00
17000	CALIFORNIA AM/FM 88003 CB	580,00
17500	MINISCAN 40 CX 89005 CB	390,00
17520	*SS 360 AM/FM/BLU 84015 CB	1700,00
17600	SUPER STAR 120 AM/FM 84017 CB	1250,00
18000	ORLY 40 CX AM/FM 85000 CB	560,00
18010	KIT PORTABLE ORLY/CALIFORNIA	260,00
18020	*OCEANIC AM/FM 85002 CB	850,00
18025	NEVADA 40 CX AM/FM 89026 CB	730,00
18030	COLORADO AM/FM 89024 CB	850,00
18050	SUPERSTAR 3900 PTT 88000 CB	1450,00
18500	*JACK AM/FM/BLU 84023 CB	1350,00
18600	*J.F.K AM/FM 84003 CB	1350,00
19000	BENJAMIN BASE FIXE 90007 CB	1950,00
75790	PORTABLE MIDLAND PTT 88009 CB	590,00
75790N	PORTABLE 40 CX AM PTT 88009 CB	750,00
77225	MIDLAND 77/225 40 CX PTT 87010	950,00
900	*STABO SH 7700 40 CX 87000 CB	950,00
	CB PHONE EURO CB	1750,00

* Produits présentés sur les photos.

CB PHONE EURO CB
1750 F

Superstar 3900 Fréq.
INCROYABLE 1950 F

KITS

226cx pour Superstar 360 : 200 F
120cx pour JFK, Superstar 120 : 200 F
(port compris)

T.G.V. CB SERVICES

93, bd P. V. Couturier
93100 Montreuil S/Bois
Tél.: (1) 48.51.51.58
Fax: (1) 48.51.59.34

17, rue Lavoisier
93110 Rosny S/Bois
Tél.: (1) 48.94.34.36
Fax: (1) 48.94.32.51

BON DE COMMANDE

NOM .....Prénom.....
Adresse .....
.....
Article .....
Ci-joint chèque de .....F + 60 F PORT.
Pour les colis de gros volume, nous consulter pour les frais. (+ de 5 kg/80 cm ou antennes expédition au SERNAM en port dû).
Les articles et prix présentés s'entendent dans la limite du stock disponible et fonction des augmentations fournisseurs

BIENTOT DISPONIBLE CHEZ DIRLER S.A. !

SERIE STANDARD : UNE MULTITUDE DE FONCTIONS DANS UN PORTABLE ULTRA-COMPACT !

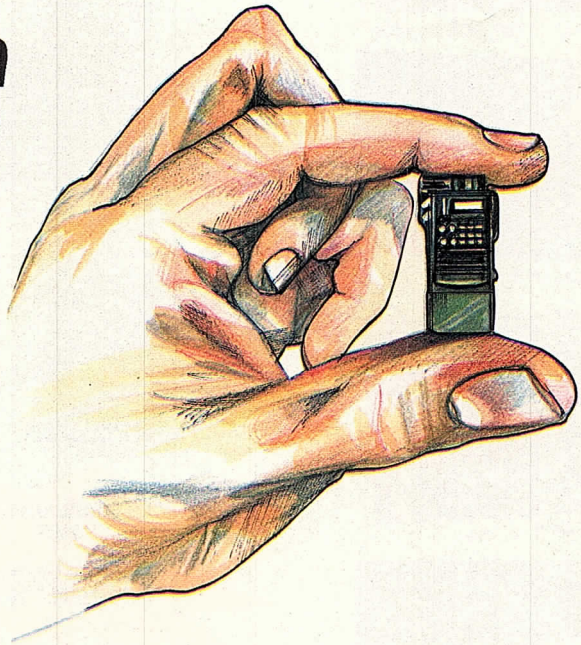

DIRLER S.A.

Importateur exclusif de la gamme "Standard" pour la France
Zone Industrielle de troisfontaines - 52100 ST.DIZIER Tél. 25.06.09.90 - Fax. 25.06.26.11 - Télex 830 362

STANDARD

C528

Demandez notre documentation complète "STANDARD" chez votre revendeur habituel.

STANDARD SERIE C 528

Emetteurs-récepteurs VHF/UHF mobiles **double bande** FM, super compacts (H 157 mm, L 55 mm, P 31 mm) avec de multiples fonctions incorporées indépendamment par bande. Très maniables ces "petits" portables possèdent une multitude de fonctions "haute technologie" qui les rendent très performants et agréables d'utilisation.

QUELQUES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

(Double réception en VHF-UHF/Emission-réception simultanée/Double indication visible d'un seul coup d'oeil/Volume et squelch indépendants pour VHF et UHF/Mémoire de 20 canaux/Sélection de canal 3 directions/

Fonctionnement du module tonalité sonore (en option)/Fonctions signal appel-code acoustique/Haute puissance, haute sensibilité/Sauvegarde batterie et auto-coupure/Suppression du bruit de fond/Large éventail de voltages de fonctionnement (6-16 V)/Classification par couleurs et par tonalités électroniques/6 pas de fréquences/Protection tout terrain, structure anti-éclaboussures/Verrouillage de la fréquence/Verrouillage PTT/ ...)

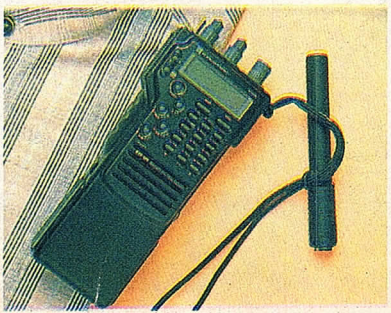

HORS SERIE

RADIO C.B. magazine

63 POSTES AU BANC D'ESSA

• les antennes, • les accessoire
• les fréquences, • la réglementation

GUIDE D'ACHAT 1992

M 2238 - 7 H - 28,00 F -RD
HORS SERIE N°7 DECEMBRE 1991 28F

REF : SUS AUX INTRUDERS !

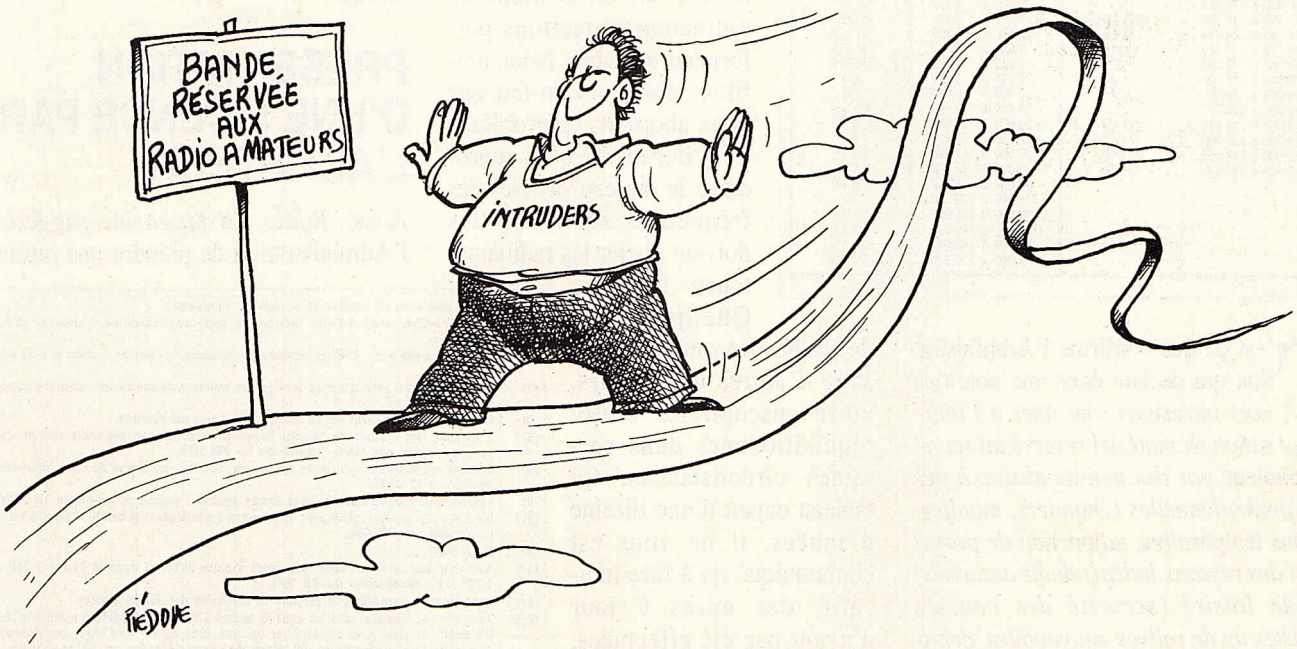

VÉRITABLES BETES NOIRES DU REF (RÉSEAU DES EMETTEURS FRANÇAIS), LES "INTRUDERS" FONT L'OBJET, DEPUIS QUELQUES MOIS, D'UNE VASTE CAMPAGNE DE RÉPRESSION. PRÉCISONS À L'INTENTION DES NON-INITIÉS QUE PAR "INTRUDERS", ON ENTEND DES "UTILISATEURS NON-AMATEURS DES BANDES RÉSERVÉES AUX ... RADIOAMATEURS"!

LA REPRESSION

Région 1		Région 2	
Bandes autorisées en France métropolitaine et département de la Réunion (en MHz)	Notes	Bandes autorisées dans les départements de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon (en MHz)	Notes
1,810 à 1,830	(16)	1,800 à 1,850	(1)
1,830 à 1,850	(17)	1,850 à 2,000	(2 *bis*)
3,500 à 3,800	(2 *bis*) (5)	3,500 à 3,750	(1) (5)
7,000 à 7,100	(1) (4) (5)	3,750 à 4,000	(2 *bis*)
10,100 à 10,150	(3) (5)	7,000 à 7,100	(1) (4) (5)
14,000 à 14,250	(1) (4) (5)	7,100 à 7,300	(1) (5)
14,250 à 14,350	(1) (5)	10,100 à 10,150	(3) (5)
18,068 à 18,168	(5) (18)	14,000 à 14,250	(1) (4) (5)
21,000 à 21,450	(1) (4) (5)	14,250 à 14,350	(1) (5)
24,890 à 24,990	(5) (18)	18,068 à 18,168	(5) (18)
28,000 à 29,700	(1) (4) (5) (6)	21,000 à 21,450	(1) (4) (5)
50,200 à 51,200	(21)	24,890 à 24,990	(5) (18)
144 à 146	(1) (4) (5) (7)	28,000 à 29,700	(1) (4) (6)
430 à 434	(3) (19)	50 à 54	(1)
434 à 440	(2 *bis*) (8) (19)	144 à 146	(1) (4) (5) (7)
1 240 à 1 260	(3)	146 à 148	(1)
1 260 à 1 300	(3) (10)	220 à 225	(2 *bis*)
2 300 à 2 310	(3) (20)	430 à 435	(3)
2 310 à 2 450	(3) (11) (12)	435 à 440	(3) (8) (19)
5 650 à 5 725	(3) (14)	1 240 à 1 260	(3)
5 725 à 5 850	(3) (15)	1 260 à 1 300	(3) (10)
10 000 à 10 450	(3)	2 300 à 2 450	(3) (12)
10 450 à 10 500	(2) (4)	3 300 à 3 400	(3)
24 000 à 24 050	(1) (4)	3 400 à 3 500	(3) (13)
24 050 à 24 250	(3)	5 650 à 5 725	(3) (14)
47 000 à 47 200	(1) (4)	5 725 à 5 850	(3) (15)
75 500 à 76 000	(1) (4)	5 850 à 5 925	(3)
76 000 à 81 000	(3) (4)	10 000 à 10 450	(3)
119 980 à 120 020	(3)	10 450 à 10 500	(2) (4)
142 000 à 144 000	(1) (4)	24 000 à 24 050	(1) (4)
144 000 à 149 000	(3) (4)	24 050 à 24 250	(3)
241 000 à 248 000	(3) (4)	47 000 à 47 200	(1) (4)
248 000 à 250 000	(1) (4)	75 500 à 76 000	(1)
		76 000 à 81 000	(3) (4)
		119 980 à 120 020	(3)
		142 000 à 144 000	(1) (4)
		144 000 à 149 000	(3) (4)
		241 000 à 248 000	(3) (4)
		248 000 à 250 000	(1) (4)

C'est ce que confirme l'Administration qui déclare dans une note que *«ces intrusions sont dues à l'utilisation de matériel réservé au service amateur par des non-amateurs, à des fins professionnelles (chantiers, manifestations temporaires, adjonction de portatifs à des réseaux indépendants autorisés) ou de loisirs (sécurité des courses cyclistes ou de rallyes automobiles, deltaplane, vol libre, etc...)»*. Comme le mentionne également cette note de la D.R.G., *«des dispositions pénales sont prévues pour sanctionner les infractions à la réglementation relatives à l'utilisation illégale de matériel de radiocommunications (Article L 39 et suivants) après constat par O.P.J. (application de l'article L 40), et à la commercialisation de matériel non agréé, avec application des mêmes dispositions pénales mais avec intervention des agents P&T lorsque les textes d'application de l'article L 40 (décret et arrêté) seront publiés»*.

Pour notre part, nous ne pouvons que déplorer nous aussi les piratages de ces bandes, d'autant que les professionnels peuvent disposer de réseaux qui leur sont spécialement réservés, moyennant, certes, le versement de taxes et divers frais. Un montant qui s'avère toutefois acceptable pour une entreprise dont l'activité repose sur un système de radiocommunications performant et fiable. Nous profitons d'ailleurs du fait que nous abordons le problème des "intruders" pour reproduire le tableau officiel des fréquences sur lesquelles doivent opérer les radioamateurs français. Quelques-unes de ces bandes sont partagées avec d'autres utilisateurs, voire susceptibles d'être réquisitionnées dans certaines circonstances. Ce tableau datant d'une dizaine d'années, il ne vous est communiqué qu'à titre indicatif, des mises à jour n'ayant pas été effectuées, notamment en ce qui concerne la nouvelle bande des 50 MHz!

PAS SEULEMENT LES VHF !

On pourra évidemment s'étonner que le REF concentre tous ses efforts sur les postes VHF 144-146 MHz alors que d'autres appareils, amateurs eux aussi, en vente libre, permettent d'accéder à des bandes dont la portée paraît nettement plus attrayante et dépasse largement le cadre de nos frontières !

Or, c'est un secret de polichinelle, les postes décamétriques (facilement débridables!) sont vendus à beaucoup plus d'acheteurs non radioamateurs qu'aux détenteurs d'une licence !

Si le marché se limitait aux seuls radioamateurs, dans leur grande majorité, les revendeurs et les importateurs de matériel auraient probablement déjà fait faillite !

PRESENTATION D'UNE LICENCE PAR L'ACHETEUR

Aussi, *Radio CB Magazine* suggère à l'Administration de prendre une mesure

(1) Bande attribuée en exclusivité au service d'amateur.
(2) Bande partagée avec d'autres services de radiocommunication : amateur statut primaire.
(2 *bis*) Bande partagée avec d'autres services de radiocommunication : amateur à égalité de droits.
(3) Bande partagée avec d'autres services de radiocommunication : amateur statut secondaire.
(4) Bande également attribuée au service d'amateur par satellite.
(5) Utilisation des fréquences de cette bande par d'autres services seulement en cas de catastrophes naturelles (application du RR 510).
(6) Besoins intermittents des forces armées en mobiles : puissance de crête inférieure ou égale à 12 dBW.
(7) Faibles besoins intermittents des forces armées : puissance maximale 12 dBW.
(8) Amateur par satellite, sens terre vers espace, autorisé dans la bande 435 à 438 MHz (application du RR 664).
(9) Pour ordre.
(10) Amateur par satellite, sens terre vers espace, autorisé dans la bande 1 260 à 1 270 MHz (application du RR 664).
(11) Sous réserve d'autorisation précaire et révocable des forces armées.
(12) Amateur par satellite autorisé dans la bande 2 245 à 2 450 MHz (application du RR 664) : de plus, pour amateur par satellite, sens espace vers terre, autorisation de n'utiliser qu'une bande de 100 kHz après accord des forces armées et en respectant la densité surfacique de puissance figurant au RR 2557.
(13) Amateur par satellite autorisé dans la bande 3 400 à 3 410 MHz.
(14) Amateur par satellite, sens terre vers l'espace, autorisé dans la bande 5 650 à 5 670 MHz (application du RR 664).
(15) Amateur par satellite, sens espace vers terre, autorisé dans la bande 5 830 à 5 850 MHz (application du RR 808).
(16) Bande attribuée au service d'amateur uniquement dans le département de la Réunion.
(17) Application du RR 492 : cette bande ne sera ouverte au service d'amateur et alors en exclusivité qu'après que des assignations de remplacement satisfaisantes aient été trouvées et mises en œuvre pour les fréquences de toutes les stations existantes des autres services fonctionnant dans cette bande.
(18) Application du RR 537 et du RR 543 : bande ouverte au service d'amateur et d'amateur par satellite sous réserve de protection des fréquences des autres services fonctionnant encore dans la bande, notamment : 18,103 à 18,116 MHz, 18,129 MHz, 18,135 MHz, 18,165 MHz (décision CMF du 29 janvier 1982).
(19) Plan SYLEDIS sur 436 à 440 MHz transféré sur 430 à 434 MHz-le 1er janvier 1984.
(20) Nécessité de coordination préalable avec les services des PTT.
(21) Le service d'amateur n'étant pas ouvert en Région 1, il est fait application des dispositions du numéro 342 du Règlement des radiocommunications pour en permettre l'accès à titre expérimental aux radioamateurs.

NB. — Les bandes attribuées au service d'amateur peuvent être utilisées par les administrations pour répondre aux besoins de communications internationales en cas de catastrophe, dans les conditions prévues par la Résolution 640 du Règlement des radiocommunications.

radicale en matière de matériel exclusivement destiné aux radioamateurs (HF/VHF/UHF). Nous proposons que les transceivers soient désormais vendus uniquement aux clients pouvant justifier qu'il possède bien la licence adéquate, établie à leur propre nom. Avant de prendre des dispositions répressives, il aurait été plus logique de commencer par jouer la carte de la prévention. Curieusement, et l'on se demande bien pourquoi, la dynamique commission "Intruders" du REF n'a semble-t-il jamais oeuvré dans ce sens ! Notre solution ne serait peut-être pas idéale mais elle freinerait considérablement l'intrusion d'opérateurs non radioamateurs sur ces bandes réservées. A quand une action dans cette direction ?

Il nous semble également important de rappeler que les plaintes déposées contre des intrus par des membres du REF, sur recommandation de la commission "Intruders", ne peuvent concerner que des piratages réalisés sur les bandes "RA". En aucun cas, les radioamateurs ne peuvent agir pour des faits similaires constatés sur d'autres bandes car ils ne peuvent arguer du moindre préjudice ! Les justiciers des ondes "RA" doivent alors céder la place à l'Administration, seule compétente en la matière.

LA CRISE DE SECTARISME DU REF

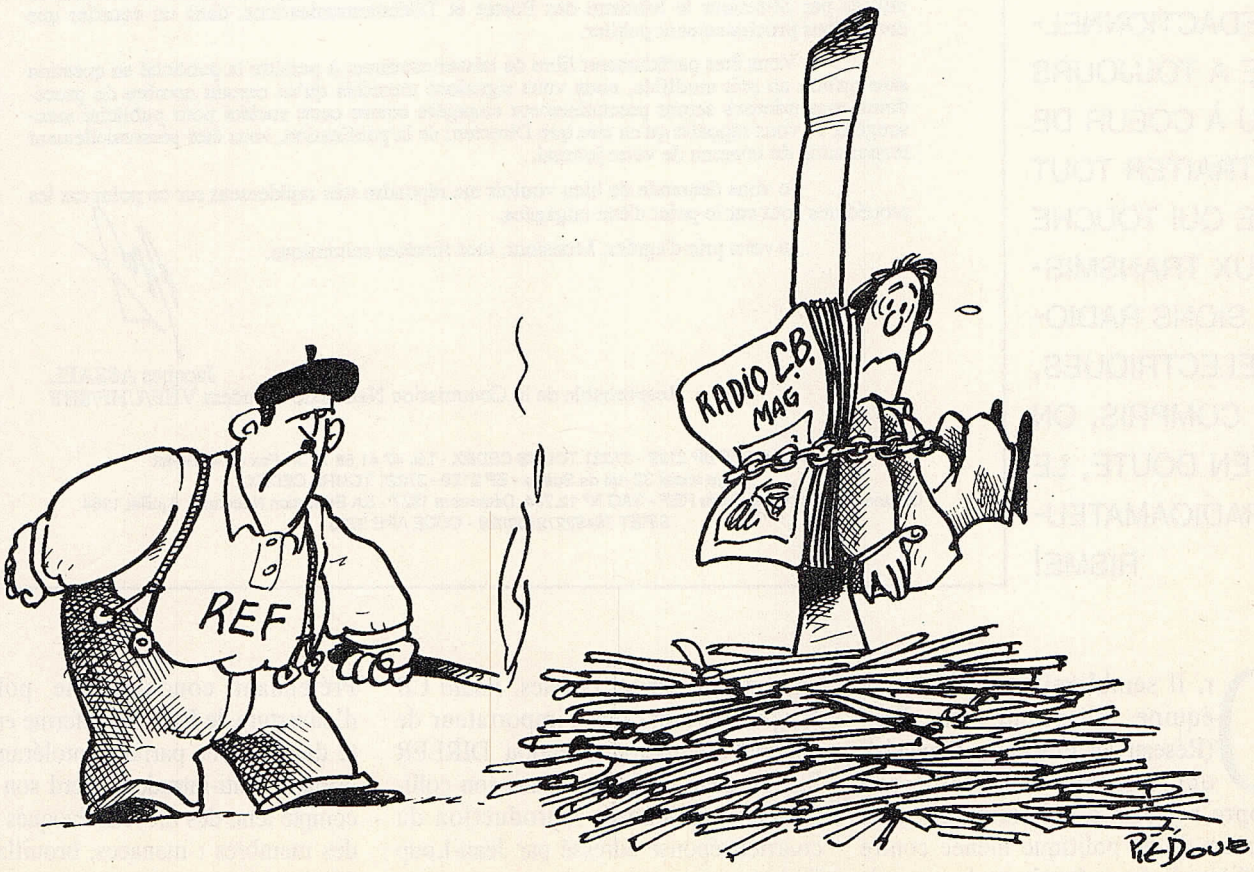

AU FIL DES ANNÉES, RADIO CB MAGAZINE S'EST HISSÉ AU RANG DE PREMIERE REVUE FRANCOPHONE (EN TERME DE DIFFUSION), SPÉCIALISÉE DANS L'ÉMISSION-RÉCEPTION EN GÉNÉRAL. TOUT EN PRIVILÉGIANT, CERTES, LA CITIZEN BAND, L'ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE A TOUJOURS EU À COEUR DE TRAITER TOUT CE QUI TOUCHE AUX TRANSMISSIONS RADIOÉLECTRIQUES, Y COMPRIS, ON S'EN DOUTE, LE RADIOAMATEURISME!

RESEAU DES EMETTEURS FRANCAIS

association sans but lucratif groupant les radioamateur, fondée en 1925, reconnue d'utilité publique, décret du 29.11.1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (IARU)

COMMISSION NATIONALE INTRUDERS VHF/UHF/SHF

RADIO CB MAGAZINE
5, 7 rue de l'Amiral Courbet
94160 ST MANDE

Adresse postale:
Jacques ASSAEL
[redacted]

St Bernard, le 23 octobre 1991

A l'attention de Monsieur Jean KAMINSKI, Directeur de la publication

Monsieur,

En complément à mon courrier du 21 courant, je vous adresse ci-joint copie des articles de la Loi sur la Réglementation des Télécommunications (LRT) relatifs à la publicité portant sur du matériel radioélectrique d'émission. Comme Jean-Pierre WAYMEL a eu l'occasion de vous le dire, nous sommes très attentifs à la suppression des publicités mensongères en la matière, mentant la plupart du temps par omission en ne mentionnant pas que certains appareils VHF et/ou UHF (entre autres) nécessitent la possession d'une licence de radioamateur pour pouvoir légalement être utilisés.

Est particulièrement visée par notre commission, la société DIRLER, qui fait paraître régulièrement dans votre revue une publicité totalement illégale selon les termes mêmes utilisés par Monsieur le Ministre des Postes et Télécommunications, dans un courrier que nous allons prochainement publier.

Vous êtes parfaitement libre de laisser continuer à paraître la publicité en question sans qu'elle ne soit modifiée, nous vous signalons toutefois qu'un certain nombre de procédures contentieuses seront prochainement engagées contre cette société pour publicité mensongère. Je vous rappelle qu'en tant que Directeur de la publication, vous êtes personnellement responsable du contenu de votre journal.

Je vous demande de bien vouloir me répondre très rapidement sur ce point car les procédures sont sur le point d'être engagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Jacques ASSAEL
Responsable de la Commission Nationale Intruders VHF/UHF/SHF

Secrétariat REF BP 2129 - 37021 TOURS CEDEX - Tél. 47 41 88 73 + - Fax 47 41 88 88
Siège social 32 rue de Suède - BP 2129 - 37021 TOURS CEDEX
Organe officiel : revue Radio REF - SAG N° 12.744, Décembre 1927 - SA Education Nationale, 6 juillet 1964
SIRET 78452272400029 - CODE APE 9723

Or, il semblerait que l'actuelle équipe dirigeante du REF (Réseau des Emetteurs Français), qui, rappelons-le, édite son propre bulletin d'informations, sous couvert d'une politique menée contre les "intrus", fasse depuis quelques mois une fixation sur les cibistes. *Radio CB Magazine,* ainsi que l'importateur de matériel d'émission-réception DIRLER S.A. seraient également dans son collimateur ! (ci-contre reproduction du courrier-réponse adressé par Jean-Loup Dirler).

Prétendant conduire une politique d'ouverture, le REF se renferme en réalité dans la plus parfaite intolérance. Sa brigade "anti-intruders" perd son calme compte tenu des moyens évoqués auprès des membres : menaces, brouillages et dénonciations seraient monnaie courante

! Allons, Messieurs, dont l'activité n'est qu'un loisir (ne vous en déplaise, comme les cibistes !), cessez de vous ériger en "justiciers des ondes" et efforcez-vous plutôt de vous faire apprécier et de grossir vos effectifs !

LETTRE DE DIRLER S.A. : MISE EN CAUSE !

"A l'attention de Mr. Jacques Assael, responsable de la commission Intruders VHF/UHF/SHF du Réseau des Emetteurs Français.

Monsieur,

Je prends acte de votre courrier du 23 octobre 1991 adressé à Mr. Jean Kaminsky, directeur de la publication de Radio CB Magazine.

J'apprends avec surprise que notre société - DIRLER SA - a fait et continue de faire paraître une "publicité illégale", selon vos termes, pour des produits destinés à un usage strictement radioamateurs. Nous supposons qu'il s'agit d'une double-page relative aux produits "STANDARD" que nous publions dans Radio CB Magazine depuis septembre 1991.

Effectivement, nous ne mentionnons pas "Usage strictement réservé aux radioamateurs"... On s'en douterait !!!

Du reste, nous ne sommes pas les seuls dans ce cas...

Veuillez donc prendre connaissance des publicités faites par GES, Sarcelles Diffusion, Frequence Centre *et* Stereance Electronique, *dans le n°122 de* Radio CB Magazine *(Décembre 91), ainsi que celles parues dans une revue destinée aux radioamateurs (*Mégahertz *n°105 de Novembre 91):* GES, GO Technique, Stereance Electronique, Alarme Sécurité, Batima, Automatic Alex, Icom...

Et, que penser des publicités figurant dans la revue du Réseau des Emetteurs Français *(n°11 de* Radio REF *de Novembre 91):* GES, Alarme Sécurité, Sarcelles Diffusion, DEM, GES Nord, Difaura, Icom ?

En outre, je tiens à vous signaler que nos quelques pages publicitaires concernant les produits portant la marque STANDARD sont dérisoires par rapport à celles faites par nos concurrents dans ce domaine. Je ne vois donc pas pourquoi nous sommes "particulièrement visés" par votre commission !

Mais, y aurait-il d'autres raisons que celles invoquées dans votre courrier ?

A) Des motivations commerciales ? Dans ce cas, il faudrait en informer les radioamateurs...

B) Des motivations publicitaires? En effet, DIRLER SA ne fait pas de publicité actuellement dans Radio REF, *pas plus que dans* Mégahertz...

C) Des motivations personnelles ? Je n'ai pas l'honneur de vous connaître ! A quand un visu pour débattre sans passion de cette question intéressant l'ensemble de la profession?

Au préalable, nous tenons à préciser les points suivants:

1) De par notre profession, nous savons pertinemment que nos produits de marque STANDARD (mono et bibandes) sont particulièrement prisés par vos collègues radioamateurs, et nous avons pensé qu'il n'était pas nécessaire de le rappeler. Du reste, ces produits de haute technologie et d'utilisation complexe sont difficilement exploitables par des novices!

2) Il est difficile d'imaginer de mentionner systématiquement sur chaque publicité "Attention, matériel strictement réservé à l'usage des radioamateurs dûment autorisés". Cela semble être une évidence ! Et puis, dans un autre contexte, nous ne voyons pas de publicité automobile précisant "Attention, utilisation en France avec permis de conduire"!!! Du reste, en Citizen Band, nous n'avons jamais rencontré ce type de problème bien que l'utilisateur soit dans l'obligation légale de prendre lui aussi une licence!

3) Vous devez savoir que nos ventes ne se limitent pas seulement à la France, Radio CB Magazine étant lu dans de multiples pays francophones. Les modalités d'application et les réglementations sur l'attribution des bandes de fréquences étant différentes dans de nombreux pays, cela implique que nous ne ciblons pas exclusivement une clientèle de radioamateurs français.

A l'étranger, d'autres utilisateurs trafiquent sur des fréquences autres que celles attribuées aux radioamateurs en France! N'étant pas moi-même radioamateur, j'ai entendu dire ... que certains de vos membres prennent la liberté d'en faire de même en France. D'où le succès de certains émetteurs-récepteurs ... à très large bande, importés et distribués en France depuis plusieurs années!

Il semblerait donc que les cibistes ne soient pas les seuls à "squatter" des fréquences supplémentaires. Dont acte.

Quant aux menaces proférées exclusivement à l'encontre de notre société et de Radio CB Magazine *pour "publicités mensongères", nous serons à même de défendre nos intérêts réciproques face à des attaques injustifiées et discriminatoires.*

Vous rappelez-vous de la fameuse expression "Si tous les gars du monde..."? En auriez-vous oublié le sens? Une particularité du radioamateurisme passé qui, hélas, ne semble plus être d'actualité aujourd'hui!

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sincères sentiments".

Jean-Loup DIRLER

DNT CARAT EXCLUSIV : A LCD BICOLORES !

APPARU SUR LE MARCHÉ L'ÉTÉ DERNIER, EN MEME TEMPS QUE LE DNT CB PHONE, LE DNT CARAT EXCLUSIV, DONT L'ESTHÉTIQUE N'EST CERTES PAS AUSSI RÉVOLUTIONNAIRE, N'EN POSSEDE PAS MOINS LUI AUSSI DES PARTICULARITÉS QUI SE RÉVELENT EXTREMEMENT ATTRAYANTES.

De la taille d'un poste CB de conception traditionnelle (son encombrement est sensiblement identique à celui d'un MIDLAND 2001), le DNT Carat Exclusiv est doté d'une façade ultra- moderne.
Entièrement teintée de gris, cette dernière se marie parfaitement bien avec la couleur sombre du coffret. Poste mettant à la disposition de son heureux possesseur 40 canaux fonctionnant sur les deux modes de modulation habituels (AM et FM), le Carat Exclusiv est équipé non seulement des principales commandes que tout cibiste expérimenté peut exiger, mais également des récentes améliorations apportées par la technique. A ce sujet, on mentionnera notamment les touches "UP" et "DOWN" avec déport au niveau du micro, le balayage des canaux par scanner automatique, les fréquences mémorisables, ou encore l'option "appel sélectif" (ZVEI à 5 tons).

UN "TABLEAU DE BORD" IMPRESSIONNANT

Sur l'élégante façade du DNT Carat Exclusiv, on recense pas moins de dix touches et de trois potentiomètres. Tout d'abord, à l'extrême gauche de son bandeau supérieur, on trouve un vu-mètre à aiguille informant l'opérateur de la force des signaux reçus et de la puissance d'émission. A droite, on aperçoit le panneau d'affichage du canal sélectionné. Particularité méritant d'être signalée, il s'agit d'afficheurs LCD, c'est à dire à cristaux liquides! Entre ces deux dispositifs, on rencontre quatre touches à impulsion qui servent respectivement à choisir le mode de modulation avec lequel on souhaite opérer (modulation d'amplitude "AM" ou modulation de fréquence "FM"), à lancer le scanner (donc à activer l'exploration automatique des canaux), et enfin, à rechercher un canal libre en montant ou en descendant ces mêmes canaux (commandes "UP" et "DOWN"). Juste en dessous, trois petits boutons permettent de régler le niveau sonore ainsi que de mettre en route ou d'arrêter l'appareil, d'ajuster le seuil de déclenchement du squelch, et de diminuer le gain de réception. Un équipement fort utile, rappelons-le, lorsque l'on désire établir une communication radio entre des stations très proches les unes des autres. Ajoutons que deux témoins lumineux (vert et rouge) indiquent qu'un canal est libre et que le mode FM est utilisé. Quant aux six touches incurvées, positionnées sur le bandeau inférieur, elles assurent le choix de l'un des six canaux présélectionnés par le détenteur du poste CB. A noter que celles-ci correspondent à des fonctions complémentaires lorsque le Carat Exclusiv est muni de la fameuse option "appel sélectif". En outre, au-dessus de la touche n°6, un minuscule orifice permet d'opter, par

simple pression à l'aide d'un objet pointu, pour l'un des deux niveaux d'éclairage des commandes et de l'affichage: soit en vert, soit en orangé! Ainsi, il sera possible d'intégrer dans de bonnes conditions son TX dans l'habitacle de son véhicule et de l'assortir à l'autoradio!

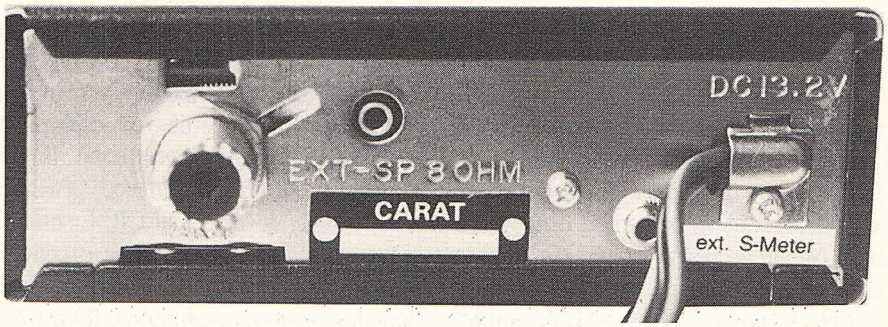

UNE CONCEPTION FIABLE ET MODERNE

La conception moderne du DNT Carat Exclusiv se vérifie tout de suite lorsque l'on examine ses circuits. Proprement alignés, les composants sont relativement nombreux sur la plaquette du circuit principal. On notera que les fils de liaison sont présents en nombre très réduit, et que tous ceux que l'on entrevoit font appel à des connecteurs emboîtables. Un détail important pour les techniciens des SAV, dans l'hypothèse où des réparations s'avéreraient nécessaires par la suite! Sur le châssis arrière, on découvre tout d'abord deux prises traditionnelles: l'embase "SO 239", pour le branchement de l'antenne spécialement accordée en 27 MHz, et le jack pour la connexion d'un éventuel haut-parleur extérieur. Quant au second jack, surprise!, il n'est pas là pour accueillir la fiche d'un haut-parleur de Public Address. Sur le DNT Carat Exclusiv, cette fonction n'existe pas! Par contre, ce connecteur permet de raccorder un vu-mètre extérieur. Une possibilité des plus rares, qui n'en est par conséquent que plus originale et attrayante! Concernant le cordon d'alimentation qui fait appel à trois fils (l'un d'entre eux intervenant dans l'alimentation de l'éclairage de la façade), on déplorera l'absence totale de prise! Le recours à un vulgaire passe-fil est à l'origine de multiples inconvénients touchant ceux qui sont amenés à démonter souvent leur poste CB. Ceux-ci seront donc forcés de fixer leur appareil sur un rack antivol!

LE SPECIALISTE DE LA CB
PRESIDENT • MIDLAND • TAGRA • SIRTEL • RMS • ZETAGI • CTE • etc...
S.A.V. TOUTES MARQUES

En janvier, toujours des prix en fête :
MIDLAND 4001
SUPERSTAR 3500
SUPERSTAR 3900 GOLD

NOUVEAUTES :
Chambre d'Echo ALTAI
Mini Tosmètre sonore
LM 110 Spécial Voix Robot

ET TOUJOURS LE SUPER PIN'S CITY en CADEAU pour l'achat d'un TX !
LES PRODUITS SPECIAL CITY : Alimentation 4A, 6A, 10A, 15A et 20A • Réducteurs 24/12V • Antenne Fixe ROMA, etc...

CITYTRONIC

AGENCE PARIS ILE-DE-FRANCE
88, Bld de Stalingrad 94400 VITRY
RN 305 (2 km de la Porte de Choisy)
Tél. 46 72 15 50

AGENCE MIDI-PYRENEES
RN 20, Toulouse Lespinasse
31150 FENOUILLET
Tél. 61 35 49 00

UN "MOBILE" PERFORMANT

Poste mobile à la fois élégant et discret, le DNT Carat Exclusiv est également très agréable à manipuler. Ses principales fonctions sont franchement d'un accès aisé. Même un néophyte aura vite fait de se familiariser avec le fonctionnement du Carat Exclusiv! Incontestablement, l'ergonomie des touches ainsi que la forme particulière du micro sont réussies. On saluera l'effort du constructeur accompli dans ce domaine! On regrettera cependant l'absence de verrouillage sur la fiche "DIN" du microphone. Sinon, rien à dire sur les performances générales de cet émetteur- récepteur CB! En effet, il nous a toujours gratifié d'une excellente modulation, autant en AM qu'en FM, lors de nos essais de liaisons. Il en va de même en réception où nous avons obtenu de remarquables résultats. A l'intention des puristes, précisons que le scanner offre de nombreuses possibilités d'exploitation accessibles par une simple pression sur sa commande, puis sur l'une des touches mémoires. Ainsi, le balayage des canaux peut s'arrêter dès qu'il détecte un signal bloquant le squelch. Il se maintient sur cette fréquence même s'il ne reçoit plus rien. Il peut aussi marquer un temps d'arrêt jusqu'à l'instant où le signal reçu disparaîtra. Il reprendra alors son exploration. Enfin, il est capable de se stopper momentanément (pendant environ 10 secondes) lorsqu'il rencontre un signal durant une phase de scrutation, et repartir automatiquement. Sachez que ces divers balayages peuvent intéresser l'ensemble des 40 canaux ou les fréquences mémorisées. Dans ce dernier cas, l'opérateur est en mesure d'exclure certains canaux mémorisés de l'exploration. D'autre part, le scanner peut progresser, à volonté, vers le haut ou vers le bas, c'est à dire en ordre croissant ou décroissant.

Bien que nous n'ayons pas pu tester l'option "appel sélectif", le système employé étant de type ZVEI à cinq tonalités, il convient de souligner que le DNT Carat Exclusiv, pareillement équipé, devient compatible avec le DNT CB Phone et le célèbre appel sélectif SC 110G.

Philippe GUEULLE

Le DNT Carat Exclusiv est importé en France par DIRLER S.A., Zone Industrielle de Troisfontaines, 52100 SAINT DIZIER. Tél.: 25 06 09 90.

BILAN

NOUS AVONS APPRECIE:
- Le design résolument moderne.
- Les touches "UP" et "DOWN" (choix des canaux).
- Le scanner à diverses fonctions.
- La mémorisation des canaux (6 maxi).
- L'éclairage bicolore.
- L'affichage à cristaux liquides.
- L'option "appel sélectif" compatible (ZVEI à 5 tonalités).
- L'emplacement de la prise micro.
- le jack réservé à un vu-mètre externe.
- La précision du vu-mètre à aiguille.

NOUS N'AVONS PAS AIME:
- La fiche micro à 5 broches non verrouillable.
- Le système d'appel sélectif proposé seulement en option.
- Le remplacement de la prise d'alimentation (12 volts) par un vulgaire passe-fil.
- L'absence de filtres commutables.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Numéro d'homologation: 91018 CB.
- Nombre de canaux: 40.
- Modes de modulation: AM et FM.
- Gamme de fréquences: de 26,965 MHz à 27,405 MHz.
- Tolérance: 0,001%.
- Température de fonctionnement: entre -10°C et +55°C.
- Tension d'alim. : de 10,8 V à 15,6 V (nominal).
- Filtres quartz: 2 x 10,695 MHz.
- Filtre céramique: 1 x 455 KHz.
- Quartz: 2 x 10,240 MHz, 10 MHz.
- Contrôle: par PLL.
- Composants: 31 transistors, 36 diodes, 11 circuits intégrés, 1 Mosfet, 1 Fet et 1 micro-processeur.
- Dimensions: 185 x 139 x 49 mm.
- Poids: 1140 g.

EMISSION:
- Puissance HF en sortie: 1 W/50 ohms (4 W PEP maxi en AM) et 4 W/50 ohms (en FM).
- Valeur de modulation: 95% limite.
- Battement: 1,5% avec 1 KHz.
- Mini/Maxi: 4 x 10-9 W (sup. à -85 dB relatif).
- Impédance de l'antenne: 50 ohms.

RECEPTION:
- Sensibilité: inf. à 0,8 µV (avec 10 dB S+N/N en AM) et inf. à 0,5 µV (avec 10 dB S+N/N en FM).
- Sélectivité: +/-3,5 KHz (à -6 dB) et +/-10 KHz (à -85 dB).
- Fréqu. ZF: 10,695 MHz et 455 KHz.
- Réglage optimal: sup. à 75 dB.
- Réglage squelch optimal: de 0,2 µV à 2 µV.
- Puiss. de sortie: 2,5 W (8 ohms, 6% de dist.).
- Réception: de 0 à 20 dB.
- Fréquence réfléchie: sup. à 80 dB (10,695 MHz/455 KHz).
- IMD: sup. à 65 dB.

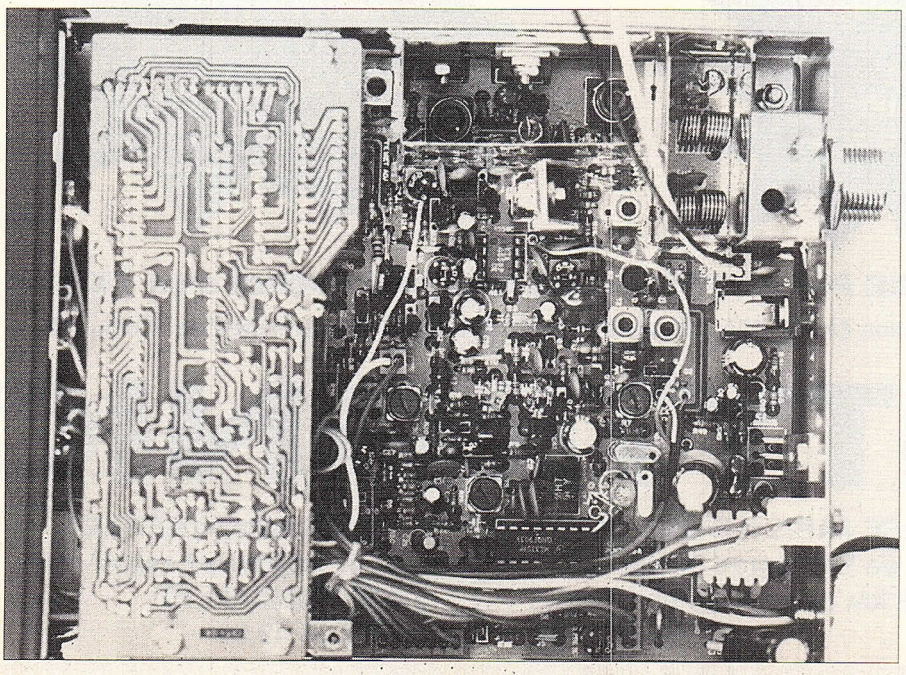

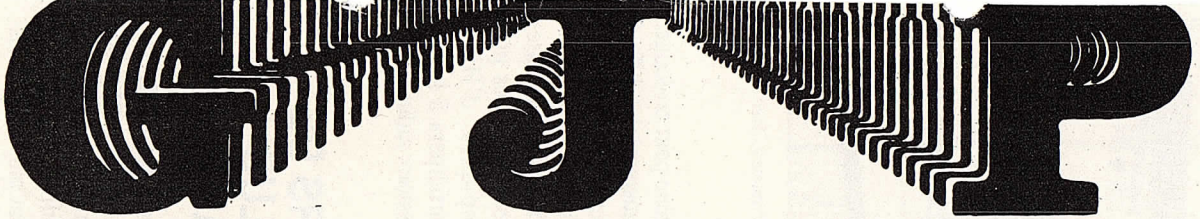

Vente **GJP** Pose

LE N° 1 DE LA RADIO COMMUNICATION ET ACCESSOIRES DE L'ESSONNE

TOUTE L'EQUIPE VOUS SOUHAITE UNE

BONNE ANNEE

3615 GJP

Commencez bien 92

GAGNEZ DES CB au QUIZZ et des Pin's GJP et le gros lot ?...

3615 : Notre catalogue, la technique, les promos etc... et aussi Vendez ou Achetez sur notre centre serveur

A retourner à **GJP**

NOUVEAU

ASSUREZ VOTRE CB et vos Accessoires

(sauf antennes mobiles)

GJP ASSURE VOTRE CB ! SANS FRANCHISE et accessoires ! Contre vol ! tentative de vol, incendie, explosion, dégats des eaux, vandalisme, dommages accidentels, attentats et pertes. Tout ça pour 350 F TTC par an

CBM 92/01

❒ **OUI je veux m'assurer** (obligatoire joindre la photocopie de facture)

Ci-joint mon chèque de 350 F à l'ordre de CMA (plafond 10 000 F). Assurez à réception du chèque.

NOM :..... PRENOM :..... ADRESSE :.....

..... VILLE :..... CODE POSTAL :..... TEL :.....

MARQUE :..... MOBILE OU FIXE ❒ PORTABLE ❒ N° Série :.....

DATE D'ACHAT :..... VALEUR TTC : .....; *Date* :..... *Signature* :.....

ACCESSOIRES (sauf antennes mobiles) : .....

Nous pouvons assurer tout matériel de radiocommunication, quel qu'en soit le prix.

GJP - 41, route de Corbeil, de 10 h à 19 h.
91700 Ste GENEVIEVE DES BOIS, tél.: 60.15.07.90, fax : 69.46.06.85.

7ème SALON MILIPOL

POUR SA 7è ÉDITION, "MILIPOL 91", LE SALON INTERNATIONAL DES ÉQUIPEMENTS DE POLICE, DE SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE, S'EST DE NOUVEAU TENU AU BOURGET, EN NOVEMBRE DERNIER. CETTE ANNÉE, PRES DE 25 PAYS ÉTRANGERS ÉTAIENT PRÉSENTS ET L'ON A DÉNOMBRÉ, PARMI LES NOMBREUX VISITEURS, LA REPRÉSENTATION DE PRES DE 110 PAYS!

Démonstration d'un poste radio militaire à évasion de fréquence, avec cryptage

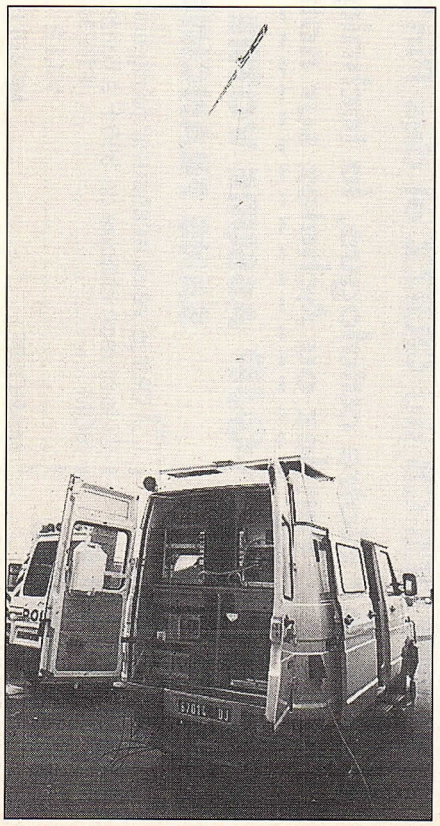

UN CAMION RADIO ULTRA-MODERNE

A peine arrivés au Bourget, avant même d'avoir pénétré dans le hall de MILIPOL, notre attention fut tout de suite attirée par un fourgon hérissé d'un mât supportant une antenne, rangé au beau milieu des innombrables véhicules de police. Renseignements pris auprès du personnel spécialisé qui s'y rattache, ce camion radio flambant neuf dépend du Ministère de l'Intérieur. Baptisé "Station mobile de contrôle radioélectrique", il a été récemment attribué à la Direction des Transmissions et de l'Informatique. Bourré d'électronique embarquée, l'habitacle de ce véhicule est aménagé en véritable laboratoire mobile. Les appareils présents sont de marque ROHDE & SCHWARZ ! Ils permettent non seulement d'écouter tous les messages transmis en phonie sur la bande s'étalant de 20 à 1300 MHz, mais aussi ceux émis en phonie numérisée, ainsi que les transmissions de données. A l'ouverture des deux portes arrière, on découvre tout ce qui concerne l'alimentation du fourgon. Des batteries assurent en effet une autonomie de 8 heures qu'un groupe électrogène peut prolonger d'autant, voire de beaucoup plus ! Tout dépend en fait des réserves de carburant! Précisons que ce camion radio, qui n'est pas équipé pour réaliser des mesures "gonio", sera mobilisé durant les prochains Jeux Olympiques d'Hiver d'Albertville où il participera à la surveillance des transmissions radio et à la détection des intrus !

DES RADARS DE PLUS EN PLUS PERFORMANTS

Avec la venue du cinémomètre MESTA 208, conçu par la S.F.I.M., les automobilistes se sont vite rendus compte qu'il était de plus en plus difficile de ne pas se faire piéger ! Nettement plus facile à dissimuler que son prédécesseur (qui était surnommé "barbecue"!), le MESTA 208 n'est, en outre, pas détectable ! Plusieurs voitures banalisées équipées de radars mobiles couplés à des appareils photographiques, actuellement employées par les forces de l'ordre, étaient exposées à cette occasion. Certaines étaient même dotées de vitres teintées, rendant le radar quasiment indétectable ! Comble du vice, il

AU BOURGET

existe également une armoire spéciale, blindée, destinée à être placée au bord des routes ou d'un périphérique ! Dans celle- ci, on peut facilement loger un radar, associé à un appareil photo, fonctionnant pendant la nuit. Son magasin livre, le lendemain matin, les clichés de dizaines de contrevenants ! Imparable ! Fort heureusement, ce nouveau dispositif n'est pas encore autorisé dans l'Hexagone ! Mais, le fin du fin, c'était sans conteste le TELEMOBIL LTI 20-20 à visée laser. Ressemblant à une caméra sur laquelle on aurait rajouté une lunette de visée, ce cinémomètre portable permet, par simple pression sur une gachette, de connaître la vitesse à laquelle circule le véhicule que l'on vise. Un redoutable "pistolet vitesse laser" qui est en service dans les polices américaine, depuis mars 91, et autrichienne, en juillet dernier.

ECOUTES ET CONTRE-MESURES

Comme l'an passé, les matériels miniaturisés conçus pour surprendre des conversations, ou effectuer des opérations d'espionnage en tous genres, étaient abondants. Parfois présentés dans de luxueuses mallettes, on pouvait reconnaître, ici ou là, des micros émetteurs, des capteurs/enregistreurs téléphoniques de toutes tailles, des mini-caméras ainsi que des intercepteurs de télécopieurs pouvant conserver dans leurs mémoires des dizaines de pages. Très sophistiquées car renfermant du matériel coûteux, des mallettes de détection démontraient que de gros efforts sont actuellement accomplis dans le domaine des contre-mesures. Toujours dans ce registre, nous avons relevé l'omniprésence des appareils de cryptophonie et de cryptographie. Intégrés dans les postes à protéger ou, au contraire, placés sur ou sous ceux-ci et raccordés par un cordon à plusieurs conducteurs, ces brouilleurs offrent une certaine confidentialité aux messages échangés entre deux correspondants. Sous réserve, bien sûr, qu'ils soient tous les deux équipés du même dispositif et que ces instruments aient été programmés de manière similaire!

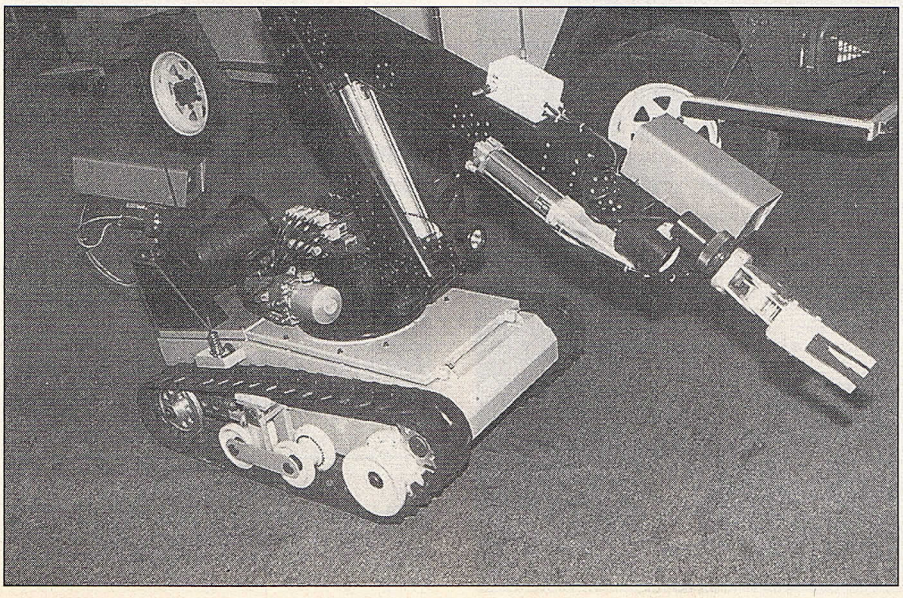

Robot radiocommandé

DES BAIES DE SURVEILLANCE

S'adressant avant tout aux services publics

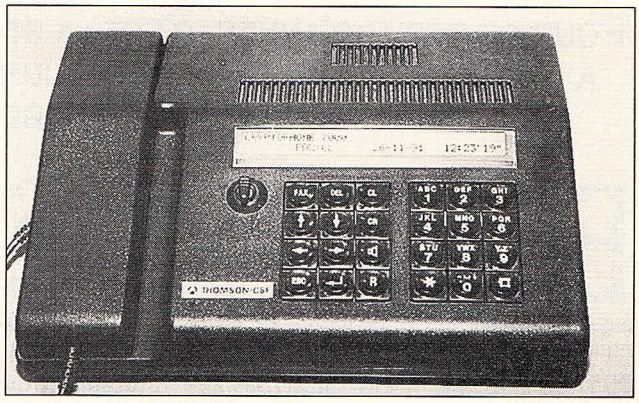

Téléphone crypté

chargés de gérer les fréquences du spectre radio, plusieurs systèmes de surveillance automatisée de l'ensemble du spectre, ou d'une seule bande de fréquences, étaient exposés. Il va de soi que ces appareils sont également extrêmement appréciés des militaires! Selon le cas, la couverture est plus ou moins étendue, et ces systèmes sont munis, ou non, d'un équipement complémentaire de radiogoniométrie ! Bien évidemment, de judicieuses programmations leur permettent de trier toutes les interceptions et de repérer des émissions de très courte durée.

ROBOT ET TELECOMMANDE

Indispensables pour intervenir à distance sans exposer la vie des démineurs, les robots radio-commandés deviennent de plus en plus perfectionnés. Pilotés de loin grâce à des caméras, ces engins disposent désormais de bras articulés de grande précision. Par exemple, ce gros véhicule 4x4, lui aussi télécommandé et baptisé "CYBERNETIX", est entièrement contrôlé par des caméras que l'on distingue parfaitement sur le toit de sa cabine. Des antennes connectées à des émetteurs-récepteurs assurent toutes les communications entre le pilote et l'engin placé en première ligne !

Philippe GUEULLE

MIMILE 84

POUR CE DÉBUT D'ANNÉE, C'EST LA STATION DE MIMILE 84, OPÉRATEUR EMILE, QUI A ÉTÉ SÉLECTIONNÉE PAR NOTRE JURY. UNE STATION FRANCHEMENT COMPLETE, COMME ON PEUT S'EN RENDRE COMPTE AU PREMIER COUP D'OEIL !

Equipé de matériel 27 MHz depuis 1984, notre ami Emile a commencé à sévir sur la fréquence avec un poste PRESIDENT Grant, une antenne GP 27, une alimentation ZETAGI 1210 de 15 ampères, et un tos-mètre ZETAGI 500. Puis, il s'est lancé dans la bidouille ! Nous avons d'ailleurs déjà publié deux de ses réalisations: un filtre TV (n°93, page 26) et une éolienne (n°106 et 107).

Sa station se compose actuellement de trois alimentations de 12 volts (ZETAGI 1210 de 15 ampères, deux AMERICAN CB de 5 et de 20 ampères), de deux TM 1000 avec matcher, d'un récepteur YAESU FRG 7700 (avec FRT et FRV), d'un SOMMERKAMP SR 8600 DX (bande allant de 60 à 905 MHz), d'un décodeur RTTY (MICROLOG AVR/2), d'un moniteur APPLE 2, d'un TX/RX TRISTAR 797, d'une chambre d'écho DAIWA ES 880, d'un PRESIDENT Lincoln, d'un TX/RX KENWOOD TM 721, d'un TM 144 KENWOOD SW 100, d'un RX REALISTIC TRC 720 FM, d'un micro sur pied REALISTIC, d'un micro TW 232, d'un ampli ZETAGI BV 132, d'un ensemble Packet TNC 20, et d'un ordinateur PCW 8256. Sur le plan des aériens, la station de Mimile 84 dispose d'un pylône de 25 mètres de hauteur, à l'extrémité duquel sont fixées une antenne SIRTEL 2000, une TONNA (2 fois 9 éléments croisés, 144 MHz F9FT), une seconde TONNA (2 fois 9 éléments croisés, 430 MHz F9FT), une 5/8 de 7 mètres MONTORA 5, une multibande à trois éléments verticaux, une filaire de construction OM, et une YA 30.

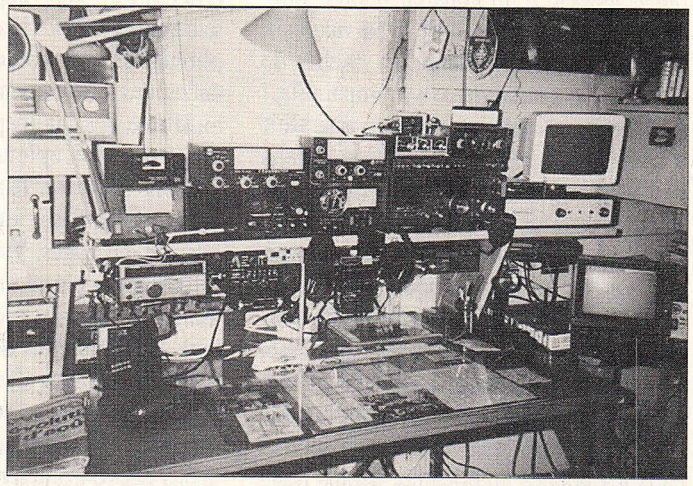

Précisons qu'une station météo DIGITAR TWR 2 vient judicieusement compléter l'ensemble.

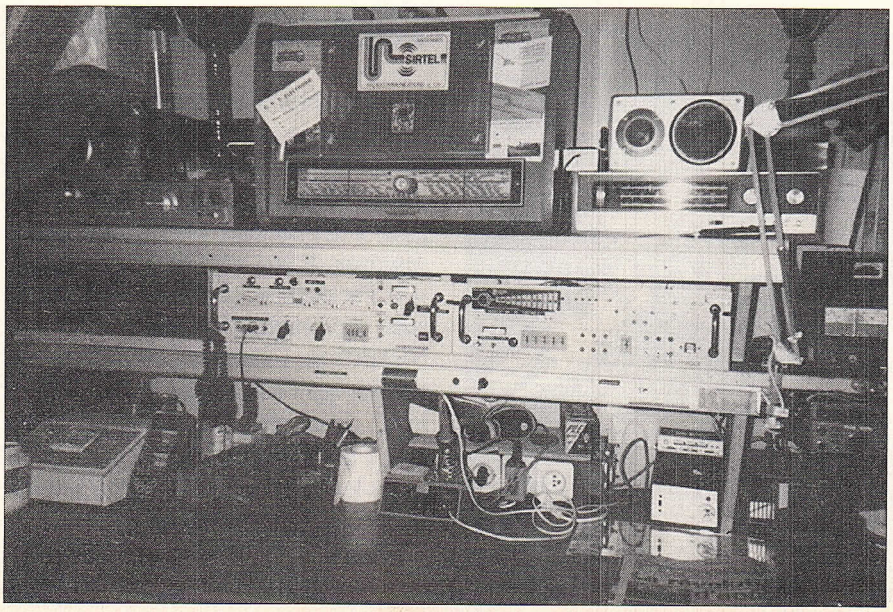

BULLETIN DE PARTICIPATION "LA STATION DU MOIS"

Date d'envoi : ...../...../1991

Nom : .....
Prénom : .....
Age : .....
Rue : .....
N° : .....
Code Postal : .....
Ville : .....
Tél. : .....
Nbre de photos jointes : .....
Nbre de négatifs joints : .....

A retourner à
RADIO CB MAGAZINE
Philippe Gueulle - "Station du Mois"
5 et 7, rue de l'Amiral Courbet
94160 St Mandé

ROSCO 30, ALIAS 14 GA 488 !

A DÉFAUT D'AVOIR BÉNÉFICIÉ DE LA PARTICIPATION D'UNE STATION FRANCOPHONE SUFFISAMMENT INTÉRESSANTE POUR ETRE SÉLECTIONNÉE CE MOIS-CI, C'EST UNE SECONDE STATION FIXE INSTALLÉE SUR NOTRE TERRITOIRE QUI A ÉTÉ FINALEMENT RETENUE. C'EST DONC L'INSTALLATION DE NOTRE AMI LECTEUR ROSCO 30, ALIAS 14 GA 488, QUE NOUS VOUS PRÉSENTONS ICI.

Pratiquant la Citizen Band depuis 1976, aussi bien en station mobile (voiture) que fixe (QRA), Rosco 30 effectue en local d'innombrables radio-guidages en raison de sa situation géographique particulière: il demeure en effet à proximité d'une zone industrielle et d'infrastructures routières à haut débit de circulation.

Véritable passionné de DX, il ne se livre à ce loisir que le soir (très tard!) afin de ne pas risquer de perturber les appareils du voisinage.

Comme on le découvre sur la photo, sa station se compose d'une ancienne base COLT Excalibur, d'un poste MIDLAND 2001 et de divers accessoires tels qu'un matcher ZETAGI TM 100, un amplificateur à lampes PLAY KITS, une alimentation EURO CB 7/9 ampères, et deux récepteurs: un CRUSADER et un REALISTIC Pro 2010. Quant à l'antenne utilisée par Rosco 30, il s'agit d'une SIRTEL S 2000.

BULLETIN DE PARTICIPATION "LA STATION FRANCOPHONE DU MOIS"

Date d'envoi : ...../...../1991

Nom : .....
Prénom : .....
Age : .....
Rue : .....
N° : .....
Code Postal : .....
Ville : .....
Tél. : .....
Nbre de photos jointes : .....
Nbre de négatifs joints : .....

A retourner à RADIO CB MAGAZINE
Philippe Gueulle - "Station du Mois"
5 et 7, rue de l'Amiral Courbet
94160 St Mandé

ECOUTER LES O.C., MAIS QUOI ?

A la suite de la parution de notre première rubrique "OC/SWL", un passionné d'écoutes a pris l'intiative de nous envoyer une liste des stations officielles qui sont susceptibles d'être captées en France par tout un chacun. Voici donc la liste fournie par Franck (F 11 MUF/DXA 244), réalisée en étroite collaboration avec son ami belge Eugène (DXA).

La station de Franck est constituée par un YAESU FRG 7000, un PHILIPS L6 X 38T (radiogoniométrie), un GRUNDIG Satellit 2000, un GRUNDIG RTV 360, un SCHAUB LORENZ LMK 4000 et un poste CB HAM (26-28 MHz en AM/FM/BLU).

Au chapitre des antennes, son équipement repose sur une W3HH/T2FD omnidirectionnelle apériodique, une W3HH/T2FD omnidirectionnelle horizontale, une filaire de 50 mètres, une 1/2 onde et une directive.

Ajoutons que si vous le désiriez, nous pourrions envisager de publier régulièrement cette liste remise à jour chaque mois. Ecrivez-nous si tel est votre souhait!

HEURE	LG	ORIGINE	STATION	FREQUENCES
05H30/06H00	F	Zaïre	Radio Kisangani	11454,84 (LSB)
06H00/07H30	GB	Nlle-Zélande	R. New Zealand I.	17770
06H00/08H30	F	Belgique	Radio 4/R.T.B.F.	96,1-621-7140-1680
06H30/07H00	A	U.S.A.	Voice of America	3980
06H30/09H00	E	Guatémala	Voz del Cid	6305 (Cuba)
06H40/07H00	F	Vatican	Radio Vaticana	1530-6245-7250
07H00/07H15	F	Canada	R. Canada Int.	6050-6150-7155-9760
07H15/07H30	GB	Canada	R. Canada Int.	6050-6150-7155-9760
07H00/07H20	GB	Vatican	Radio Vaticana	1530-6245-7250
07H00/07H30	F	U.S.A.	Voix de l'Amérique	6020-6180-9565-11835-11875
07H00/07H30	F	Suisse	R. Suisse Int.	3985-6165-9535
07H00/07H30	AL	Japon	R. Tokyo Int.	15250-15355
07H00/07H30	F	Tchécoslov.	R. Prague Int.	6055-7345-9505.
07H00/07H50	NL	Pays-Bas	R. Nederland Int.	95,4-101,9-747-1251
07H00/08H00	A	Malte	Voice of the Med.	1557-9765
07H30/07H40	GB	Irlande	Radio I. Dublin	567
07H00/07H50	F	France	Radio Bleue	864-1206-1278-1377-1404
07H00/07H50	F	France	R. France Int.	738-3965-6175-7135-7195-9790
07H30/08H00	F	Japon	R. Japon Int.	15250-15355
07H30/08H00	F	Grande Bre.	B.B.C. Europe	648-3975-6010-9915
07H30/08H00	AL	Tchécoslov.	R. Prague Int.	6055-7345-9505
07H30/08H30	F	Iran	Voix de la R.I.I.	7110-9022-9745-15260
07H30/08H30	NL	Pays-Bas	Nederlandse Wer.	5955-7130-9895-11710
07H30/12H10	GB	Nlle-Zélande	R. New Zealand I.	9700
08H00/08H20	GB	Irlande	Radio One	567
08H00/08H30	NL	Belgique	BRT-Wereldomroep	1512-5910-11695-13675
08H00/08H30	GB	Belgique	BRT International	1512-5910-11695-13675
08H00/08H30	F	Belgique	R.T.B.F.	96,1-621-7140-17680
08H00/08H30	GB	Grande Bre.	B.B.C. World Ser.	648-1296-6195-7120-9410-15575
08H00/08H56	A	U.S.A.	W.C.S.N.	9840
08H00/09H00	A	Japon	R. Japan Int.	15250-21575
08H15/09H00	F	Bulgarie	Radio Sofia	9700-11720-15160-17825

Légende : A = Américaine (LG = langue) • AL = Allemande • F = Française • E = Espagnole • GB = Anglaise • NL = Hollandaise

CB 94 EMETTEURS/RECEPTEURS MOBILES/FIXES

Distribue uniquement du matériel sélectionné, de qualité et garanti.

Service après-vente assuré sur place.

Véritable antenne "PARIS-DAKAR" Disponible

Ste SCOTIMPEX, 4 rue de Meautry. 94500 CHAMPIGNY
Tél.: (1) 48 89 25 63 - Téléx : 220 064 F ETRAV. EXT 1512
Chèque et carte bleu acceptés - Pièce d'identité exigées

IMPORT - ELEC EUROCOM

- Spécialiste CIBI depuis 1980
- Le professionnel de la vente et du S.A.V. avec banc de mesure MOTOROLA 2001

41.62.30.76

96, rue Pasteur
49300 CHOLET

ETS BARNETCHE

Toute la CIBI aux meilleurs prix
S.A.V. assuré

24, rue Pontrique
64100 BAYONNE
Tél.: 59.25.55.15

ONDES COURTES 62

51/53, rue Quinet 62820 LIBERCOURT

ANTENNE ECO :

DELTA LOOP (2 élém.)	1450 F TTC
DELTA LOOP (3 élém.)	2200 F TTC
FIRENZE II	700 F TTC
GALAXY 27 (4 élém.)	2800 F TTC
DX 11 Large Bande 3 à 30 MHz	2600 F TTC

Vente et reprise CB et décamétrique

Ouvert tous les jours, même le dimanche matin

Tél. : 21 74 56 56

EN SAVOIE ALBERTVILLE

CB BOUTIQUE

SAV RAPIDE
Ouvert du Lundi matin au Samedi midi

5, avenue du Gal. de Gaulle
73200 ALBERTVILLE

Tél. : 79.32.23.09

A MONTPELLIER

O-C-E

SPECIALISTE CB
DEPUIS + DE 10 ANS
PROMOS PERMANENTES
VENTE PAR CORRESPONDANCE

18, place Saint-Denis
34000 Montpellier
tél. 67.92.34.29

CB 78

- MATERIEL CB SELECTIONNE
- CONSEIL TECHNIQUE
- REPARATIONS SUR PLACE DANS NOS ATELIERS

CB-TV-HIFI

34 83 13 34

SARL DEPANN' SOUND
109 Av du Général de Gaulle
78120 Rambouillet

ANJOU LIAISONS RADIO

LE VRAI PROFESSIONNEL DE LA CB

TOUT MATERIEL C.B. ET LE SAV DANS VOTRE DEPARTEMENT

205, Avenue Pasteur
49100 ANGERS
41 43 45 48

CASES SHOPPING

REVENDEURS DE TOUTE LA FRANCE

Pour figurer dans cette rubrique

Appelez le (1) 43.98.22.22

SWL

POUR CE DEUXIEME RENDEZ-VOUS DE NOTRE NOUVELLE RUBRIQUE "SWL", DESTINÉE AUX ÉCOUTEURS DES ONDES COURTES, NOUS PORTONS À VOTRE CONNAISSANCE LES RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UN DE NOS LECTEURS DU PAS-DE-CALAIS, KLÉBER DELFERRIERE. RELATIVEMENT SIMPLE, SA STATION DE RÉCEPTION SE COMPOSE D'UN POSTE YAESU FRG 8800 ET D'UNE ANTENNE FILAIRE DE... 46 METRES EN V!

Pour participer à cette rubrique, faites nous parvenir régulièrement vos rapports d'écoute, en mentionnant la composition de votre station, à l'adresse suivante:

SEPCOM / RADIO CB MAGAZINE
Rubrique SWL - Philippe GUEULLE
5 et 7, Rue de l'Amiral COURBET
94160 SAINT MANDE

MOIS	HEURE (T.U.)	FREQ.	PAYS	RADIO
JUILLET	18H30	5995	CANADA	R.QUEBEC
JUILLET	18H30	6167	SUISSE	R.SUISSE
JUILLET	19H00	9655	SUEDE	R.SWEDEN
JUILLET	20H30	15355	JAPON	R.JAPAN
JUILLET	19H30	11686	CHINE	R.BEIJING
JUILLET	20H15	15270	TAIWAN	ICI TAIWAN
JUILLET	20H45	5962	YOUGOSLAVIE	R.YOUGOSLAVIE
JUILLET	21H00	11705	CUBA	ICI CUBA
JUILLET	19H30	5929	TCHECOSLOVAQUIE	ICI R.PRAGUE
JUILLET	19H30	5912	BELGIQUE	R.BELGE
AOUT	20H30	3985	CHINE	R.BEIJING
AOUT	21H00	17820	CANADA	R.CANADA
AOUT	20H00	9877	ESPAGNE	R.ESPAGNE
AOUT	18H45	5940	AUTRICHE	R.AUTRICHE
AOUT	19H15	9893	PAYS BAS	R.PAYS BAS
AOUT	19H30	1538	ALLEMAGNE	R.BERLIN
AOUT	19H45	1533	ITALIE	R.VATICAN
AOUT	22H15	11867	U.S.A.	La voix de l'AM.
AOUT	22H00	11870	BRESIL	R.BRESIL
AOUT	18H45	17831	G.B.	R.LONDRES
AOUT	19H15	3967	D.O.M.	R.GUADELOUPE
AOUT	22H15	17742	GRECE	R.ATHENES
AOUT	22H30	17773	MALI	R.MALI
AOUT	19H00	15512	AFGHANISTAN	R.AFGHANISTAN
AOUT	18H00	9638	ALBANIE	ICI TIRANA
AOUT	17H45	11756	FINLANDE	R.FINLANDE
AOUT	18H30	7290	ITALIE	R.ITALIE
AOUT	20H15	13667	CANADA	ICI MONTREAL
NOVEMBRE	05H00	11588	ISRAEL	KOL ISRAEL
NOVEMBRE	11H00	17545	ISRAEL	KOL ISRAEL
NOVEMBRE	18H15	17575	ISRAEL	KOL ISRAEL
NOVEMBRE	20H30	11615	ISRAEL	KOL ISRAEL
NOVEMBRE	21H30	7465	ISRAEL	KOL ISRAEL
NOVEMBRE	17H00	15570	RUSSIE	R.MOSCOU
NOVEMBRE	20H00	7370	RUSSIE	R.MOSCOU
NOVEMBRE	22H00	9890	RUSSIE	R.MOSCOU

Restez branché ! lisez

RADIO C.B. magazine

IC-781
IC-765
IC-725

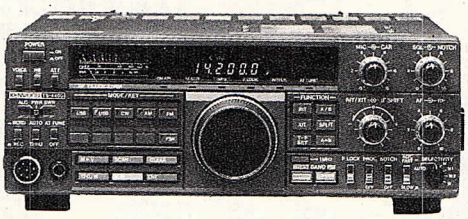

TS - 950
TS - 140
TS - 850
TS - 450

FRÉQUENCE CENTRE

OUVERT TOUTE L'ANNÉE DU LUNDI AU SAMEDI 9 H - 12 H / 14 - 19 H
18, PLACE DU MARÉCHAL LYAUTEY - 69006 LYON
TÉL. : 78 24 17 42 + - TÉLÉCOPIE : 78.24.40.45

TÉL. 78 24 17 42

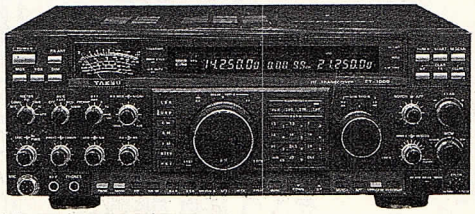

FT 1000 - FT 767 GX - FT 757 GX
FT 990 - FT 747

VHF
UHF

BI-BAND
TH 77
FT 470
IC-24

SCANNER PORTABLE ET FIXE
IC-R1
IC-R100

ICOM
YAESU - KENWOOD
AEA - JRC - TONNA
FRITZEL - ALINCO

R9000 - R7000 - JRC - R72

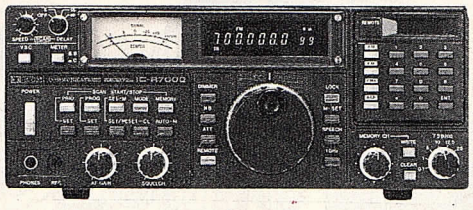

Toute l'année reprise de vos appareils
CRÉDIT IMMÉDIAT CETELEM / CARTE AURORE
SUR SIMPLE DEMANDE
VENTE PAR CORRESPONDANCE

R 72 DISPONIBLE

TOUTES LES MARQUES DISPONIBLES

IC 725 ICOM
IC 781 ICOM
ICR 7100 ICOM
R 7000 ICOM
FT 990 R YAESU
IC 765 ICOM
TS 450 KENWOOD
IC R1 ICOM
TH 77 KENWOOD

UN VRAI SAINT BERNARD

PAR PIEDOUE

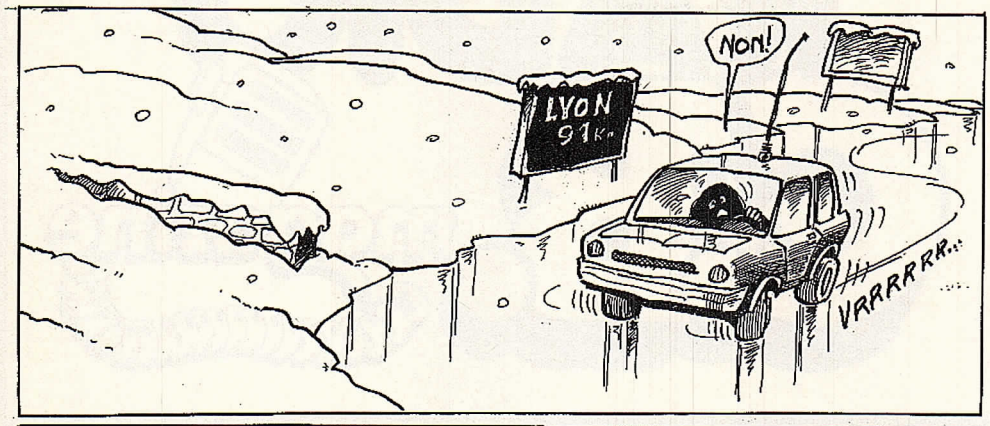

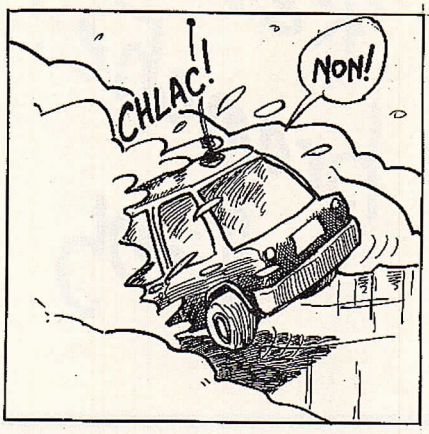

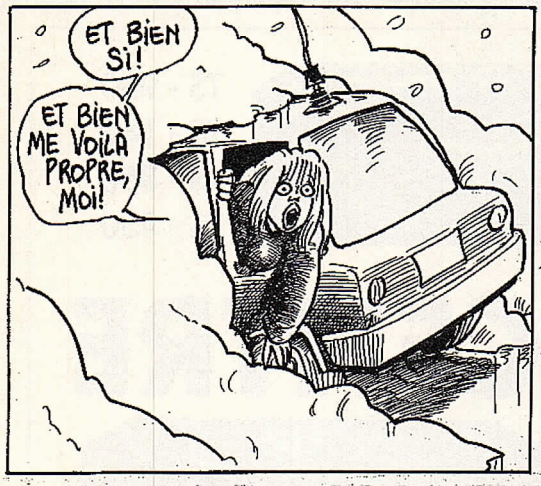

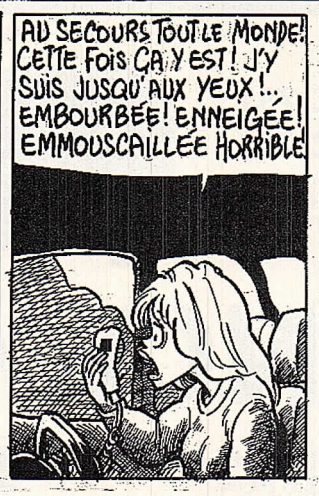

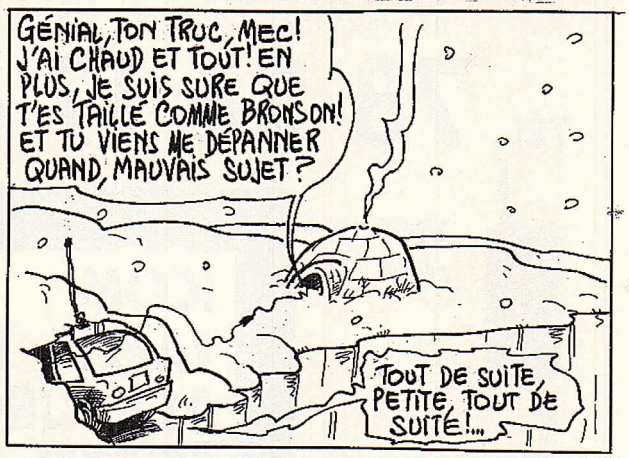

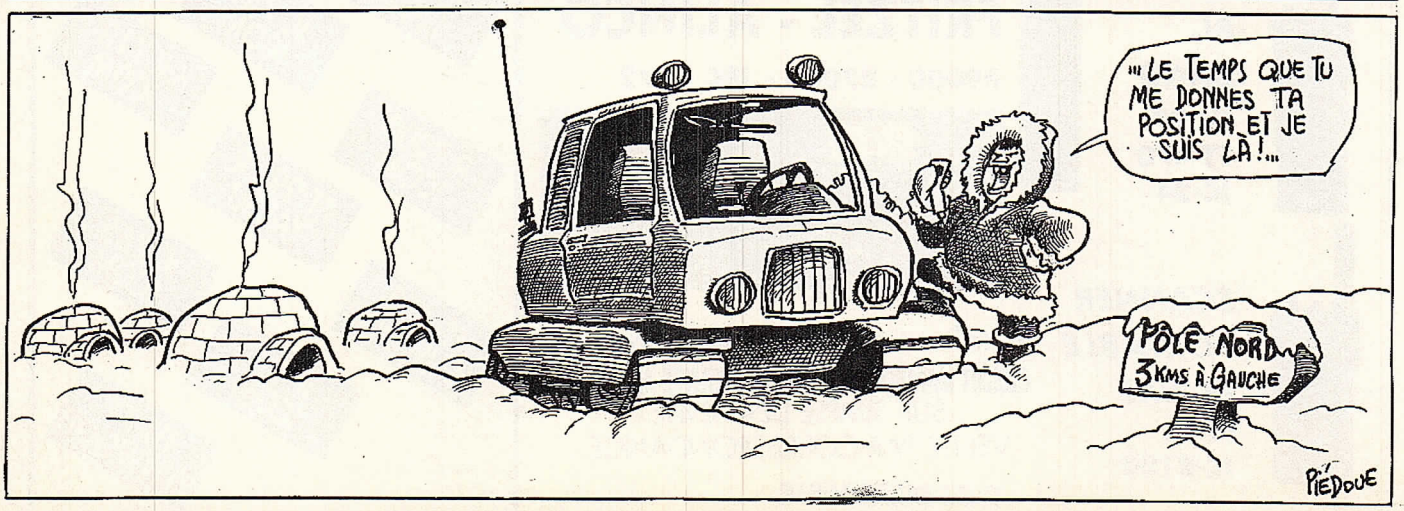

COURS DE LECTURE AU SON

de James PIERRAT F6DNZ (Editions SORACOM, La Haie de Pan, 35170 BRUZ).

La télégraphie : un terme qui rebute certainement bon nombre de nos lecteurs ! Et pourtant, pour pouvoir émettre sur toutes les bandes "radioamateurs", il faut absolument connaître la télégraphie. Grâce à cette série de quatre cassettes accompagnées d'un petit guide, chacun sera capable de s'initier, dans de bonnes conditions, à la lecture au son. Précisons que la vitesse requise, qui est de 600 signes à la minute, sera bien vite à la portée des "élèves" sérieux ! Dans un premier temps, il convient forcément d'apprendre le signal sonore des différentes lettres, c'est à dire l'alphabet morse. Ensuite, on s'en remettra aux leçons dispensées par les cassettes.

RADIO CB

de Mark A. KENTELL (Editions SORACOM).

Voici un ouvrage rassemblant tant bien que mal les divers aspects de la Citizen Band, mais où la vision du phénomène est à l'évidence perçue par des radioamateurs ! Parmi les thèmes abordés, on citera le langage CB, un bref historique, un rappel de la réglementation en vigueur, des conseils de montage et de réglage des antennes, ainsi que les problèmes d'interférences.

QRZ PETER

(Cassette enregistrée et distribuée par PETER 95, BP 646, 95200 SARCELLES Cedex).

C'est à l'occasion du récent Salon d'Elancourt que nous avons pris connaissance de l'existence de Peter. Auteur-compositeur, ce dernier a enregistré cette cassette en l'honneur de la Cibi. Une radio de loisirs qu'il semble apprécier, comme tout auditeur-cibiste pourra vite s'en rendre compte en écoutant ses paroles. Parisien, on l'aura également deviné, Peter méritait d'être encouragé, ce que nous faisons ici bien volontiers. A quand la suite ?

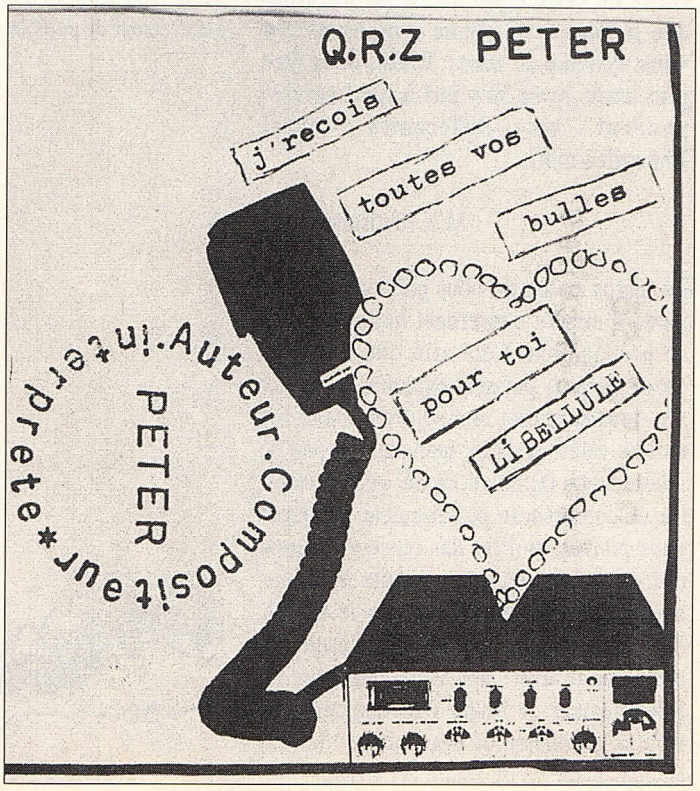

NOS LECTEURS RECHERCHENT:

RAMA 40 (D.L.13), AMPLI LINEAIRE CTE JAGUAR (H.B.75), AMPLI LINEAIRE WINCKER YANKEE 350 (B.M.77), PACIFIC 3 (E.D.44) et LAFAYETTE 1200 FM (E.D.44).

Merci de nous faire parvenir ces schémas, nous nous empresserons de leur transmettre afin de leur donner satisfaction.

COMMENT UTILISER LES PREVISIONS DE PROPAGATION ?

Jeune cibiste DXeur, j'achète depuis 3 mois Radio CB Magazine. J'ai choisi votre magazine parmi tant d'autres pour plusieurs raisons: 1) le prix est raisonnable. 2) la maniabilité du magazine est totale grâce à une table des matières très complète. 3) parce qu'on y trouve des reportages bien faits. 4) pour l'étude de la propagation. C'est d'ailleurs à cause de cette étude de la propagation que je vous écris. Je ne comprends pas votre système de zones. Enfin, pour être plus clair, je ne sais pas à quoi correspondent ces différentes zones! Répondez-moi!

M.X.(84 Bedarrides)

De temps en temps, nous publions un petit mode d'emploi concernant nos prévisions de propagation. Ceci afin que nos nouveaux lecteurs puissent exploiter au mieux nos informations mensuelles. Dans les mois à venir, nous ne manquerons pas de réitérer cette initiative, ce qui vous permettra de comprendre parfaitement comment vous pouvez profiter des renseignements, qui, rappelons-le, sont extraits de documents aimablement fournis par le CNET. Si vous ne pouvez pas patienter jusque là, tâchez de trouver dans votre entourage un fidèle lecteur de Radio CB Magazine qui aura la gentillesse de vous prêter l'un des anciens numéros où figure cet article.

QUELS PORTABLES CHOISIR ?

Je souhaiterais acheter deux émetteurs-récepteurs portables pour faire fonction de talkies-walkies. Utilisations souhaitées: promenades en sites boisés et éventuellement en moyenne montagne, déplacements en zone urbanisée, liaisons entre deux véhicules circulant à faible distance l'un de l'autre, demandes de secours en cas de problèmes, etc... Bien que peu familier de ce genre de matériel, le temps de la retraite me donne la possibilité de m'intéresser (modestement) aux radio-communications, et ceci étant, faut-il choisir dans la gamme CB ou dans le VHF ou UHF? Je n'ignore pas que pour certaines utilisations, il faut une qualification que je suis prêt à acquérir. Sans engagement de votre part, pourriez-vous me donner quelques marques avec les modèles convenant le mieux aux usages énoncés plus haut. Je précise que le prix n'est pas le premier critère de choix. Je vous en remercie par avance.

H.B.(79 Melle)

A l'évidence, il apparait que vous ignorez tout de la législation s'appliquant aux postes CB et radioamateurs. Compte tenu de vos besoins, ou tout au moins de ceux que nous pensons être en mesure de cerner, on peut raisonnablement songer à du matériel Citizen Band, susceptible de vous satisfaire partiellement. En effet, ces postes fonctionnant sur la bande des 27 MHz constituent avant tout des moyens de communication de loisirs. Et les particularités de cette gamme de fréquences, il faut bien l'avouer, font qu'elle n'est guère adaptée à la réalisation de liaisons fiables, et, en tous temps, d'excellente qualité. Quant à leur portée, elle dépend bien sûr du matériel employé, mais également de plusieurs paramètres que l'on maîtrise difficilement. Ainsi, en raison d'une forte propagation, il peut s'avérer totalement impossible de moduler certains jours, la portée se voyant réduite à quelques centaines de mètres seulement! Si votre choix porté sur les postes CB portables semble judicieux (ils correspondent aux divers usages que vous comptez en faire), par contre, sachez que leurs performances sont généralement médiocres! Cela s'explique essentiellement par le type de l'antenne dont ils sont équipés: modèles télescopiques ou souples (en caoutchouc). Dans le meilleur des cas, on pourra tabler sur une portée de quelques kilomètres. De même, le recours à un aérien filaire pourra se révéler fort intéressant. Pour en revenir aux différents appareils à même de retenir votre attention, un dernier petit conseil: procurez-vous notre "Guide d'Achat" (HS n°6) qui sera bientôt disponible. Il devrait vous permettre d'effectuer le "bon choix"!

PULSAR, TOUJOURS LA PULSAR !

Dans votre dossier du mois de septembre traitant du DX, vous faites apparaître dans le comparatif "antennes" un modèle circulaire PULSAR qui m'intéressait à cause de ses faibles dimensions. Je dis bien "qui m'intéressait" car malgré de nombreux appels téléphoniques chez divers annonceurs et chez HAM France, j'ai été surpris de m'entendre dire que cette antenne n'était plus commercialisée depuis plusieurs années! Pouvez-vous me dire à quoi sert un comparatif, fort utile pour tous les débutants, s'il n'est plus possible de se procurer l'antenne désirée? Je vous ferais d'ailleurs remarquer qu'il en est de même de la SPITFIRE de chez HAM, qui n'est plus disponible depuis déjà longtemps! D'autre part, à un lecteur recherchant la notice technique et le schéma du poste SUPERSTAR 120, vous lui répondez que cet appareil n'est plus commercialisé. Or, il se trouve qu'à la page 41 de votre revue de Novembre, un annonceur vend toujours ce poste! Bizarre, birarre! En espérant obtenir quelques explications de votre part...

D.V.(59 La Bassée)

Curieusement, depuis plusieurs mois, nous recevons de nombreux courriers concernant l'antenne "PULSAR". Or, il se fait que cette antenne qui était importée par DIRLER S.A., ne l'est plus! Seuls quelques rares exemplaires traînent encore, ici ou là, dans l'arrière-boutique de quelques petits revendeurs de province! Ces derniers ignorent même que cette antenne est devenue très recherchée, un peu à la manière des derniers modèles "marine" HYGAIN. Aussi, pour donner satisfaction à nos lecteurs, nous avons jugé intéressant de leur présenter les schémas de cette fameuse PULSAR. Nos amis bidouilleurs pourront donc essayer d'en réaliser une! Quant à l'antenne directive "SPITFIRE", à notre connaissance, celle-ci serait toujours distribuée par DIRLER S.A. Enfin, pour répondre à votre interrogation au sujet du poste CB Superstar 120, sachez qu'effectivement celui-ci n'est plus disponible actuellement, à l'exception d'anciens stocks en voie d'épuisement. Sa relève sera assurée par un poste PRESIDENT (voir notre Hors-Série n°6 "Guide d'Achat 1992").

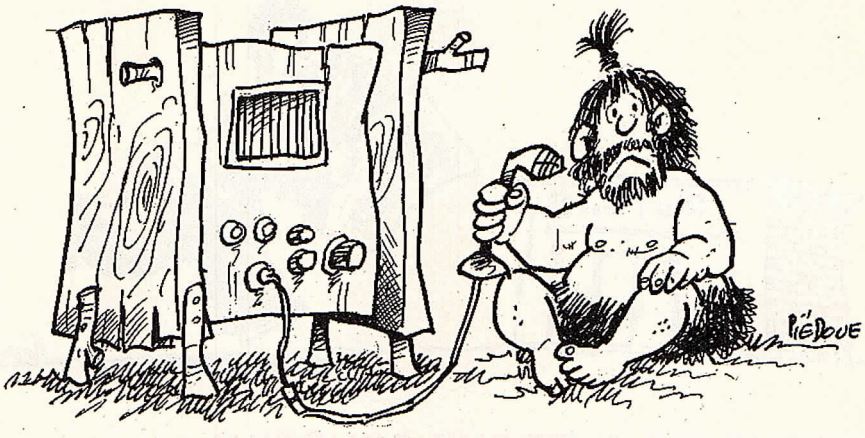

POSTE CB NON HOMOLOGUE

Lecteur de votre magazine depuis seulement quelques mois, je vous écris pour vous exposer un problème auquel je suis confronté et qui, je l'espère, pourra se résoudre. En 1980, j'ai acheté un appareil d'émission-réception Multimode 2 (HAM International) qui n'a été utilisé que très peu de temps. Depuis, il était rangé dans sa boîte d'origine. Je voudrais vivement me remettre à la "module" avec cet appareil CB qui a déjà fait ses preuves autrefois. Par conséquent, j'aimerais savoir s'il est toujours possible d'homologuer un TX afin de pouvoir l'utiliser en toute légalité avec la réglementation française. J'espère que vous pourrez me communiquer tous les renseignements qui me permettront d'effectuer les démarches nécessaires. Jusqu'à présent, mes recherches sont demeurées vaines. C'est pourquoi, en dernier recours, je m'adresse à votre magazine avec l'espoir de trouver enfin une solution!

G.M.(13 Aix-en-Provence)

A notre connaissance, votre cas est "légalement" désespéré! En effet, il est désormais impossible de bénéficier des mesures transitoires qui permettaient, il y a maintenant plusieurs années, d'employer un poste non homologué avec des filtres spéciaux, commercialisés dans ce but. Si votre poste ne possède pas de plaque d'homologation sur son châssis arrière, il n'y a aucun espoir! Quant à le faire homologuer individuellement, n'y comptez pas! Non seulement cela vous coûterait une petite fortune, mais, de plus, il vous faudrait disposer des services techniques d'un laboratoire de mesure! Si vous souhaitez réutiliser cet ancien appareil, qui, au demeurant, jouissait à l'époque d'une excellente réputation, vous serez malheureusement contraint de le faire "en pirate", à vos risques et périls!

"CODES CB"

Je viens d'acheter un poste CB mais je ne connais pas le jargon des cibistes. Comme vous êtes une revue spécialisée en émission-réception, je viens vous demander de l'aide pour me renseigner sur les codes utilisés par les cibistes. Puis- je avoir une liste ou une brochure? Si vous avez déjà publié de tels documents, merci de me l'indiquer et de me faire savoir comment je puis me les procurer.

J-P.D.(97 Ile de la Réunion)

Effectivement, nous avons déjà publié à maintes reprises des documents traitant des langages et codes employés par les cibistes et les radioamateurs pour communiquer entre eux sur l'air. Vous auriez pu trouver tous ces renseignements dans notre dernier "Guide de l'utilisateur" (Hors-Série n°5) intitulé "La CB de A à Z", paru au début de l'été dernier. Malheureusement, dans la mesure où celui-ci a été rapidement épuisé, il ne nous pas possible de vous le fournir. Essayez donc de le dénicher auprès de l'un de vos amis, fidèle abonné de notre revue! A défaut, il vous faudra patienter encore quelques mois et vous jeter sur la prochaine édition (été 1992) de notre fameux guide de la CB!

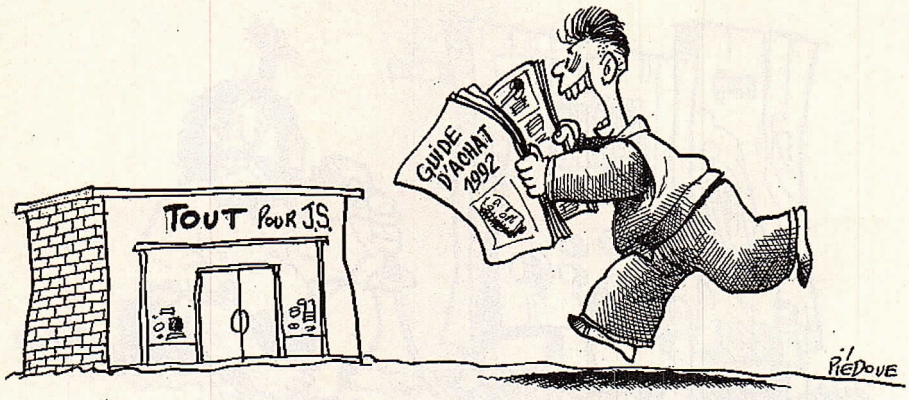

DEBUTANT CHERCHE CONSEILS

Tout d'abord, je me présente. J'ai 14 ans, j'entre au lycée, en seconde, et depuis le début de 1991, je me passionne pour la Citizen Band. Après l'achat de quelques numéros de Radio CB Magazine, je commence à m'éclaircir les idées. Comme maintenant je possède assez de fonds (environ 600-700 F) pour m'offrir une CB, je pars à la recherche d'un petit TX. En relisant vos tests comparatifs, je serais tenté par un President Jimmy. Qu'en pensez-vous? Mais, pour l'antenne, je n'arrive pas à choisir (peut-être une Florida?). Il m'en faut une qui coûte entre 100 et 200 F, et qui soit peu encombrante car mon problème tient au fait que j'habite dans un immeuble. Je ne possède qu'un minuscule balcon pour pouvoir l'installer. A moins que je puisse la mettre à l'intérieur, dans ma chambre, si cela n'altère pas les performances de mon TX. De plus, j'ai peur de produire des interférences aux TV des immeubles voisins. S'il vous plait, aidez-moi à trouver une solution à mon problème. Je remercie toute l'équipe d'avance.

J.S.(Torcy)

Nous sommes heureux de constater que la Citizen Band attire toujours autant les jeunes. Puisque vous lisez attentivement notre revue, nous ne pouvons que vous inciter à faire rapidement l'acquisition de la dernière édition de notre "Guide d'Achat" (postes et accessoires CB). Muni de ce numéro hors-série, vous disposerez alors d'une foule d'informations pour orienter votre choix en connaissance de cause. Par contre, vous le comprendrez aisément, il ne nous appartient pas de vous recommander l'achat de tel ou tel appareil. Quant à notre avis sur un poste en particulier, en l'occurence le President Jimmy, nous ne pouvons que vous renvoyer à notre test et au tableau concernant le bilan de ce TX. Venons-en maintenant à votre problème d'antenne. D'entrée de jeu, nous devons vous mettre en garde car les diverses solutions auxquelles vous songez, que nous qualifierons d'"économiques", sont à déconseiller formellement. D'ailleurs, rappelons que la législation actuelle (et future!) interdit strictement aux cibistes d'employer en station fixe des antennes de balcon, ou pire encore, des modèles intérieurs. En procédant de la sorte, non seulement les performances de votre station s'avèreront extrêmement médiocres, mais, en plus, vous produirez inévitablement des perturbations sur les appareils de vos voisins. D'où le déclenchement du processus habituel en pareil cas, et probablement beaucoup d'ennuis pour vous, au bout du compte! A notre avis, il serait bien préférable que vous vous intéressiez à un poste moins coûteux. Avec l'économie ainsi réalisée, équipez-vous d'une bonne antenne extérieure GP 1/2 onde ou 5/8 d'onde, que vous poserez dans les règles de l'art sur le toit de votre immeuble. L'antenne devra être dégagée d'un maximum d'obstacles et placée nettement au-dessus des antennes TV, en dehors de l'axe dans lequel elles sont dirigées. Quant au câble coaxial, employez-en un d'excellente qualité (au moins 10 mm de section). Ajoutons que même dans cette éventualité, pour vous prémunir du moindre risque de provoquer de malencontreuses interférences, procurez-vous un filtre. Bien entendu, si vos finances demeurent trop limitées, équipez- vous comme vous l'envisagiez, en attendant de pouvoir faire mieux. Mais, dans ce cas, contentez-vous de ne faire que de l'écoute!

RADIOAMATEUR EX-CIBISTE

Je suis radioamateur depuis quelques années (FC1LZC) mais je reprends, de temps en temps, un petit bain de CB avec quelques amis de ma région. J'ai débuté la CB il y a de ça 20 ans! Il n'y avait pas de matériel CB à cette époque et il fallait bidouiller ou récupérer un TX "pro" (27320, 340, 390, 400, etc...) et changer les quartz pour se trouver dans la bande des talkies-walkies. Les amplis linéaires n'existaient pas! Il fallait les construire avec une lampe (807, 6146, 6KD6 ou RL12P35). Nous n'étions alors qu'une cinquantaine de cibistes dans la région parisienne. Cela a beaucoup évolué depuis! Je trouve votre revue de qualité et très adaptée aux cibistes débutants, bidouilleurs ou pas. Mon indicatif était (et est toujours!) GEORGES 15. J'explique: 15 parce que j'ai réalisé mon premier QSO à l'âge de 15 ans, Georges parce que c'est le prénom de mon meilleur copain d'école. Ceci dit, je vous écris parce que j'ai quelques postes à dépanner et je n'ai pas les schémas. Je vous les commande donc. A mes débuts, mon QTH était dans le 94, à Gentilly, et la Citizen Band était strictement interdite, même à l'écoute! Si vous avez une petite place pour publier ma lettre, je vous en remercie. Je souhaite bonne chance à tous ceux qui en veulent. De la radio: radioamateurs et cibistes!

FC1LZC/GEORGES 15

N'en déplaise à certains qui creusent constamment le fossé (et les rivalités!) entre les radioamateurs et les cibistes, votre exemple prouve bien que ces deux groupes de passionnés de radiocommunication de loisirs ont de multiples points et objectifs communs. Par conséquent, à quoi bon chercher à les opposer? A moins que la maladie du siècle, qui sévit au sein des associations en tous genres et que nous baptiserons pompeusement de "présidionite", n'ait gagné à son tour les groupements de radioamateurs! Cibistes et radioamateurs de base, il serait peut-être temps de réagir!!!

ANTENNES CB DISCRETES

Je possède un TX President Harry. Or, je voudrais changer d'antenne mobile afin d'être plus discret. Différentes antennes apparaissent actuellement sur le marché, avec des longueurs variant de 250 à 400 mm. Je pense notamment à la Tornado 27 ou à la Cellular 33 de chez SIRIO, à monter sur un toit de R 19 Chamade ou sur sa malle arrière. Que pouvez- vous me conseiller? Dans l'hypothèse de l'utilisation d'une seule antenne adaptée, peut-on efficacement faire de la CB et écouter la FM sur un autoradio par le biais d'un séparateur? Quelle est votre expérience dans ce domaine et surtout votre conseil?

P.L.(29 Concarneau)

Incontestablement, les antennes CB de petites dimensions sont actuellement à la mode. Il faut reconnaître qu'elles offrent l'avantage d'être discrètes et de se confondre avec des modèles réservés aux téléphones de voiture (TDV). Reste que leurs performances, tous les spécialistes d'émission- réception le savent bien, s'avèrent nettement inférieures à celles procurées par des fouets plus voyants et plus encombrants. Ce qui valable en UHF (450 MHz) ne l'est malheureusement pas en 27 MHz! Afin de vous aider à faire le bon choix, encore faudrait-il nous préciser ce que vous attendez de votre CB! Si c'est la meilleure portée, conservez votre antenne ou montez-en une plus performante, placée au meilleur endroit (centre du toit). A contrario, si vous êtes prêt à vous contenter de résultats moyens, en se restreignant à l'utilisation "Canal 19" de votre TX, une petite antenne sera suffisante. Montez-la néanmoins impérativement sur le toit de votre voiture. L'emplacement le plus favorable sera situé à l'arrière, juste au-dessus de la lunette, en plein milieu, à la manière des antennes de TDV. Si vous rechignez à percer un trou et à dégarnir le capitonnage intérieur du toit pour passer le coaxial et réaliser une installation "fignolée", vous pourrez vous résoudre à supprimer l'antenne d'origine, affectée à l'autoradio, et à lui substituer une mini-antenne 27 MHz. Dans ce cas, pour vous servir de l'autoradio, vous aurez deux possibilités. Soit vous employez un séparateur CB/autoradio permettant de recourir à un seul aérien pour les deux appareils. Compte tenu de la taille réduite de l'antenne CB, il n'est pas certain que les résultats obtenus soient excellents!

De plus, la puissance d'émission admissible du poste CB se trouvera réduite à quelques watts! Vous avez également la faculté de vous munir d'une antenne intérieure pour autoradio, qui viendra se coller sur le pare-brise ou sur la lunette arrière, de la même façon que les classiques systèmes de dégivrage!

MAUDIT QRM TV !

J'habite dans une cité et je fais de la Cibi depuis plusieurs années. Aussi, j'ai monté une antenne 1/2 onde sur le toit, la pointe de l'antenne se trouvant à 20 m du sol. Ma voisine vient de faire l'acquisition d'un téléviseur couleur THOMSON avec un ampli de réception. Maintenant, quand j'émets, je passe dans son téléviseur de façon magistrale! J'ai donc aussitôt fait venir l'installateur de l'antenne. La solution consisterait à retirer l'ampli. Refus! Essais avec un filtre placé à l'arrière du téléviseur: résultats négatifs! Après le refus et l'incompréhension de cette voisine, je reçois des menaces et des insultes! J'ai remis à cette dernière le numéro de téléphone de FR3 (Nord), Service des émissions parasites, et je lui ai dit ma ferme intention de continuer la module avec mon appareil homologué et sa puissance de sortie autorisée. Je précise que je travaille avec un poste Superstar 360 FM et que le câble utilisé fait 11 mm de section, sans raccord. Que pensez-vous de mon problème?

M.F.(59 Escaudain)

Sans aucun doute, l'installation TV de votre voisine est la cause principale de vos problèmes. En effet, TDF est la première à le reconnaître (voir notre reportage sur ce point, paru il y a maintenant de nombreux mois), l'emploi d'un amplificateur TV à large bande ne peut ... que favoriser la réception de signaux indésirables! Il conviendrait donc d'inciter votre voisine à s'équiper d'une installation de réception réalisée selon les normes recommandées aux installateurs: antenne sur le toit, câble coaxial d'excellente qualité, et amplificateur à bande étroite (si l'on ne peut vraiment pas s'en passer!). De votre côté, il serait judicieux de dégager autant que possible la base de votre antenne et d'éviter qu'elle se situe dans l'axe d'orientation de l'antenne TV pointée sur l'un des émetteurs de TDF. Si les problèmes persistent, essayez les différents modèles de filtres disponibles, individuellement ou en association. Ils amélioreront peut- être votre situation!

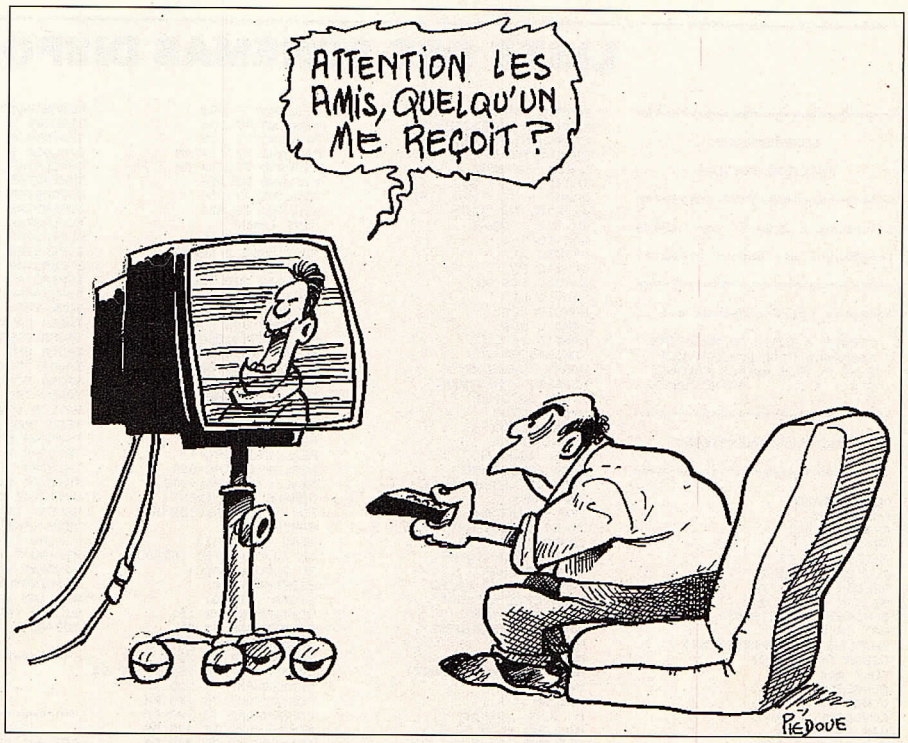

DROIT A L'ANTENNE

Parce que j'apprécie la qualité de Radio CB Magazine, je me permets de vous adresser une réflexion que m'a inspirée l'article de l'A.I.R, concernant le "Droit à l'Antenne". Il me semble que c'est la première fois qu'un dossier aussi complet est communiqué à la Presse, du moins sur ce sujet. Bien sûr, certains points des propositions sont à revoir. Pourtant, à l'heure où l'on se bat pour une norme européenne digne de ce nom, il serait grand temps que les fédérations européennes prennent conscience de la non moins grande importance que revêt le droit à l'antenne. Car, ce n'est pas tout d'avoir une licence, encore faut-il pouvoir l'exploiter! Sans antenne, c'est à dire sans un "droit à l'antenne" pour les cibistes, défendre l'AM et la BLU au plan européen, n'est-ce pas là quelque peu méconnaître les exigences de la physique la plus élémentaire en matière de communication? Il est urgent d'être enfin cohérent dans les démarches entreprises, tant au plan national qu'au plan européen. Il en va de la crédibilité de tous les passionnés de radio à travers leurs représentants. L'A.I.R. a fait des propositions dans le bon sens. Même si elle n'est pas à proprement parler une association de cibistes, il n'en demeure pas moins qu'elle s'intéresse à leurs problèmes. Et celui du droit à l'antenne n'est pas des moindres! Si ces messieurs de la radio de loisirs et du radioamateurisme pouvaient parfois se rencontrer... Mais, ceci est une autre histoire!

P.L.(95 Sarcelles)

Bon nombre de nos lecteurs ont salué la démarche accomplie par l'A.I.R. (Association Internationale des amateurs Radio). Il faut avouer qu'elle a touché du doigt l'un des problèmes majeurs posés par la Citizen Band. Qu'il nous soit permis au passage d'être leur porte-parole, en regrettant que cette louable initiative ait pour origine une association de "radioamateurs", aucune association de cibistes n'ayant, semble-t-il, jugé utile de constituer un dossier aussi complet que celui de l'A.I.R. sur ce sujet. Il est vrai que les responsables de ces associations ont toujours tendance à gaspiller beaucoup trop d'énergie dans leurs luttes intestines. Le temps manque ensuite pour traiter des vrais problèmes que rencontrent quotidiennement les utilisateurs de la CB! C'est d'ailleurs aussi la principale raison pour laquelle leurs effectifs sont si peu importants par rapport à la population de cibistes français! Pour notre part, à la lecture du projet d'arrêté de la D.R.G., consécutif au toilettage de la CB, nous ne pouvons que constater que l'Administration n'a tenu aucun compte des propositions de l'A.I.R. Rappelons que les représentants de cette association n'étaient pas invités à cette réunion, pas plus d'ailleurs que les importateurs et la presse spécialisée! Les cibistes apprécieront l'objectivité de la démarche d'ouverture que prétend mener actuellement la D.R.G.!

LISTE DES SCHEMAS DISPONIBLES

==========

SCHEMATHEQUE

PHILIPPE GUEULLE

==========

5 timbres à 2,50 F. par schéma

(réglement par chèque accepté)

==========

Adressez votre commande à :

SEPCOM / RADIO CB MAGAZINE
"Schémas Philippe GUEULLE"
5 et 7, Rue Amiral COURBET
9 4 1 6 0 SAINT MANDE

==========

EMETTEURS-RECEPTEURS

==========

ALFA (STABO)
AMROH 007
APACHE (CSI)
ASTON INDY
ASTON M 22 FM
AUDIOSONIC MS 201
BELCOM LS 102 X
BELCOM OF 665 B
BENJAMIN (PRESIDENT)
BST CB 80
CHARLES (VICE PRESIDENT)
COBRA 148 GTL DX
COLT 444
CONCORDE 1 (HAM)
CONCORDE 2 (HAM)
CONCORDE 3 (HAM)
DANITA MARK 4
ELECTRONICA 360
ELPHORA BI 155
EURO CB ATLANTIC
EURO CB COLORADO
EURO CB MARINER
EURO CB MINISCAN
EXCALIBUR 1200
EXCALIBUR 2002
EXPLORER FM (HAM)
FORMAC 80 DX
FORMAC 240
FRANCOIS (PRESIDENT)
FRANKLIN (PRESIDENT)
GALAXY SATURN
GALAXY URANUS
GRANT - AM + BLU
GRANT - AM / BLU + FM
GRUNDIG CBH 1000
GW 128 - GREAT
HAM 8040
HANDIC 21
HANDIC 36
HANDIC 605 DL
HANDIC 910
HANDIC 926
HANDIC 999
HANDIC 1605 DL
HANDMASTER 40
HARRY (PRESIDENT)
HERBERT (PRESIDENT)
HYCOM CB 3000
HYGAIN 2702
HYGAIN 2703
HYGAIN 2785
INTEK 1200 FM
JACK (PRESIDENT)
JACKSON (PRESIDENT)
JAWS MARK 2
JFK (PRESIDENT)
JIMMY (PRESIDENT)
JOHNNY (PRESIDENT)
JOHN Q (PRESIDENT)
JUMBO 3 (HAM)
LAFAYETTE HB 525-C
LAFAYETTE HE 20-T
LAFAYETTE 1800
LINCOLN (PRESIDENT)
MAJOR M 588
MAJOR M 688
MARC (VICE-PRESIDENT)
MARKO CB 44
MAXCOM 4 A
MC 6700 (STABO)
MIDLAND ALAN 88 S
MIDLAND 100-M
MIDLAND 100-M + FM
MIDLAND 150-M
MIDLAND 800-M
MIDLAND 2001 / 2001 RD
MIDLAND 4001 / 4001 RD
MIDLAND 5001 (77.005)
MIDLAND 6001 (79.006)
MIDLAND 7001
MIDLAND 77-FM-005
MIDLAND 77.099
MIDLAND 77.104
MIDLAND 77.112
MIDLAND 77.114 AM
MIDLAND 77.114 AM / FM
MIDLAND 77.225
MIDLAND 77.805
MIDLAND 78.574
MINI (HAM)
MINI SUPERSTAR
MULTIMODE 2 (HAM)
MULTIMODE 3 (HAM)
PACIFIC SSB 600
PACIFIC 4
PACIFIC 2002 RE
PALOMAR SSB 500
PC 9 (PRESIDENT)
PC 33 (PRESIDENT)
PC 44 (PRESIDENT)
PHILIPS AP 399
PHILIPS / MAGNAVOX D 2935
PUMA (HAM)
RAMA RM02
RCI 2950
REALISTIC TRC-11
REALISTIC TRC-85A
REALISTIC TRC-100B
RONALD (PRESIDENT)
ROY (VICE-PRESIDENT)
SAWTRON 770
SCAN 120 (CSI)
SH 7000 / 7700 (STABO)
SH 8000 (STABO)
SIDEBANDER 6
SIGMA (STABO)
SOMMERKAMP FR 101
SOMMERKAMP FT 7B
SOMMERKAMP FT 221
SOMMERKAMP FT 224
SOMMERKAMP TS 152 / 152 DX
SOMMERKAMP TS 228 A
SOMMERKAMP TS 240 FM
SOMMERKAMP TS 280 FM
SOMMERKAMP TS 310 DX
SOMMERKAMP TS 340 DX
SOMMERKAMP TS 660 S
SOMMERKAMP TS 664 S
SOMMERKAMP TS 712 P
SOMMERKAMP TS 727 GT
SOMMERKAMP TS 780 DX
SOMMERKAMP TS 788 CC / DX
SOMMERKAMP TS 5606 G
SOMMERKAMP TS 5612
SOMMERKAMP TS 5632 DX
SOMMERKAMP TS 5680
STALKER 3
STALKER 5
STALKER 9
SUPERSTAR B-3104 AF
SUPERSTAR FM 548 SX
SUPERSTAR HANDYCOM 50 S
SUPERSTAR 120
SUPERSTAR 360
SUPERSTAR 2200
SUPERSTAR 3000
SUPERSTAR 3300
SUPERSTAR 3900
SUPERSTAR 7000 DX
SURVEYOR
TAGRA CALIFORNIA
TAGRA OCEANIC
TAGRA ORLY
TAGRA POCKET
TAGRA SCAN 40
TANDY TRC 612
TAYLOR (PRESIDENT)
TECHNIMARC 600
THOMSON ERA 2000 T
TRISTAR 747
TRISTAR 797
TRISTAR 848
UNIVERSE 5500
VALERY (PRESIDENT)
VEEP (PRESIDENT)
VIKING (HAM)
VIKING 3 (HAM)
VINCENT (PRESIDENT)
WASHINGTON (PRESIDENT)
WILLIAM (PRESIDENT)
WILSON (PRESIDENT)
ZODIAC P 3006 / P 504

==========

RECEPTEURS

==========

AOR AR 2001
AOR AR 2002
BARLOW WADLEY XCR 30
HANDIC 1600
HEATHKIT SW 717 F
HF 125
ICOM ICR 1
ICOM ICR 70
ICOM ICR 71
JRC NRD 515
MARC NR-82-F1
PAN CRUSADER 10
PANASONIC RF-2900 LBS
PANASONIC RF-3100 LBS
PANASONIC RF-4900 LBS
PRESIDENT SX 8020-M
REALISTIC DX-100 L
SCANNER BJ 200
SCANNER KENWOOD RZ-1
SCANNER SX 200
SONY ICF-6700 L
SONY ICF-6800 W
TANDY PRO 31
TANDY PRO 32

==========

ACCESSOIRES

==========

AMPLI LINEAIRE CTE A 300
AMPLI LINEAIRE CTE HQ 1313
AMPLI LINEAIRE CTE 737
AMPLI LINEAIRE GALAXY 1000
AMPLI LIN. JUMBO ARISTOCRAT
AMPLI LIN. SOMMERKAMP PA 100
AMPLI LINEAIRE ZETAGI B 300-PS
AMPLI LINEAIRE ZETAGI BV 130-P
AMPLI LINEAIRE ZETAGI BV 131
AMPLI LIN. ZETAGI BV 2001 MK4
AMPLI VHF CTE BS 25
APPAREIL DE MESURE CTE HQ 500
APPAREIL DE MESURE CTE HQ 1000
BOITE DE COUPLAGE YAESU FC 707
FREQUENCEMETRE CTE FD 30
FREQUENCEMETRE ZETAGI C 57
MICRO CTE F 10 / C 239
MICRO CTE F 16 / C 256
MICRO DM 307-A-B2-DENSEI
MICRO KENWOOD MC 80
MICRO PREAMPLI DM 437
MICRO RELAX (HAM)
PREAMPLI RX CTE HQ 35
PRISE SELECTIF ASTON M 22 FM
PRISE SELECTIF MINI HAM
SELECTIF HAM SC 12-S
SELECTIF HAM SC 100-Z
SELECTIF ZODIAC SCU 01
SELECTIF ZODIAC SCU 21
SELECTIF HAM SC 110 G
IWATA SC 110 G

==========

ANTENNE K 40 VENDUE A UN PRIX QRO !

Je me permets aujourd'hui de vous écrire cette lettre pour vous dire un très grand bravo pour votre revue. Je n'ai rien à lui reprocher, si ce n'est une chose! Dans votre numéro 115 d'Avril 91, à la page 14, vous indiquez que l'antenne mobile K 40 est redevenue abordable au prix de 299 F. D'accord! Mais moi aussi, têtu comme un vrai alsacien, je me suis lancé à la recherche de cette K 40 et, partout, on me réclame entre 380 et 580 F!!! Or, je désire acheter ce modèle d'antenne et je voudrais que vous me communiquiez une adresse où je peux me le procurer au prix qui était mentionné dans vos colonnes. J'attends votre réponse avec impatience!

R.R.(67 Erstein)

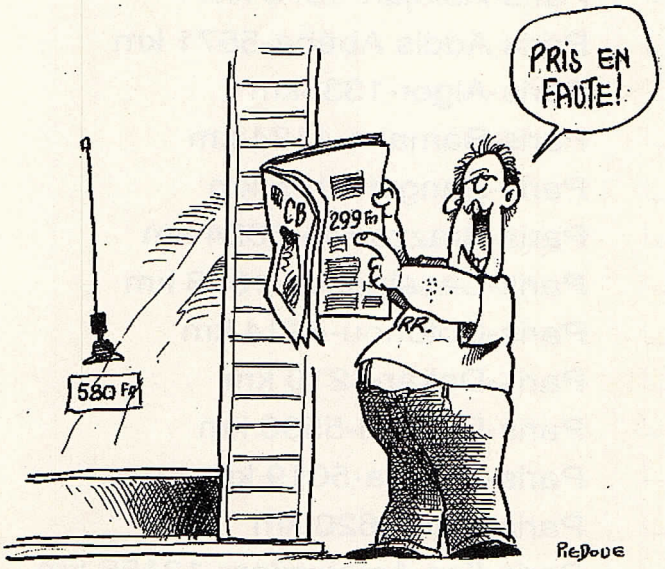

Vos remarques et votre déception nous amènent à vous apporter quelques précisions. La mésaventure que vous relatez n'a d'ailleurs rien de bien surprenant à nos yeux. Il faut savoir en effet que les produits présentés dans notre rubrique "Shopping" le sont, en principe, à des prix attractifs! En contrepartie, ceux-ci ne sont pratiqués par le revendeur concerné (ses coordonnées sont toujours mentionnées) durant une période volontairement réduite (généralement le mois de parution), dans la limite des stocks disponibles. Il est évident que les prix proposés par les autres magasins spécialisés ne sont pas forcément identiques! Vous auriez dû passer commande à l'époque! De plus, vous ne tenez pas compte du laps de temps qui s'est écoulé depuis la parution de cet article: en 9 mois, les prix de vente de certains postes et accessoires sont susceptibles de varier considérablement. Il y a fort à parier que le magasin qui affichait l'antenne mobile K 40 à 299 F, en avril dernier, la commercialise désormais à un prix nettement plus élevé. Il ne vous reste qu'à regretter de ne pas avoir profité d'une bonne affaire figurant dans la page "Shopping" de notre numéro 115!

COMPOSITION D'UNE STATION

Cibiste depuis peu, je m'intéresse beaucoup à votre magazine. Mais, malheureusement, je ne puis m'y abonner pour l'instant car je voudrais économiser de l'argent pour pouvoir m'acheter un TX (AM/FM/BLU). Pourriez-vous me conseiller sur l'achat de cet appareil et de tout ce qu'il faudrait pour créer une station fixe qui me coûterait un maximum de 2500 F? Quels sont les vendeurs les moins chers du marché? Si ceux-ci sont installés en dehors du département de la Meuse, il faudra probablement envisager une vente par correspondance. Je vous remercie d'avance pour vos judicieux conseils.

E.F.(Meuse)

Il est délicat de vous conseiller car vous ne nous fournissez guère d'indications sur ce que vous souhaitez faire avec votre matériel CB. Tout d'abord, désirez-vous vous doter d'une station mobile, fixe ou mixte! D'autre part, est-ce le contact en local qui vous intéresse le plus, ou, au contraire, les liaisons à longues distances? Dans cette dernière éventualité, il est évident que les postes appropriés sont nettement plus onéreux car ils doivent impérativement être équipés de la BLU. En résumé, que vous souhaitiez vous lancer dans une installation fixe ou mobile, il vous faudra acquérir au moins un poste CB, une antenne et un tos-mètre pour l'ajuster et contrôler son bon fonctionnement. Si vous optez pour une station fixe, il sera nécessaire d'y ajouter une alimentation (12 volts), un cordon coaxial, un mât... En fonction de votre budget, vous pourrez ensuite acheter des accessoires supplémentaires (voir notre guide d'achat).

BON DE COMMANDE SCHEMATHEQUE CB

Veuillez me faire parvenir le schéma du : _____ figurant dans votre schémathèque (Ci-joint 5 timbres à 2,50 Frs par schéma)

Nom :.....**Prénom :** .....

N° :.....**Rue :** .....

Code Postal : .....**Ville :** .....

Cette demande doit être retournée à
RADIO CB MAGAZINE
SCHEMAS Philippe Gueulle
5/7, rue de l'Amiral Courbet
94160 SAINT MANDE

PREVISIONS DE PROPAGATION

DES ONDES RADIO ÉLECTRIQUES DE LA BANDE 26-28 MHz VALABLES POUR LE MOIS DE JANVIER 1992, ÉTABLIES GRACE À L'AIMABLE COLLABORATION DU CNET

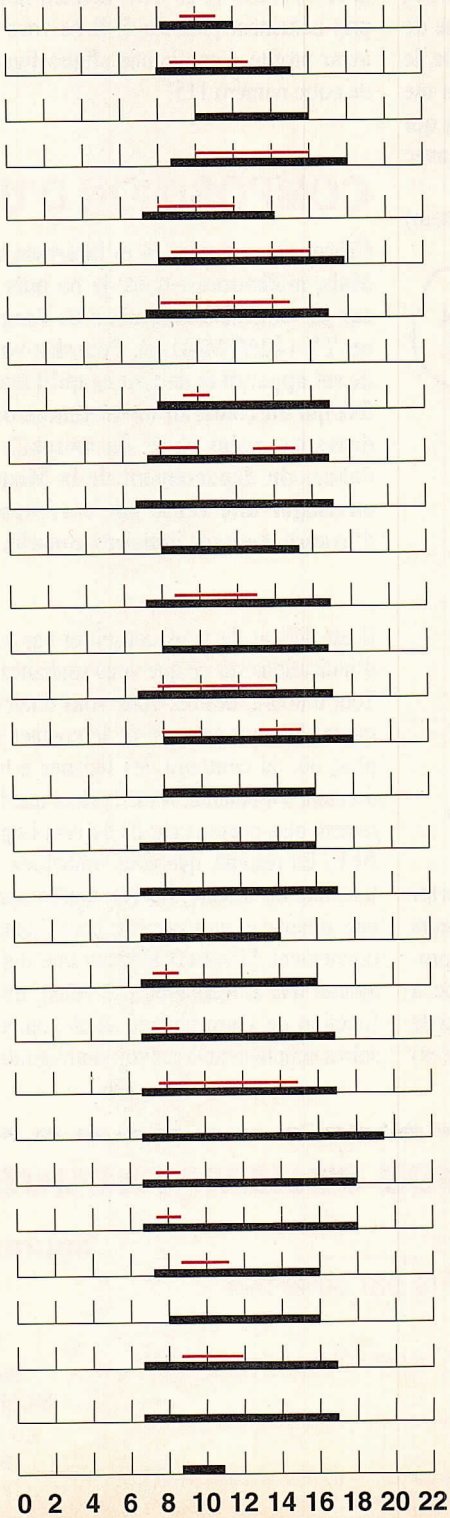

EE zone 10	Paris-Irkoutsk-6580 km
EE zone 10	Paris-Moscou-2497 km
EE zone 10	Paris-Reykjavik-2235 km
EE zone 2	Paris-Santa Maria-2568 km
EE zone 10	Paris-Tachkent-5154 km
E-AF zone 5	Paris-Abidjan-4873 km
E-AF zone 6	Paris Addis Abéba-5571 km
E-AF zone 4	Paris-Alger-1335km
E-AF zone 5	Paris-Bamako-4124 km
E-AF zone 4	Paris-Bangui-5105 km
E-AF zone 5	Paris-Brazzaville-6024 km
E-AF zone 4	Paris-Casablanca-1878 km
E-AF zone 5	Paris-Cotonou-4714 km
E-AF zone 5	Paris-Dakar-4210 km
E-AF zone 6	Paris-Djibouti-5590 km
E-AF zone 5	Paris-Douala-5019 km
E-AF zone 5	Paris-Gao-3620 km
E-AF zone 7	Paris-Iles Amsterdam-12156 km
E-AF zone 5	Paris-Johannesbourg-8721 km
E-AF zone 7	Paris-Kerguelen-12671 km
E-AF zone 6	Paris-Kigali-6254 km
E-AF zone 5	Paris-Kinshasa-6069 km
E-AF zone 6	Paris-Le Caire-3211 km
E-AF zone 5	Paris-Le Cap-9334 km
E-AF zone 5	Paris-Libreville-5426 km
E-AF zone 6	Paris-Nairobi-6460 km
E-AF zone 5	Paris-N'djamena-4234 km
E-AF zone 5	Paris-Nouakchott-3779 km
E-AF zone 7	Paris-St-Denis de la Réunion-9367 km
E-AF zone 7	Paris-Tananarive-8753 km
E-AF zone 6	Paris-Tunis-1480 km

PROPAGATION

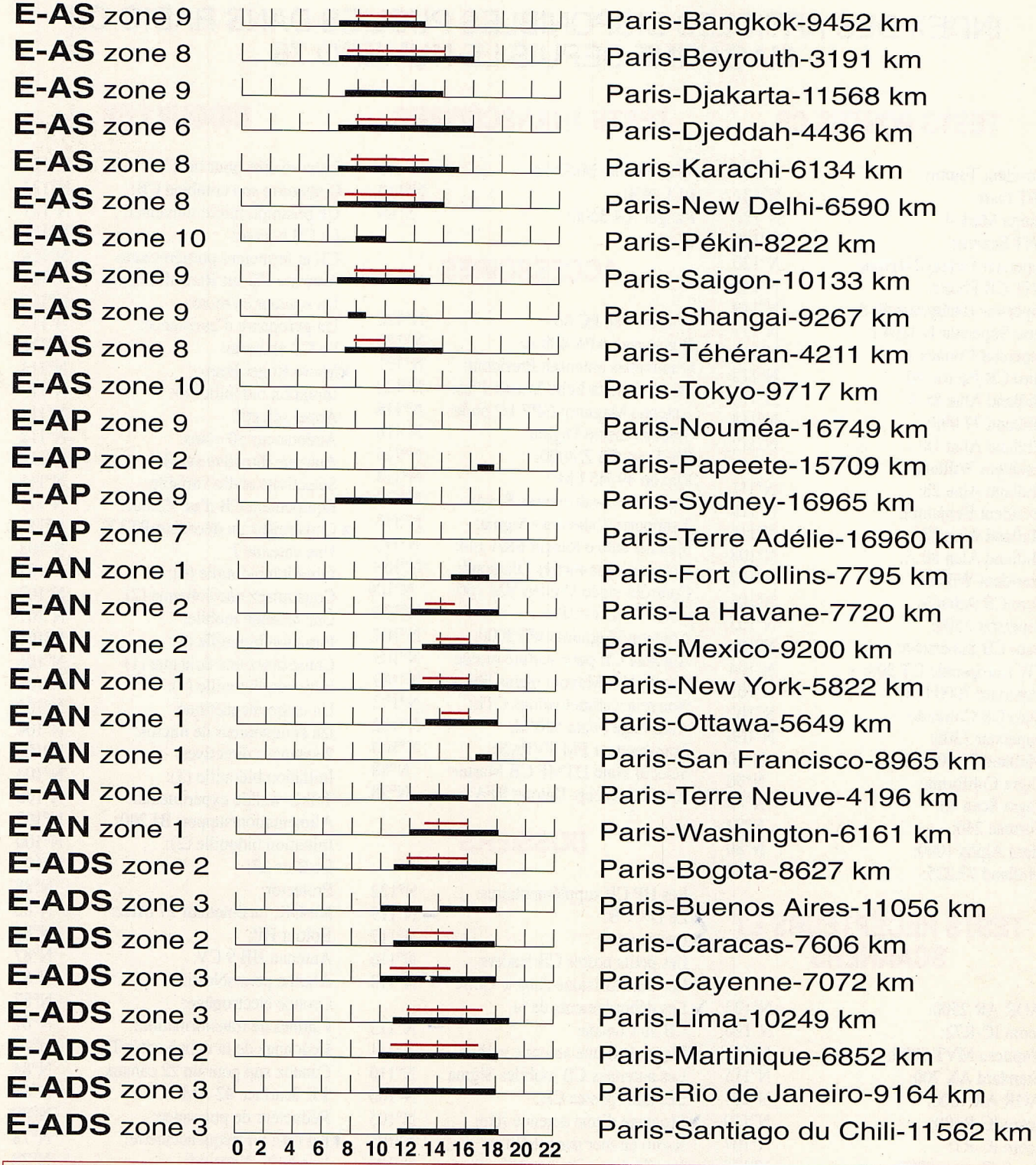

Prévision de propagation
réalisée avec le concours du CNET
"E-E" = Europe-Europe.
"E-AF" = Europe-Afrique.
"E-AS" = Europe-Asie.
"E-A-P" = Europe-Australie-Pacifique.
"E-AN" = Europe-Amérique du Nord.
"E-ADS" = Europe-Amérique du Sud.

Z/1, Z/2, Z/... = Zone 1, Zone 2, Zone...
▬ Probabilités de propag. entre 30 et 90 %
—— = **Probabilités de propagation supérieures à 90 %**

DERNIERES VALEURS OBSERVEES DE L'INDICE IR_5

Année	1991					
Mois	A	M	J	J	A	S
IR5	141	148	149	156	153	158

PREVISION DES VALEURS FUTURESDE L'INDICE IR_5

Année	1991			1992				
Mois	O	N	D	J	F	M	A	M
IR_5	152	143	132	131	125	119	114	110

INDEX DES ARTICLES DISPONIBLES PUBLIES DANS RADIO CB MAGAZINE DEPUIS LE NUMERO 78

TESTS POSTES CB

President Tommy: N°122
CRT Icare: N°121
Danita Mark 4: N°121
DNT Scanner: N°120
Superstar Galaxy Neptune: N°120
DNT CB Phone: N°119
Superstar Handycom 50 S: N°118
Base Superstar B 3104 F: N°117
Superstar Connex 4000: N°116
Euro CB Pacific 40: N°115
Midland Alan 88 S: N°114
Midland 77.099: N°113
Midland Alan 18: N°112
President William: N°111
Midland Alan 28: N°111
President Benjamin: N°110
Midland Alan 27: N°110
Midland Alan 80 A: N°108
President Wilson: N°107
Euro CB Atlantic: N°106
Superstar 3500: N°105
Euro CB Superscan: N°104
TW Europsonic GT 303: N°104
Superstar 7000 DX: N°103
Euro CB Colorado: N°102
Superstar 3300: N°100
Midland 77.104 RD: N°90
Tagra California: N°90
Tagra Scan 40: N°89
Formac 240: N°84
Ham Alpha 1000: N°80
Midland 77.225: N°80

TESTS RECEPTEURS ET SCANNERS

AOR AR 2500: N°122
Icom IC-R72: N°120
Yupiteru MVT 7000: N°118
Standard AX 700: N°115
AOR AR 1000: N°114
Icom IC-R100: N°110
Icom IC-R1: N°107
Atron Compu 8000: N°105
Commex SC 001: N°104
Kenwood RZ1: N°103
Yupiteru MVT 5000: N°102
JRC NRD 515: N°89
AOR AR 800: N°89
AOR AR 2002: N°88
Kenwood R 5000: N°87
Ham HX 850 E: N°84
Sony ICF SW 1: N°84

TESTS TRANSCEIVERS

VHF Marine Midland: N°111
RCI 2950: N°110
Ranger AR 3500: N°89

ACCESSOIRES

S-mètre Pan PC 86: N°122
Bip alarme APA 400 A: N°122
6 nouvelles antennes President: N°121
Micro Sadelta Echo Master Plus: N°120
Antenne Magnum GPF 1/2 onde: N°118
Stations météo Digitar: N°116
Bip Euro CB Z 8000: N°115
Maxon 49-H5 FM: N°114
Tos-mètres/watt-mètres Revex: N°113
3 supports d'antennes Sigma: N°113
Matcher auto.e Ranger SRA 144: N°113
Nouveaux tos-mètres Diamond: N°108
Contrôle vidéo Uniden VM 100: N°106
Micro Turner +3B: N°106
Antenne Magnum GPF 2000: N°104
Antenne CB pour voiture rapide N°103
Comb. Vox Maxon mains libres N°103
Nouvelles alimentations CTE: N°102
Auto Page Iwata 500/M: N°102
Transmetteur FM TVPAX: N°100
Sélectif Ham DTMF CB Master: N°88
Ampli de récep. Datong RFA: N°78

DOSSIERS

Les HP CB supplémentaires: N°122
Le DX CB: N°119
Les écoutes: N°117
Les petits postes CB leaders N°116
Les transmissions dans le Golfe N°113
Les débordements de la CB au Canada: N°113
Montage d'une antenne mobile N°111
Les antennes CB mobiles Sigma N°110
Les mini-postes CB: N°106
Montage d'une antenne fixe: N°105
Radio en mer par satellites: N°105
Le téléphone fête ses 100 ans N°104
Combinez les adaptateurs: N°100
Guide d'achat CB 89: N°89
Les HP Public Address: N°89
Les commutateurs d'antennes: N°88
Les TX mobiles: N°84
Les normes CB en Europe: N°80
Les HP supplémentaires: N°78
Guide d'achat CB 88: N°78
Les antennes actives: N°78

BIDOUILLES

Deux micros pour un TX: N°122
Construire son combiné CB: N°122
Un préampli micro universel: N°121
La CB à moto: N°119
CB et fermeture portières auto N°118
Antenne CB sur Renault Espace N°117
Un scanner en moto: N°116
Un gyrophare d'assistance: N°115
La CB en moto: N°115
Micro Roger Beep: N°114
Initiation bidouille (8): N°113
Appel sélectif: N°112
Atténuateur 50 ohms: N°112
Antenne directive sur BX: N°112
Sélectivité audio variable: N°111
Equipement CB d'un Zodiac: N°111
Construisez un décodeur RTTY N°110
Une antenne J: N°108
Initiation bidouille (6): N°107
Construisez une éolienne (2) N°107
Une antenne mobile: N°107
Initiation bidouille (5): N°106
Construisez une éolienne (1) N°106
Initiation bidouille (4): N°105
Un cadre magnétique: N°105
Un comparateur de micros: N°104
2 antennes directives: N°103
Initiation bidouille (3): N°103
Talkie-walkie expérimental: N°102
Alimentation/support BJ 200: N°102
Initiation bidouille (2): N°100
Le Bloc 27: N°100
Protector: N°88
Kit OK: un émetteur 27 MHz: N°88
Boîtier HP: N°88
Antenne HB 9 CV: N°87
Alarme pour sélectif: N°87
Groupe électrogène: N°87
Platines de transformation: N°87
Redonnez de la voix à votre TX N°87
Canaux sup pour un 22 canaux N°84
TX Scarface 42 AM: N°84
Réducteur de puissance: N°80
Kit OK: un fréquencemètre: N°78
Une boîte d'accord: N°78

REPORTAGES

13ème Salon d'Auxerre: N°122
La radio du "Club Med 1": N°122
Le réseau d'alerte de Port-Jérôme: N°122
Salon Equip'Auto 91: N°122
Salon de Berlin: N°121
Expédition Delta Fox: N°121
La Baule-Dakar 91 (P. Vatine) N°121

INDEX

SARADEL 91 N°121
24 Heures Camions du Mans: N°121
La radio chez Ponticelli N°120
GSM: radio-téléphone européen N°120
C.O.D.I.S. 06: N°120
C.I.R.C.O.S.C. de Valabre: N°120
Radio Tour de France: N°120
Expédition "LX/FF6REF/P": N°120
39ème Salon du Bourget: N°120
Congrès du REF à Reims: N°118
Dirler a déménagé: N°118
Handicap 76: N°117
Euro CB aux Philippines: N°117
Le club CARAS: N°117
CB et agriculture: N°117
Euro CB à Nébias: N°116
Tour du Monde en bateau: N°114
Bras de Fer à Bercy: N°113
Encore CB: N°113
Paris-Dakar 91: N°113
MILIPOL 90: N°112
L'aventure du Maïga 4: N°112
Expédition Mont-Blanc 90: N°112
Canal 9 à Avranches: N°112
La radio de la Route du Rhum 90: N°111
10 ans pour Go Technique: N°111
La station du mois: N°111
La station de F11EC2: N°108
T.H.I.: N°107
Congrès du REF: N°106
Radio SAMU 76-B: N°105
La CB en Roumanie: N°104
Paris-Dakar 89/90: N°103
Canal 19 CBR: N°102
Norme CB: l'AFNOR dit NON: N°102
Salon d'Elancourt: N°100
MILIPOL 89: N°100
La CB au Salon Equip'Auto: N°100
L'expédition TV7SMB Mont-Blanc: N°90
TDF 1: N°90
Radio-navigation: le VOR: N°88
Ibérica CB: N°88
Radio-navigation: l'ADF: N°87
Sécurité meeting aérien: N°87
Prévention feux de forêt: N°84
La CB au Dakar: N°80
La CB au Canada: N°80

DIVERS

Spectre radio N°19 (OC Marine-1) N°122
Sondage lecteurs: N°122
Spectre radio N°18 (SAT): N°121
Homologation ou agrément?: N°121
Spectre radio N°17 (SAT): N°120
Utilisation d'un poste CB: N°120
La cote Radio CB Magazine: N°119
Spectre radio N°16 (TV Sat): N°119
Radio OC (Radio Vatican): N°119
Expédition RA au Maroc: N°119
5ème concours "Bidouilles": N°118
Initiation RA/AIR N°4: N°118
Spectre radio N°15 (TV Satellite): N°118
Initiation RA/AIR N°3: N°117
Spectre radio N°14 (la SNCF): N°117
Radio France Internationale: N°117
Norme CB: avenir fragile AM/ BLU: N°116
Initiation RA/AIR N°2: N°116
Radio Autriche Internationale N°116
Spectre radio N°13: N°115
Initiation RA/AIR N°1: N°115
Découvrir le RTTY: N°114
La cote Radio CB Magazine: N°114
Resultats du sondage: N°114
La Voix de l'Allemagne: N°114
Coin du DXeur (Le Golfe): N°114
Spectre radio N°12: N°111
Les 10 ans de CB Magazine: N°111
Radio Nederland: N°111
Spectre radio N°11: N°110
Résultats du 4ème concours: N°110
Norme CB: N°108
4ème concours "Bidouilles": N°108
Spectre radio N°9: N°108
4ème concours "Bidouilles": N°107
CB Sécurité vacances d'été: N°107
La cote Radio CB Magazine: N°107
Comparatif FM/AM: N°106
Spectre radio N°8: N°106
Mode d'emploi de la propag N°106
Initiation radioamateurs: N°106
Radio Suisse Internationale: N°105
CB Sécurité Vacances d'Eté: N°105
Spectre radio N°7 (fréquences) N°105
DX or not DX: N°105
Spectre radio N°6 (bandes amateurs): N°104
WYFR-Radio Famille: N°104
Sondage des lecteurs: N°104
Norme CB: N°104
Radioamateurs N°2: N°104
Radio Suède: N°103
Spectre radio N°5: N°103
Radioamateurs N°1: N°103
Le mode FM en CB: N°102
Radio Canada International: N°102
Spectre radio N°4: N°100
Résultats du 3ème concours: N°100
Sondage: N°100
RCB Mag: déjà 100 numéros: N°100
Histoire de la CB en France N°100
Nouvelle norme, CB en danger: N°100
Ondes Stationnaires N°2: N°90
Guide de la propagation: N°90
Ondes Stationnaires N°1: N°88

Commande d'Anciens Numéros de Radio CB Magazine

(cochez la case correspondant à votre choix)

Veuillez m'adresser pour 25 Frs par exemplaire , le (ou les) numéro(s) suivant (s) :

❒ n° 78 ❒ n° 80 ❒ n° 81 ❒ n° 82 ❒ n° 83 ❒ n° 84 ❒ n° 85
❒ n° 86 ❒ n° 87 ❒ n° 88 ❒ n° 89 ❒ n° 90 ❒ n° 92 ❒ n° 93
❒ n° 94 ❒ n° 95 ❒ n° 96 ❒ n° 100 ❒ n° 102 ❒ n° 105 ❒ n° 106
❒ n° 107 ❒ n° 108 ❒ n° 110 ❒ n° 111 ❒ n° 112 ❒ n° 113 ❒ n° 114
❒ n° 115 ❒ n° 116 ❒ n° 117 ❒ n° 118 ❒ n° 119 ❒ n° 120 ❒ n° 121
❒ n° 122 ❒ HS n° 1 ❒ HS n° 4 (Guide d'Achat CB 91) ❒ HS n° 7 (Guide d'Achat CB 92)

Les numéros ne figurant pas sur ce bon de commande sont épuisés

Je commande_____ancien(s) numéro(s) pour la somme de_____Frs + 10 Frs de frais de port et d'emballage, soit_____Frs au total

NOM : ..... PRENOM : .....
ADRESSE : .....
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Réglement par : ❒ chèque bancaire ❒ chèque postal ❒ mandat à l'ordre de SEPCOM

à adresser à CB Magazine, Service Anciens Numéros - 16, Quai Jean-Baptiste Clément 94140 ALFORTVILLE

VENTES

■ Vds GALAXY SATURN + MB + S + R100 30 + 118 - 173 Mhz + SP 940 + AT 230 + Alim 9a + bu 13 + HP 1000 + alam HQ 2000 - alam AQ 37S + alam 80A + charg. ct 60 + accus - le tout - 1200 Frs ou détail - Tel: 86.41.39.09. (heures repas) - le tout - 1 an.

■ Vds SUPERSTAR 3900 E - 240 CX AM -FM - BLU - USB - BIS Décalage avec micro MB+J avec fréquence mètre - le tout acheté le 21.11.91. - prix 1700 Frs - tél: 39.89.72.53. après 20 heures Paris (RP).

■ Vds SCANNER PRO 2024 - sous garantie - prix 1600 Frs - échange contre scanner portable ou mobile ou CB avec BLU - fréquences locales en cadeaux - tél: 79.59.81.78. (savoie).

■ Vds TX SOMMERKAMP TS 780 DX - 100 W HF - AM-FM - BLU CW décal. fréq. + portable SOMMERKAMP TS 5606 - 6 CANAUX - CB 2 W HF - Le tout en boîte origine avec manuels - prix 1500 Frs - tél après 20 heures - 34.17.10.70. (PARIS)

■ Vds MIDLAND 7001 - cote bon état + MIDLAND 150 M - 120 cx AM/FM usage + divers accessoires - petit prix - tél: 74.26.98.17. le soir après 19h.

■ Vds MIDLAND ALAN 28 - garanti 9/92 option mémoire - antivol - ampli mobile - cte 767 AM/FM - SSB classe A/BC 80 w - peu servi cause double emploi. - prix 1200 Frs - tél ((1) 69.91.07.73.

■ Vds ou échange karting piste - TBE - accessoires marque DAP contre matériel CB fixe (base ou tx + acc.) différence - tél. Week-end 48.30.73.26 ou semaine: 48.71.02.01. demander Jerome ou laisser message.

■ Vds RX MARCII (NR 108 F1) - 150 Khz - 520 Mhz - sans trou: AM - FMW - FMN - SSB - CW - recherche manu ou scanner - neuf - prix 3800 Frs - RX SONY ICFSW 7600 : 0,1 à 30 Mhz - tous modes + FM - TBE - prix 1450 Frs + TX SOMMERKAMP 788 DX - 26 à 30 Mhz - prix 3200 Frs - tel: 61.67.28.23.

■ Cause changement fréquence Vds neufs emballage origine CB - phone - prix 1500 Frs - appel sélectif 110G - prix 800 Frs - MIDLAND ALAN 28 + tiroir 150 - prix 800 Frs - tel: 42.43.56.51. - heures repas.

■ Vds YAESU FT 757 GXII - état neuf - 27.04.91 - prix 10120.OO Frs - coupleur YAESU FC 700 - prix 1300.OO Frs - 11.06.91. - micro MH1 B8 - prix 200.00 Frs - tel: 54.20.60.67. ou 27.29.35.88. le soir (Franck) dép: 41.

■ Vds PRESIDENT LINCOLN - cause double emploi - état neuf - prix 2300 Frs - table de mixage REALISTIC ref: 321200 - prix 700 Frs - vidéo surveillance camera + moniteur UNIDEM VM 100 - prix 1000 Frs - tel: HR et APRES 20 h 46.38.78.87.

■ Vds MIDLAND ALAN 88 S - AM-FM - HSB - LSB - 160C X 89 avec alim. 3/5A ZETAGI - le tout 1500 Frs - tous renseignements : CLEMOT Jean-Louis - Chemillé - tel: 41.30.58.62. HR (Maine et Loire).

■ Vds JACKSON - neuf Juin 90 - garantie 2 ans - prix 1300 Frs - tel: 47.26.87.76. - antenne balcon offerte avec.

■ Vds FRGB 9600 - HCC 965 - 0,1 a 960 Mhz - sans trous - TBE - prix 5000 Frs - HP 28 - préamp - Zetagi - prix 300 Frs - BVI 31 - prix 800 Frs - LINCOLN 26 a 30 Mhz - prix 2000 Frs - tél: 84.68.03.64. après 20 heures.

■ Vds sous garantie - récepteur O.C. - HF 225 - équipe K-225 et W - 225 - valeur 6200 Frs prix 4000 Frs - VHF - CTE 1600 Frs prix 1200 Frs - TAGRA POCKET avec accus. - prix 900 Frs - chargeur de table pour les VHF CTE 300 Frs - tél: 42.27.26.87 - après 16h.

■ Vds PRESIDENT JACKSON 226 C X 25 Watts - excellent état très peu servi - prix 2000 Frs - vds PRESIDENT JFKNH - PRIX 500 Frs - vds AMPLI B 300 - prelai à revoir - prix 700 Frs - tel: 86.25.13.26. heures repas (58).

■ Vds SCANNER REGENCY M 100 - 61/540 Mhz - prix 1500 Frs + port - AOR 2001 - 25/550 Mhz sans trous - prix 3000 Frs + port - POCOM 2010 - décodeur automatique - matériel pro - RTTY - CW - ARQ/FREQ. 7000 Frs - port - tel: 69.09.57.06. après 18h.

■ Vds poste CB PRESIDENT JFK - AM-FM - peu servi - prix 1000 Frs - récepteur SCANNER FRG 9600 YAESU et son alim. - 12 Volts - antenne mobile 25 - 700 Mhz - neuve - prix 300 Frs le tout peu servi - TBE - tél: 35.93.01.52.

■ Vds SCANNER AOR 2001 - IC -R1 - ICOM - prix 2500 Frs-3000 Frs + port - matériel bon état - tel: 77.50.68.15. HR.

■ Vds GRANT non homologué - prix 1000 Frs + alim. 5A - prix 150 Frs + TOSWATT MATCHER - prix 100 Frs + 2 supports goutiere - prix 60 Frs les 2 + ampli GL50 - prix 180 Frs + réducteur - prix 150 Frs + préampli P27 - 1 - 170 Frs ou 1800 Frs le tout -le soir + WE Ludovic au 40.63.87.67. (envoi PTT gratuit) (Nantes 44)

■ Vds RéCEPTEUR YAESU FRG 8800 - 150 KHZ - 30 MHZ + Convertisseur VHF 118 - 174 Mhz + kit 12 V - très bon état - prix 4500 Frs - tel: 30.58.72.33 (bur) région Paris.

ACHATS

■ recherche récepteur MARC NR - 82 F1 - 12 bands HF - VHF - UHF - avec AM + FM + SSB - prix raisonnable - tel: après 18h au 69.42.88.97. (Essonne 91210 Draveil).

■ Recherche TAGRA PACIFIC 3 et TAGRA PACIFIC 4 - faire offre à Jerome au 29.66.06.06. après 19h. Merci d'avance.

■ cherche RX YAESY FR 7700 ou FRG7 - prix OM -

■ Vds TONO 350 avec moniteur - prix 1300 Frs - Fréquence mètre - CTE - prix 400 Frs - tel: 93.08.86.43. Jean-Pierre.

DIVERS

■ Nouveaux Club Cibi recherche Cibiste - sérieux pour assistance cycliste et aide à la police lors d'accidents routiers - écrire à RAS - BP 2 - 991350 Grigny - Merci.

COUPON-REPONSE

à renvoyer à :

CB MAGAZINE - P.A - 5/7, rue de l'Amiral Courbet 94160 St Mandé

Abonné : 35 Frs (joindre la dernière étiquette de routage)
Non abonné : 50 Frs

RUBRIQUE .....

DIFAURA

SUPER PROMOTIONS

295 F

TW 232
Micro de base pré-ampli

790 F

EV 200
Ampli de base 220 Volts - 100/200 Watts

1495 F

PRÉSIDENT BENJAMIN
BASE 220 Volts 40 cx AM/FM/BLU - canal 19 - clarifier - filtres

CB PHONE
40 cx AM/FM - appel sélectif - 10 mémoires - scan - roger beep - tos mètre - affichage fréquence/Volt/Watt - auto-protégé contre le tos

1950 F

995 F

PACIFIC IV
40 cx AM/FM/BLU - clarifier - filtres - PA

390 F

MINISCAN
40 cx AM - scan - touche up-down micro

Offres valables jusqu'au 29/02/92 dans la limite des stocks disponibles

DIFAURA • 23, avenue de la porte de Vincennes - 75020 PARIS - Tél. (16) 1 43.28.69.31

40 PAGES - 20 F
+ 10 F de port • Remboursé à partir de 400 F d'achat
ou profitez de l'offre spéciale

NOM ..... PRENOM .....
ADRESSE .....
..... VILLE .....
CODE POSTAL ..... TEL .....

	QUANTITÉ	PRIX	TOTAL
MINISCAN		390 F	
PACIFIC IV		995 F	
PRÉSIDENT BENJAMIN		1495 F	
CB PHONE		1950 F	
TW 232		295 F	
EV 200		790 F	
OFFRE SPÉCIALE		100 F	
		total	

FRAIS DE PORT FRANCE METROPOLITAINE .....
50 F (- DE 10 KG) 80 F (URGENT) 120 F (+ DE 10 KG ET ANTENNES)
☐ CATALOGUE 30 F* ou GRATUIT POUR TOUTE COMMANDE SUPERIEURE A 400 F .....
*Port inclus
CIJOINT UN CHEQUE DE .....

+ PIN'S = **100 F**
Port gratuit

PUBLIANCE CBM 92/01

ATTENTION : DUREE LIMITEE

OFFRE ANNIVERSAIRE :

3 CADEAUX

Pour marquer le début de sa onzième année, RADIO CB MAGAZINE vous propose, une offre exceptionnelle :

1°) UN ACCESSOIRE

ou

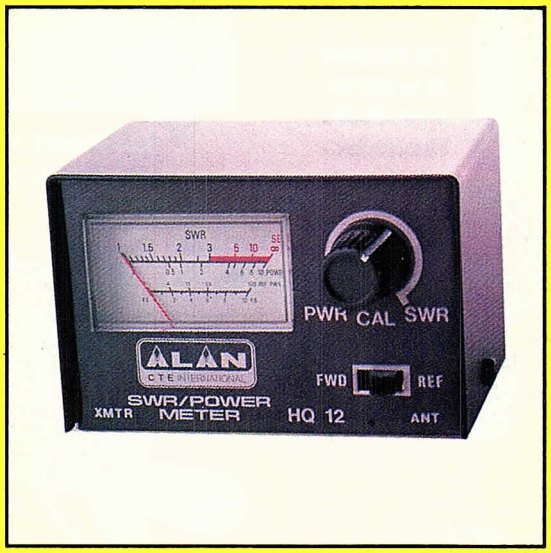

1 AN D'ABONNEMENT :
UN INDICATEUR LUMINEUX D'EMISSION pour votre ANTENNE (adaptable sur toutes les antennes mobiles de type ML)
Valeur 60 F

2 ANS D'ABONNEMENT :
un WATT-METRE TOS-METRE (pour régler les antennes mobiles et fixes).
Valeur 120 F

2°) LE PINS DU MAGAZINE (limité aux 500 premiers lecteurs)

3°) UNE PETITE ANNONCE GRATUITE

RESTEZ BRANCHÉ

ECONOMISEZ JUSQU'A 200F

1 an : 11 numéros
+ 2 Guides
Hors-Série :
210F au lieu de **294F**
84F d'économie

2 ans :
395F au lieu de **595F**
200F d'économie

offre exceptionnelle

OUI, JE M'ABONNE A RADIO CB MAGAZINE

❑ **Abonnement 1an :**
11 N° + 2 Guides Hors-série: 210F au lieu de 294F soit 84F d'économie !
(Europe: 300F - Air Mail : 400F)

❑ **Abonnement 2 ans :**
22 N° + 4 Guides Hors-Séries 395F au lieu de 595F soit 200F d'économie !
(Europe : 590F - Air-Mail : 695F)

Je joins mon réglement par ❑ chèque bancaire ❑ chèque postal ❑ mandat
à l'ordre de "Radio CB Magazine"

Nom.....**Prénom**.....
Adresse: N° .....**Rue**.....
.....
Code postal .....**Localité**.....
.....
Tel.....

à retourner à:
Abonnements
Radio CB Magazine
175 Av. Jean-Jaurès
75019 PARIS

SENSATIONNEL

extraordinaire

hilarant

ÉPOUSTOUFLANT

génial

exceptionnel

épatant

indispensable

admirable

splendide

FORMIDABLE

vital

super

INCOURNABLE

BON DE COMMANDE "ALBUM CB BD"

Veuillez m'adresser ..... exemplaire(s) de l'**Album Hors Série "BD CB"** au prix unitaire de 39 Frs + 8 Frs de frais de port et d'emballage. Soit, pour la somme de ..... F au total.

NOM : .....**PRENOM :** .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....**VILLE :** .....

Je joins mon réglement par ❒ **chèque bancaire** ❒ **chèque postal** ❒ **mandat** à l'ordre de SEPCOM.

à retourner à MCM (CB MAGAZINE - Service Anciens Numéros) - 16, quai Jean-Baptiste Clément 94140 ALFORTVILLE

ALAN 28

MIDLAND®

40 CANAUX AM-FM-
Homologué P.T.T.

la route plus courte...

1250F

GO technique
26, rue du Ménil, 92600 ASNIERES
Téléphone : (1) 47.33.87.54

Ouvert de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.
Fermé le dimanche et le lundi.

spécialiste

JAN. 1992

émission réception

avec un vrai

service après-vente

EXPÉDITION PROVINCE SOUS 48 H
FORFAIT PORT URGENT 50 F
pour tout accessoire
antenne ou accessoire de + 5 kg : 100 F

POSSIBILITÉ DE CRÉDIT GREG

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE
CONTRE 5 TIMBRES POSTE A 2,50 F

NOS POSTES ÉMETTEURS - RÉCEPTEURS

MINISCAN AM	450 F
MIDLAND 77114 AM-FM	590 F
ORLY* AM-FM	590 F
* en option accessoires portables	290 F
CALIFORNIA* AM-FM	590 F
DNT SCANNER AM-FM	1.090 F
OCEANIC AM-FM	890 F
DNT CARAT EXCLUSIV AM-FM	1.290 F
MIDLAND 77225 AM	1 090 F
MIDLAND 2001 AM-FM	790 F
MIDLAND 4001 AM-FM	990 F
MIDLAND ALAN 18 AM-FM	890 F
MIDLAND ALAN 28 AM-FM	1 290 F
Option Tiroir Normes ISO	210 F
PRESIDENT HARRY AM-FM	750 F
PRESIDENT WILSON AM-FM	1 190 F
PRESIDENT HERBERT AM-FM	1 290 F
PRESIDENT BENJAMIN Base AM-FM BLU	2 090 F
MIDLAND 77805 AM Portable Mobile	950 F
PORTABLE MIDLAND AM	690 F
PORTABLE MIDLAND ALAN 80 AM-FM	1.090 F
PORTABLE SH 7700 AM-FM	990 F
PRESIDENT WILLIAM AM-FM Portable Mobile	1 295 F
POCKET ou SH 8000 AM-FM	1 450 F
C.S.I. SCANN 40 AM-FM	1 390 F
SUPERSTAR 3000 AM-FM	1 390 F
SUPERSTAR 3500 AM-FM	1 390 F
SUPERSTAR 3300 AM-FM	1 490 F
PRESIDENT JFK AM-FM	1 490 F
PACIFIC IV AM-FM-BLU	1 200 F
PRESIDENT GRANT AM-FM-BLU	1 690 F
SUPERSTAR 3900 AM-FM-BLU	1 590 F
SUPERSTAR 3900 Black AM-FM-BLU	1 690 F
SUPERSTAR 3900 Echo AM-FM-BLU	1 790 F
SUPERSTAR 3900 Haute Puiss. AM-FM-BLU	1 990 F
SUPERSTAR 3900 Freq. AM-FM-BLU	2 290 F
PRESIDENT JACKSON AM-FM-BLU	1 990 F
PRESIDENT LINCOLN AM-FM-BLU-DECA	2 690 F
GALAXY URANUS AM-FM-BLU-DECA	2 690 F
BASE AM-FM-BLU	3 490 F
FT 747 GX YAESU DECA	7 500 F
TS 140 S KENWOOD DECA	N.C.
TS 450 S KENWOOD DECA	N.C.
TS 850 S KENWOOD DECA	14 500 F

SCANNER

BJ 200 PORTABLE	2 190 F
FRG 9600 60-905 MHz	5 950 F
RZ-1 KENWOOD	5 040 F
AOR 1000 PORTABLE	3 200 F

NOS ACCESSOIRES

ANTENNES MOBILES

27 L 1/4 d'onde	135 F
onde gros ressort	250 F
G HN 90	130 F
7	170 F
) Américaine	350 F
145 magnétique	350 F
145 perçage	250 F
145 coffre	280 F
180 magnétique	370 F
180 perçage	270 F
180 coffre	290 F
TEL	
27	190 F
27 R	180 F
	220 F
MMA IR	170 F
GAMMA IIR	150 F
DV 27 U	165 F
TS 27	110 F
HY TUNE	145 F
IDEA 40	210 F
IDEA 33	190 F
SANTIAGO 600	290 F
SANTIAGO 1200	350 F
MAGNUM	
LOG HN 90	130 F
DOUBLE CAMION	290 F
MS 145 perçage	195 F
ML 145 magnétique	275 F
ML 160 magnétique	275 F
PRÉSIDENT	
FLORIDA Magnet.	140 F
ARIZONA 27	165 F
NEVADA magnétique	295 F
DAKOTA magnétique	380 F
C.T.E.	
ML 145 Midland mag	245 F
Brin Boston 180 cm	220 F
Brin Dallas 120 cm	150 F
Embase magnét. Ø 145	165 F
Embase perçage	60 F
Brin Florida 90 cm	150 F
Brin Texas 65 cm	150 F
Embase magnét. Ø 125	145 F

ANTENNES FIXES

GP 27 5/8 Sirtel	325 F
GP 27 1/2 Sirtel	280 F
H 27	450 F
F3	690 F
GP 27 L	280 F
S 2000 SIRTEL	690 F
S 2000 GOLD	790 F

DIRECTIVES

BEAM 3 éléments	550 F
BEAM 4 éléments	650 F
AH 03	790 F
BT 122	1 390 F
ROTOR 50 kg	590 F
ROTOR 200 kg	N.C.
X-RAY 27	2 390 F
HI-BEAM 27	1 390 F

ANTENNES BALCON

MINI GP	195 F
BOOMERANG	180 F

MICRO-MOBILES

Micro Standard	80 F
DM 433	100 F
EC + 3 B	280 F
DMC 531	110 F
Combiné téléph.	230 F
Sadelta MC7	275 F
Sadelta MB4 R. beep	295 F

MICRO-FIXES

PA 100	290 F
TW 232 DX	390 F
TURNER + 3 B	890 F
MB + 4 Zetagi	390 F
MB + 5 Zetagi	490 F
Sadelta Bravo	590 F
Sadelta Echo Master	790 F
RETRO Silver Eagle	890 F

MICRO-ÉCHO

Micro Écho	350 F
ES 880	490 F
AD 7	390 F

APPAR. DE MESURES

TOS MINI	80 F
TOS 102	140 F
TOS WATT 201	280 F
TOS WATT 202	350 F
TOS 179	230 F
MM 27	90 F
Matcher 110 commut.	90 F
HQ 330 tos watt. mod.	695 F
TM 100	220 F
TM 1000	590 F
HQ 2000 tos. watt. match.	590 F

SUPP. D'ANTENNES

KF 100	50 F
KF 110	40 F
BM 105	100 F
EMBASE DV	25 F
PAPILLON DV	8 F
BM 125 magnétique	150 F
Base TM	60 F

CÂBLES ET PRISES

Câble 6 mm	3 F le m
Câble 11 mm	8 F le m
Câble DV	25 F
PL 259-6	5 F
PL 259-11	10 F
PL femelle-femelle	15 F
PL mâle-mâle	15 F
Cordon 2 PL	20 F
Prise micro 4 broches	12 F
Prise micro 5 broches	12 F
Cordon Alim. 2 broches	20 F
Cordon Alim. 3 broches	20 F

FIXATIONS DE TOIT

Cerclage simple	95 F
Cerclage double	110 F
MAT 2 m Ø 40	80 F
FEUILLARD 5 m	40 F
FEUILLARD 7 m	50 F
FEUILLARD 10 m	60 F
Mât télesc. acier 6 m	390 F
Mât télesc. acier 9 m	590 F
Mât télesc. acier 12 m	950 F

ALIMENTATIONS

3/5 AMP	170 F
5/7 AMP	230 F
Convertis 24/12 V	160 F
6/8 AMP	290 F
10 AMP	450 F
10 AMP vu mètre	490 F
20 AMP	750 F
20 AMP vu mètre	790 F
40 AMP	1 490 F
Power Pack Univ. 10 AMP.H	490 F

FRÉQUENCEMÈTRES

Mini Freq. 5 ch	390 F
C 45 5 ch	550 F
C 57 7 ch	850 F

AMPLI FIXES

BV 131	990 F
HQ 1313	1090 F
BV 603	2.890 F

AMPLI MOBILES

B 30	190 F
B 35/GL 35	190 F
EA 50	250 F
B 150/GL 150	390 F
B 299	950 F
B 300	1 190 F
B 550	1 950 F
747 C.T.E.	495 F
757 C.T.E.	1 090 F

AUTRES ACCESSOIRES

Public adress 5 W	75 F
Public adress 15 W	150 F
HP rond	80 F
HP carré	90 F
Rack métal antivol	70 F
Rack MIDLAND	80 F
Préampli rec. P 27 M	190 F
Préampli rec. P 27 1	220 F
Préampli rec. HQ 375	290 F
Préampli rec. HP 28	295 F
Réducteur puis. 6 pos.	290 F
Antiparasite	110 F
Filtre secteur	295 F
Commut. Ant. 2 pos.	70 F
Mini casque	30 F
DX 27 radio/C.B.	95 F

CB PHONE

40 CX AM-FM
Homologué PTT

1890F

" TOMMY

NE PARTEZ PLUS SANS LUI..!"

PRESIDENT TOMMY

CARACTERISTIQUES : 40 canaux AM. Puissance de sortie HF : 4 W crête. Sensibilité 0,7 µV (10 dB S/B). Sélectivité 70 dB.

COMMANDES ET FONCTIONS : Sélecteur de canaux. Réglage volume/Squelch. Affichage numérique du canal choisi. Taux de modulation 100% LED TX. Montée et descente des canaux par bouton poussoir. Accès direct canal 19. Microphone incorporé. Livré avec antenne magnétique, cordon d'alimentation et prise allume-cigare.

N°1 CB PRESIDENT

2 years warranty

PRESIDENT ELECTRONICS EUROPE

S.A. au capital de 20.000.000 F.F.

Siège social - FRANCE

Succursale "Ile de France"